Pays de Laon
Communauté d'Agglomération

2024

Rapport D'ACTIVITÉS



AULNOIS-SOUS-LAON
ARRANCY
ATHIES-SOUS-LAON
BESNY-ET-LOIZY
BIÈVRES
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT
BUCY-LÈS-CERNY
CERNY-EN-LAONNOIS
CERNY-LÈS-BUCY
CESSIÈRES-SUZY
CHAMBRY
CHAMOUILLE
CHÉRÊT
CHIVY-LÈS-ÉTOUVELLES
CLACY-ET-THIERRET
COLLIGIS-CRANDELAIN
CRÉPY
EPPES
ÉTOUVELLES
FESTIEUX
LANISCOURT
LAON
LAVAL-EN-LAONNOIS
LIERVAL
MARTIGNY-COURPIERRE
MOLINCHART
MONS-EN-LAONNOIS
MONTCHÂLONS
MONTHENAULT
NOUVION-LE-VINEUX
ORGEVAL
PARFONDRU
PRESLES-ET-THIERNY
SAMOUSSY
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT
VESLUD
VIVAISE
VORGES

EDITO

Chers collègues, c'est avec plaisir que je vous adresse le rapport d'activités de l'année 2024.

Je tiens à saluer le travail de nos collaborateurs, qui portent chaque jour avec professionnalisme des projets ambitieux. Mes remerciements vont également aux élus, dont l'engagement collectif permet de bâtir des actions concrètes et efficaces au service du territoire et de ses habitants.

L'économie locale a poursuivi son développement avec 49 entreprises désormais implantées au Champ du Roy, représentant plus de 1 230 emplois, et de nouveaux projets aux Minimes et au Griffon. En 2024, 16 artisans et commerçants ont bénéficié du dispositif d'aides, pour plus de 75 000 € de subventions, et 4 entreprises d'un soutien à l'immobilier d'entreprise. Le Salon « Trouve Ton Job » a réuni près de 1 850 visiteurs et 95 exposants. Ces résultats illustrent la vitalité de notre territoire et la capacité de tous les acteurs à travailler ensemble pour renforcer son attractivité.

La solidarité et l'insertion ont également été au cœur de nos priorités. Le chantier d'insertion est intervenu dans 15 communes et a permis d'accompagner 27 personnes. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a orienté 89 bénéficiaires, dont 62 % vers une sortie positive. De son côté, la Mission locale a accueilli 748 jeunes pour la première fois, confirmant un accompagnement renforcé de la jeunesse. Ces initiatives traduisent notre volonté d'ouvrir des perspectives concrètes à tous, en particulier à ceux qui en ont le plus besoin.

Dans le domaine du logement, 19 réhabilitations ont été accompagnées par l'OPAH-RU pour près de 50 000 € de subventions et 16 projets par le PIG. Le Fonds de Solidarité Logement a soutenu les ménages en difficulté avec plus de 19 600 € d'aides, dans un contexte marqué par la hausse des demandes liées à l'énergie. Au-delà des chiffres, c'est un engagement constant pour un habitat digne, inclusif et accessible à chacun.

La transition écologique a connu de nouvelles avancées : modernisation de la station d'épuration de Laon avec son unité de méthanisation, aides à l'achat de vélos électriques et organisation d'événements fédérateurs comme la Journée mondiale de l'environnement. Autant d'actions qui traduisent notre engagement collectif pour un développement durable et une meilleure qualité de vie pour les habitants du territoire.

Le tourisme et la culture ont confirmé leur rôle moteur. L'Office de Tourisme a accueilli plus de 106 000 visiteurs, dont près de 29 % d'étrangers, et la fréquentation du musée, gratuit depuis 2023, poursuit sa progression. La piscine-patinoire a accueilli plus de 151 000 usagers et le Conservatoire, avec ses 744 élèves, reste un pilier de la vie culturelle locale. Ces réussites confirment l'attractivité de notre territoire et la richesse de son patrimoine.

L'intercommunalité, fidèle à ses valeurs de coopération et de respect, prépare l'avenir avec détermination. Ensemble, nous poursuivons un projet territorial innovant et solidaire, attentif aux transitions, pour offrir aux générations futures un territoire encore plus dynamique et durable.

Éric DELHAYE
Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon
Maire de la Ville de Laon

SOMMAIRE



1. p.06 Développement économique



2. p.18 Citoyenneté & vie sociale



3. p.30 Développement local



4. p.48 Collecte & traitement des ordures ménagères



5. p.54 Le service Eau & Assainissements



6. p.60 Les équipements culturels & sportifs



7. p.74 Les services techniques



8. p.84 L'activité touristique



9. p.92 Les transports urbains & mobilités douces



10. p.98 La Communication & l'événementiel



11. p.104 Les moyens financiers

COMPOSITION DE L'ÉXÉCUTIF EN 2024

1 PRÉSIDENT



ÉRIC DELHAYE
(LAON)
Développement économique

8 VICE-PRÉSIDENTS



FABRICE FERON
(CRÉPY) Finances, administration générale et ressources humaines



MATHIEU FRAISE
(VAUCELLES-ET-BEFFECOURT)
Développement local et solidarité intercommunale



MAXIME KELLER
(PRESLES-ET-THIERNY)
Transports urbains et mobilités douces



BENOÎT BUVRY
(FESTIEUX)
Environnement, gestion des déchets, eau et assainissement



SYLVIE LETOT-DURANDE
(LAON)
Politiques d'aménagement du territoire et de l'habitat



FRANCK DEMAZURE
(BESNY-ET-LOIZY)
Piscine-patinoire et Tourisme

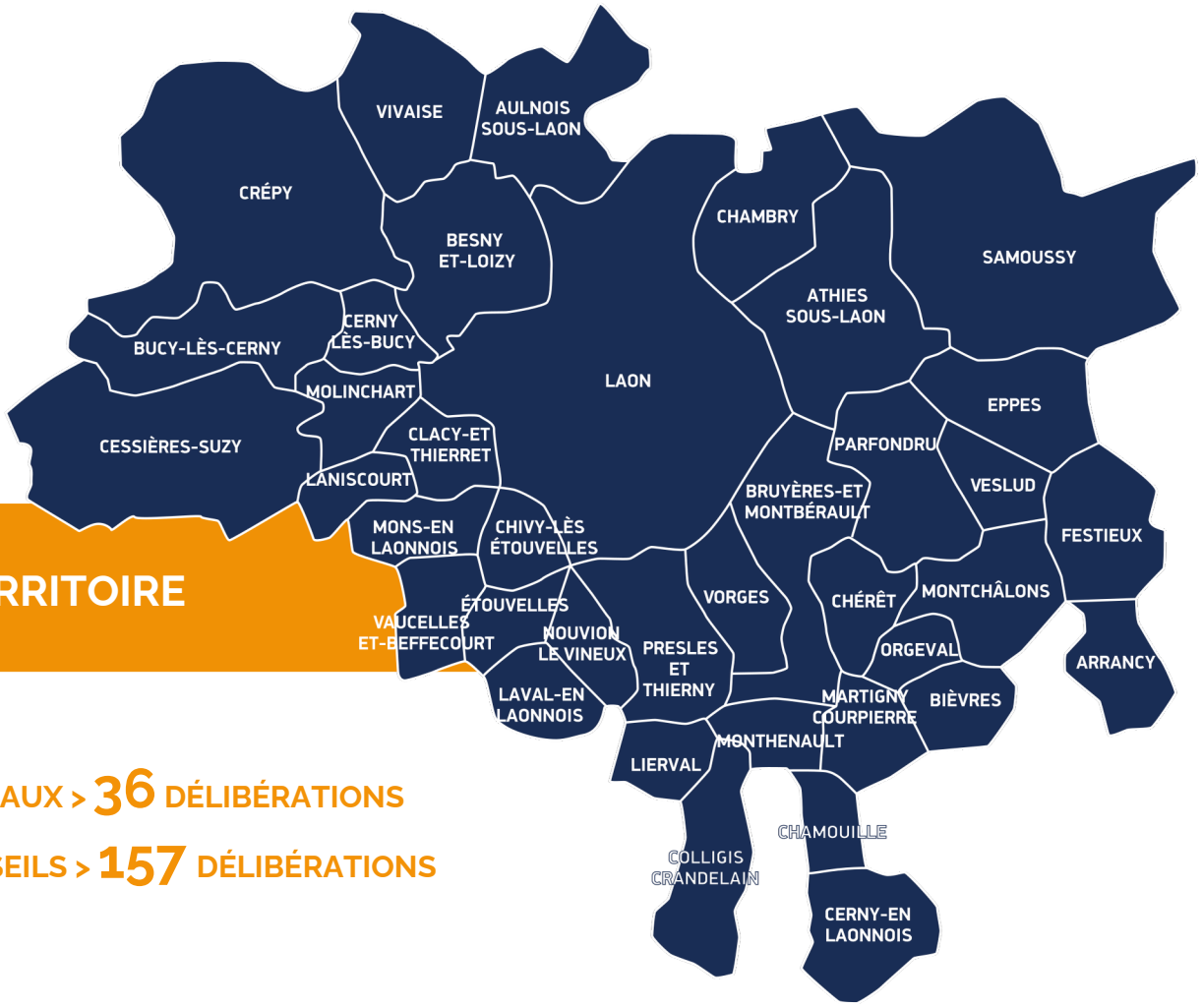


YVES BRUN
(ATHIES-SOUS-LAON)
Politique de la ville et développement solidaire



SOPHIE ETIENNE-CHARLES
(LAON)
Conservatoire de danse, de musique et de théâtre et Musée

LE TERRITOIRE



5 BUREAUX > **36** DÉLIBÉRATIONS

5 CONSEILS > **157** DÉLIBÉRATIONS

75 CONSEILLERS DÉLÉGUÉS TITULAIRES

ARRANCY
Georges HARANT
ATHIES-SOUS-LAON
Yves BRUN
Jacqueline BALITOUT
Pascal DEROCH
AULNOIS-SOUS-LAON
Christophe COULON
BESNY-ET-LOIZY
Franck DEMAZURE
BIÈVRES
Pierre BIEDAL
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT
Marie-Pierre TOKARSKI
Jean-Marc LHOMME
BUCY-LES-CERNY
Philippe VAN HAMME
CERNY-EN-LAONNOIS
Claude VUAROQUEAUX
CERNY-LES-BUCY
Thomas **ALGLAVE**
CESSIÈRES-SUZY
Pierre BERTELOOT
CHAMBRY
Olivier JOSSEAUX - à compter de Décembre 2024 Sylviane LEFEBVRE
CHAMOUILLE
Francis LEAUTE
CHÉRÊT
Francis HARANG
CHIVY-LÈS-ETOUVELLES
Jean-Marie RABOUILLE
CLACY-ET-THIERRET
Claude BARAN
COLLIGIS-CRANDELAIN
Serge JUILLIART
CRÉPY
Fabrice FERON
Patricia MEZZAROBBA
EPPES
François BOUILLE
ETOUVELLES
Yvan LEMOINE
FESTIEUX
Benoît BUVRY
LANISCOURT
Jean Marc WACK
LAON
Éric DELHAYE
Sylvie LETOT-DURANDE
Sophie ETIENNE-CHARLES
Séverine DUPONT
Yves BUFFET
Claudia MATHIEU
Frédéric JOLY
Philippe MOZIN
Gaëdic BLANCHARD-DOUCHAIN
Dominique VALISSANT
Delphine VALLIERE
Dominique PIERRE
Anne-Marie SAUVEZ
Frédéric POIDEVIN
Aude DELEBARRE-TESSEDRE
Marie-Michèle PASCUAL
Jean-Marie QUÉRÉ
Hanan LAHYANI
Hubert DAUCHEZ
Éloi GOULLIEUX
Antoine LEFEVRE
Agnès TOURNEUX
Cathy CHATELAIN
Mickaël BEAUFRERE
Béatrice LEBEL
Christophe GUILLAUME
Marie-Pierre FOURDRAIN-FAY
Philippe CERVI
Nicole GIRARD
Fawaz KARIMET
Carole MEULLEMIESTRE
Yan RUDER
Nathalie DUSSART
Nicolas DRAGON
LAVAL-EN-LAONNOIS
Gilbert MONCOURTOIS
LIERVAL
Jacques LECOMTE
MARTIGNY-COURPIERRE
Christian LAMBERT
MOLINCHART
Rémi CARLIER
MONS-EN-LAONNOIS
Gérard CHARLES
MONTCHÂLONS
Louis BOURGEOIS
MONTHENAULT
Pierrette DRUET
NOUVION-LE-VINEUX
Philippe PIRE
ORGEVAL
Benoit TRONEL
PARFONDRU
Jean-Luc LIENARD
PRESLES-ET-THIERNY
Maxime KELLER
SAMOUSSY
Harry RIVIÈRE
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT
Mathieu FRAISE
VESLUD
Gérard LOISEAUX
VIVAISE
Rémi SIMPHAL
VORGES
Philippe MAQUIN







01

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL DU CHAMP DU ROY

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL LES MINIMES

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL VOLTAIRE

PÔLE DU GRIFFON

L'HÔTEL D'ENTREPRISES VINCENT DE GOURNAY

DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS DU TERRITOIRE

DISPOSITIF D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

AIDE FINANCIÈRE ISSUE DU FOND DE MUTUALISATION DE REVITALISATION DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

LE SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

EVÉNEMENTS

Le développement économique, l'une des premières compétences mises en œuvre en 1992, se décompose en plusieurs actions :

• Entretien, gestion et commercialisation des ZAC,
• Entretien et gestion de l'Hôtel d'entreprises Vincent de Gournay,
• Gestion de dispositifs d'aides aux entreprises : subventions à destination des commerçants et des artisans et aide à l'immobilier d'entreprises,
• Conseil auprès des créateurs et des investisseurs.

Les zones d'activités sont dédiées aux activités industrielles, artisanales et de services, avec un espace destiné aux activités commerciales, tandis que l'Hôtel d'Entreprises Vincent de Gournay a vocation à favoriser la création d'entreprises, et surtout à pérenniser ces entreprises nouvelles.

Des partenariats ont été initiés depuis quelques années avec l'association AGROSPHÈRES, NORD FRANCE INVEST, l'agence de promotion économique des Hauts-de-France.

Ces structures ont une démarche de prospection active sur les salons professionnels en France et à l'étranger. Elles transmettent à la Communauté d'Agglomération des appels à projets susceptibles de s'implanter sur notre territoire.

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL **DU CHAMP DU ROY**

Idéalement situé au niveau des accès routiers (N2, D1044 et A26), ce parc d'activités se partage sur les territoires de Laon et de Chambry.

Les secteurs d'activités industriels, agroalimentaires, artisanaux ou commerciaux se côtoient sur cette zone d'une surface totale de 50 ha.

En 2024, des contacts ont été pris, avec notamment des professionnels de santé et des investisseurs pour l'implantation de commerces.

A ce jour, il reste 4.2 Ha hectares de disponibles sur le parc intercommunal.
Depuis sa création, ce sont 49 entreprises qui sont venues s'y installer, avec plus de 1 230 emplois.



Parc d'activités intercommunal
© CAPL

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL **LES MINIMES**

Créée en 2004, cette zone de 24 hectares est dédiée aux activités industrielles, de transport et de logistique.

Elle a accueilli dès sa création l'entreprise DESCOURS et CABAUD (devenu PROLIANS), spécialisée en produits sidérurgiques et l'Entreprise PAPIN, spécialisée dans le transport de marchandises. Ces deux entreprises emploient un effectif de 100 personnes.

En 2024, l'entreprise Environnement Services a acquis une parcelle de 4458m² afin d'y implanter son siège social et son activité de paysagiste.



Les Minimes
© CAPL

PARC D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL **VOLTAIRE**

En 2016, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a acquis auprès de la Ville de Laon un ensemble de terrains d'une surface de **68 835 m²**, sis au Rond-Point Camille Desmoulins en limite de la Zone du Champ du Roy, l'intérêt communautaire en matière de développement économique et la Loi Notre ne permettant pas à la Ville de Laon de commercialiser ces surfaces.

En Février 2024, Le SDIS a acquis une surface de **26 204 m²** pour y implanter un centre technique et logistique.

PÔLE D'ACTIVITÉS **DU GRIFFON :**

Ce projet découle de la collaboration de deux collectivités, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et la Communauté de Communes du Pays de la Serre, réunies dans le Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.

Idéalement situé à la croisée de l'A26 et de la N2, au pied de l'échangeur autoroutier et de la voie ferrée Laon-Hirson, sur le territoire des communes de Laon, Chambry et Barenton-Bugny, ce parc d'activités offre également l'opportunité d'un embranchement fer en fonction des besoins des entreprises, ce qui le distingue de l'offre de parcs d'activités concurrents, sur près de 150 ha.
Avec un investissement global de 35 M€, il propose 111 ha viabilisés.

LA DETTE DU GRIFFON (au 31/12/2024)
Budget principal : 515 064 €
Budget eau potable : 17 485 €
Budget assainissement : 11 719 €
soit au total, un encours de 544 268 €

LES TRAVAUX

L'aménagement du pôle d'activités du Griffon est prévu en trois tranches, dont deux sont actuellement réalisées. Les fouilles archéologiques sur la 3e tranche ont été finalisées en décembre 2022 et la commercialisation de cette tranche ainsi que les travaux de viabilisation sont en cours de programmation.

LA COMMERCIALISATION

La zone d'activités du Griffon offre des espaces adaptés aux entreprises de services, artisanales, industrielles et logistiques.

En 2010, l'implantation du Pôle Environnement Recherche du département de l'Aisne donne une première orientation à la vocation de la zone d'activités du Griffon.

Le pôle de recherche départemental de **24 000 m²** regroupe le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche et l'INRA, employant près de 200 chercheurs.

En 2024 :
- la société PHM Invest a acquis une parcelle de 8529 m² afin d'y implanter un centre d'exploitation d'Enedis.

- SODELEG a acquis une parcelle de 16 543 m² pour la construction d'une usine de stockage tri et calibrage de bulbilles d'oignons sous l'entité 3 Bulbes.

La zone du Griffon accueille également la SEDA, la SIMEA, le GEIQ, INITIATIVE AISNE, la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS et BIOECONOMY FOR CHANGE (auparavant Pole IAR), SODELEG, LE LIN FRANCAIS, LE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE LOÏC ARNOULD, STANDBOX, L'ATELEIR D2I, ITP, INSTITUT TECHNIQUE DE LA BETTRAVE, LE SYNDICAT BETTRAVIER DE L'AISNE, PRESOA



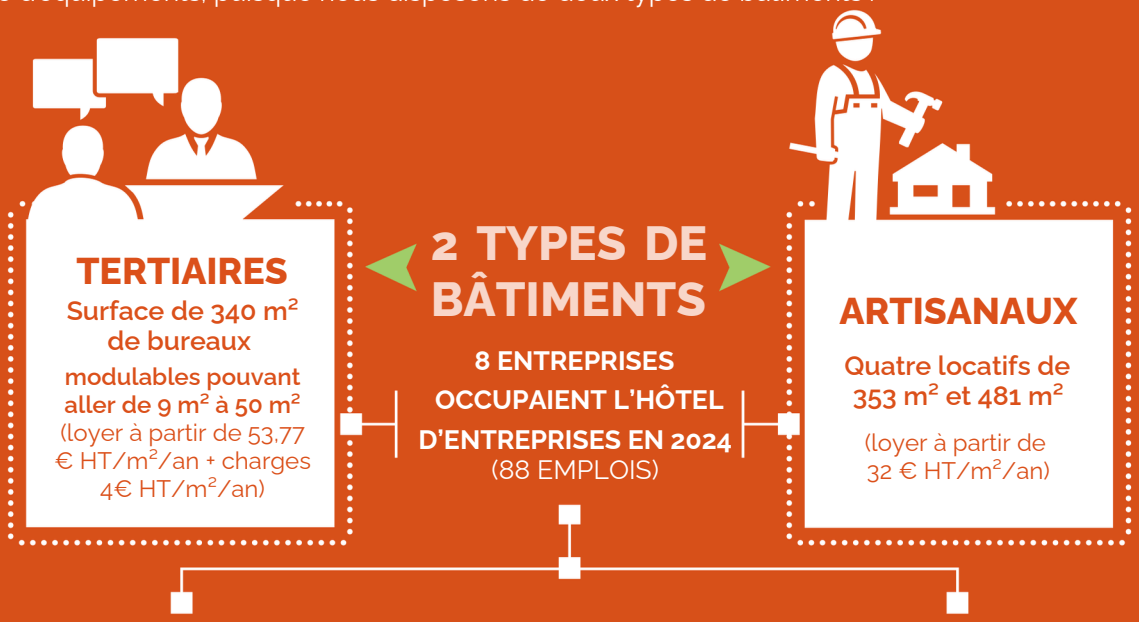
Zone du Griffon
© CAPL

L 'HÔTEL D'ENTREPRISES **VINCENT DE GOURNAY**

Avec sa mise en service en juin 2004, l'Hôtel d'Entreprises Vincent de Gournay est né de la volonté des élus d'aider les créateurs d'entreprises à démarrer leur activité, mais aussi de permettre aux entreprises désireuses de tester le marché local de pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

L'objectif premier est de soutenir les jeunes entreprises en favorisant leurs conditions de démarrage et en les consolidant pendant leurs premières années d'existence.

Les tarifs proposés et la souplesse des formalités pour intégrer l'Hôtel d'Entreprises, idéalement situé au niveau des accès routiers, sont les points forts de notre structure qui propose un choix multiple en matière d'équipements, puisque nous disposons de deux types de bâtiments :



DISPOSITIF D'AIDE **AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS** DU TERRITOIRE

Par délibération du 23 février 2012, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a souhaité mettre en place un dispositif destiné à accompagner les commerçants et les artisans de son territoire, dans leurs investissements productifs ou la modernisation de leur point de vente. Le Conseil Régional de Picardie a validé son accord pour ledit dispositif lors de sa commission permanente du 20 avril 2012.

En 2024, 16 dossiers ont reçu l'aval du Bureau Communautaire et un montant total de 75 435 € de subventions a été attribué.

Le dispositif a été modifié par délibérations du 5 décembre 2013, du 27 juin 2018 et du 14 décembre 2023 afin de compléter les actions mises en place par la Région et d'apporter plus de soutien aux entreprises du territoire intercommunal.

Sont concernées les entreprises immatriculées, soit au Répertoire des Métiers de l'Aisne, soit au Registre du Commerce, soit au Registre National des Entreprises (RNE) et domiciliées sur le territoire (siège social et établissement) depuis plus de 12 mois. Elles doivent avoir moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros.

L'aide consiste en une subvention à hauteur de 25 % des investissements HT avec un investissement minimum de 4 000 € et maximum de 30 000 €, plafonnée à 7 500 € maximum, et soumis aux règles « de minimis » (fréquence d'accord : tous les trois ans).
Elle peut concerner :

> DÉPENSES DES ARTISANS LIÉES À :

- Modernisation de l'outil de production
- Investissement en biens d'équipements productifs neufs
- Investissement informatique et bureautique
- Acquisition de véhicule utilitaire neuf (thermique ou électrique) de 3 places maximum
- Travaux de sécurisation
- Aménagement et agencement de locaux de production
- Travaux accessibilité handicapés
- Aménagements nécessaires à l'utilisation des véhicules électriques
- Aménagements économiseurs d'énergie (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur ...)

> DÉPENSES DES COMMERÇANTS DONT LA SURFACE DE VENTE EST INFÉRIEURE À 150 M² LIÉES À :

- Aménagement et agencement intérieur de l'espace commercial de vente
- Agencement intérieur
- Travaux d'embellissement (vitrine, enseigne, façade...)
- Investissement informatique et bureautique
- Acquisition de véhicule neuf thermique ou électrique de 3 places maximum (avec point de vente fixe)
- Travaux de sécurisation
- Travaux d'accessibilité handicapés
- Aménagements nécessaires à l'utilisation des véhicules électriques
- Aménagements économiseurs d'énergie (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur ...)

> EXCLUSIONS :

- Professions réglementées ou assimilées
- Crèches et micro-crèches
- Activités financières et immobilières
- Organismes de formation
- Secteur primaire agricole
- Activité agricole
- Franchises et succursales
- Activités pour la santé humaine
- Transport routier de marchandises et secteur de la logistique
- Bureaux d'études et pharmacies
- TPE installées dans les galeries commerciales dans le cadre ou accolées à une grande ou moyenne surface
- TPE de plus de 150 m²

> DÉPENSES INELIGIBLES :

- Véhicules d'occasion, en crédit-bail ou en leasing
- Investissements incorporels (brevets ...)
- Investissements productifs d'occasion



Julie Shoes
© CAPL



Boucherie Herbulot
© CAPL



La Boite à Mousse
© CAPL

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA CA DU PAYS DE LAON - ANNÉE 2024

COMMUNE	DEMANDEUR	MONTANTS INVESTISSEMENTS HT	SUBVENTION ACCORDÉE	SUBVENTION MANDATÉE
LAON	SOCIETE BOUZY	6 300,40 €	1 575 €	1 509 €
LAON	LA BOITE A MOUSSE	20 700,59 €	5 175 €	4 212 €
CLACY ET THIERRET	CARLIER CYRIL (maçonnerie)	12 092,81 €	3 023 €	3 023 €
LAON	TRAITEUR DEPARIS	7 993,49 €	1 998 €	1 033 €
LAON	ARTITECH	30 376,80 €	7 500 €	7 500 €
LAON	LES NOUVEAUX FROMAGERS	24 693,10 €	6 173 €	6 173 €
LAON	SARL JULIE (JULIE SHOES)	6 000,00 €	1 500 €	1 492 €
LAON	SAS HERBULOT	12 773,65 €	3 193 €	2 483 €
FESTIEUX	NB BATIMENT	45 600,00 €	7 500 €	7 500 €
LAON	ALM PRO	25 830,00 €	6 458 €	6 403 €
LAON	A LYS	20 012,86 €	5 003 €	
LAON	PROVO DAVID	26 450,00 €	6 613 €	6 613 €
VIVAISE	IDE/RAYAUME F.	41 000,33	7 500 €	7 500 €
BRUYERES ET MONTBERAULT	MAQUIN DAVID	47 700,00 €	7 500 €	7 500 €
LAON	LA BOITE A MOUSSE	20 423,98 €	3 288 €	3 288 €
LAON	TRAITEUR DE PARIS	5 745,00 €	1 436 €	

DISPOSITIF DE **L'AIDE À L'IMMOBILIER** D'ENTREPRISES

Afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire et de favoriser le développement de nos entreprises, les élus de la Communauté d'Agglomération ont souhaité engager une politique incitative sous forme d'aides aux investissements immobiliers.

Ce dispositif s'adresse aux entreprises qui ont un projet immobilier de 200 000 euros minimum. La Communauté d'Agglomération accompagne ces projets d'investissements par une aide financière à hauteur de 10 % des investissements HT avec un maximum de 200 000 euros de subvention (à condition que le règlement de minimis de 200 000 euros d'aides sur trois ans soit respecté).

LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES :

- Achat immobilier
- Achat de terrain
- Achat et aménagement de locaux
- Voiries et réseaux
- Installation d'équipements économiseurs d'énergie (panneaux photovoltaïques)

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération inscrites au Registre des Métiers ou au Registre du Commerce et qui exercent l'une de ces activités : industrielle, artisanale, tertiaire ou de services, BTP, Professionnels de santé (MSP conforme au cahier des charges national de la CNAMTS et approuvé par l'ARS et depuis 2023 les Equipes de Soins Primaires (ESP) à condition qu'elles conventionnent avec l'ARS).

En 2024, 4 entreprises ont pu bénéficier du dispositif :

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITÉ	MONTANT INVESTISSEMENT	AIDE CAPL
LAON	SODELEG	Agroalimentaire	1 984 957.73€	198 495.77€
LAON	SCI CHIVRACUS	Menuiserie	535 070€	53 507€
LAON	SAS LABART ET CIE	Menuiserie	872 570€	87 257€
LAON	SARL BRAZIER	Menuiserie	292 360€	29 236€

AIDE FINANCIÈRE ISSUE DU **FOND DE MUTUALISATION ET REVITALISATION** DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE D'ENTREPRISES

Ce fond d'un montant de 174 264.50€ a été octroyé par l'Etat à la CAPL, sans droit de reprise, pour soutenir les implantations d'entreprises.
Il s'agit d'un partenariat entre l'Etat et la CAPL pour rechercher, solliciter et accompagner tout projet de création d'activité ou d'emploi de nature à participer à la revitalisation du territoire.

La priorité des fonds de revitalisation est la création d'emplois.
L'objectif étant de concourir avec cette subvention et les autres dispositifs mis en place dans le cadre de la revitalisation, à recréer au moins autant d'emplois que ceux qui ont été détruits par les entreprises contributrices à ce fonds.

En 2024, 3 entreprises ont pu bénéficier de ce dispositif :

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITÉ	MONTANT DE L'AIDE
LAON	LABART ET CIE	Menuiserie	30 000€
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT	ANTHONY DHENNEQUIN	Traiteur événementiel	30 000€
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT	BRUYERES AUTOMOBILE	Réparation, vente de véhicules et gestion de station service	15 000€

LE SOUTIEN **À LA CRÉATION** D'ENTREPRISES

Depuis 1983, la structure Initiative Aisne accompagne les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises dans le département de l'Aisne. L'association appartient au réseau Initiative France qui est le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement à la création/reprise d'entreprise.

Depuis 1999, Initiative Aisne a intensifié ses actions avec la mise en place d'antennes locales sur les territoires, et notamment celui de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, qui a bien sûr adhéré au dispositif afin de continuer et d'élargir son action en faveur des créateurs d'entreprises.

Après étude de leur projet, les porteurs de projets peuvent être accompagnés par un prêt d'honneur, prêt à taux zéro qui vient en complément d'un prêt bancaire et d'un apport personnel. Ce prêt a un effet levier sur le prêt bancaire.
Ils peuvent également être accompagnés par un parrainage et par de la mise en réseau afin de favoriser le développement de leur entreprise.

En 2024, **15 projets** ont été accompagnés pour un montant total de **132 000 €**. Ils ont permis la création ou le maintien de **346 emplois** sur le territoire.

NOM	PRÉNOM	ENTREPRISE	ACTIVITÉ	COMMUNE	PROJET	MONTANT PRÊTS	EMPLOIS
HERBULOT	Lucas & Martin	HERBULOT BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR	Boucherie Charcuterie Traiteur	Laon	Reprise	10 000,00 €	2
FRANCOIS	MARGO & Clément	LES MARGOTTERIES	Meublé de tourisme / Gîte	Lierval	Création	10 000,00 €	1
MARCHAND	MELANIE	FRUITS ROUGES AND CO	Commerce de gros de fruits et légumes	Laon	Primo Développement	30 000,00 €	320
MARTEAU	FREDERIC	BOITE A MOUSSE	Débits de boissons	Laon	Primo Développement	20 000,00 €	2
MENARD	CHRISTIAN	COYOTE CAFE	Bar	Laon	Reprise	7 500,00 €	2
PETIT	Olivier	EURL PETIT OLIVIER COIFFEUR	Coiffeur	Laon	Trésorerie	10 000,00 €	3
DA SILVA	Vincent	SAS DAS AUTO 02 (TRANZAKAUTO)	Commerce et réparation d'automobiles	Chambry	Création	5 000,00 €	1
RENAUX	Thomas	DISTRI CLUB MEDICAL LAON	Magasin de matériel médical	Laon	Reprise	10 000,00 €	3
DEFRIZE	Fréderic	DEFRIZ ENERGIES	Plombier chauffagiste	Bucy-lès-Cerny	Création	5 000,00 €	1
AUGUSTO	Elvira	A CASA PORTUGUESA	Epicerie générale spécialités portuguaise	Laon	Création	7 000,00 €	1
COLLIER / GRY	Jean-Yves & Amandine	HOLDING SAS GC FINANCIERE	Restaurant Relais Charlemagne	Samoussy	Reprise	10 000,00 €	8
LAVOINE	Faustin	SARL GARAGE MARQUETTE	Garage automobile	Laon	Reprise	7 500,00 €	2
HERBULOT	Lucas & Martin	HERBULOT BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR	Boucherie Charcuterie Traiteur	Laon	Reprise	10 000,00 €	2
FRANCOIS	MARGO & Clément	LES MARGOTTERIES	Meublé de tourisme / Gîte	Lierval	Création	10 000,00 €	1
MARCHAND	MELANIE	FRUITS ROUGES AND CO	Commerce de gros de fruits et légumes	Laon	Primo Développement	30 000,00 €	320

ÉVÉNEMENTS



SALON TROUVE TON JOB : 2ère édition

Le Jeudi 21 Mars 2024 s'est déroulée la deuxième édition du salon Trouve ton job au Boulodrome de Laon. Durant cette journée, plus de 1850 visiteurs ont rencontré les 95 exposants présents, représentant des secteurs variés tels que l'industrie, l'agroalimentaire, le BTP, l'hôtellerie, le commerce, la restauration, le transport et la logistique, le tourisme, les métiers en uniforme ainsi que la santé et le service à la personne.

Cet événement, très attendu sur notre territoire, a été rendu possible grâce au soutien de nos partenaires : la Ville de Laon, France Travail, le GEIQ EPE, la MEF de Laon et l'Union.
Le succès de cette première édition a conduit à la planification d'une deuxième édition pour mars 2025.

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT ET REV3

Le 5 juin 2024, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et dans le cadre de la dynamique REV3 portée par la CCI et la Région Hauts-de-France, l'agglomération du Pays de Laon et SUEZ ont organisé une matinée de visite dédiée à la transition écologique. Cet événement a réuni des représentants de la CCI, des chefs d'entreprise, le GEIQ, France Travail, Bioeconomy for change et GRDF, autour de la présentation des travaux de modernisation de la station d'épuration et de sa nouvelle unité de méthanisation.





CAFE D'ACCUEIL DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Les 13 juin et 18 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a organisé ses premiers « Cafés Accueil » à destination des nouveaux entrepreneurs du territoire. Ces rencontres ont permis de présenter les services de la CAPL, les dispositifs d'accompagnement économique, les opportunités d'implantation d'entreprises ainsi que les actualités locales utiles aux porteurs de projet. Ces échanges ont favorisé la mise en réseau et le partage d'expériences entre entrepreneurs nouvellement installés.

L'APÉRITIF DE L'ÉCO CHEZ BG TRUCKS

Le 5 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a organisé la deuxième édition de l'Apéritif de l'éco, chez BG Trucks à Bruyères-et-Montbérault, expert en véhicules hydrocureurs et solutions d'assainissement. Au programme de cette soirée : un point sur l'actualité économique locale, suivi de la présentation et de la visite de l'entreprise accueillante.





ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE AVEC B4C

Le mercredi 5 novembre 2024, en partenariat avec l'association Bioeconomy For Change, basée au Pôle d'Activités du Griffon, une délégation québécoise composée d'élus, de dirigeants et de chercheurs a été accueillie dans le Laonnois. Cette visite visait à développer des partenariats en bioéconomie avec les acteurs régionaux. Au programme : rencontres institutionnelles, découverte du patrimoine local, visite de la station d'épuration de Laon avec SUEZ, et passage par l'entreprise Fruits Rouges & Co.

1er SALON DE L'HABITAT

Les 16 et 17 novembre, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, en partenariat avec COTEO, a organisé la première édition du Salon de l'Habitat au Boulodrome de Laon. Cet événement a permis aux visiteurs de découvrir de nombreux exposants, des solutions innovantes et des promotions exclusives pour leurs projets maison. Fort de ce succès, le salon sera reconduit en 2026.



INAUGURATION DE PRESOA

Le 10 septembre 2024, Présoa, service de santé au travail interentreprises actif dans l'Aisne et l'Oise, a ouvert son 15e centre au Pôle d'Activités du Griffon à Barenton-Bugny.

Ce nouveau site, issu de la fusion de deux antennes laonnoises, mobilise une équipe pluridisciplinaire pour accompagner plus de 1 200 entreprises et 16 000 salariés.

CAMPS DE L'INNOVATION DREAMAKERS

Le 17 octobre 2024, des collégiens des établissements Les Frères Le Nain et La Providence ont participé au Camp de l'Innovation, en partenariat avec Dreamakers Hauts-de-France. Dans le cadre du projet de territoire, ils ont travaillé sur la question : « Que mettre en place pour rendre notre territoire plus attractif pour les jeunes ? ». À travers ce challenge entrepreneurial, les élèves ont appris à collaborer, combiner leurs compétences et développer leur créativité. L'après-midi, leurs projets ont été présentés à un jury de professionnels, qui a récompensé plusieurs initiatives coup de cœur.





SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Du 18 au 24 novembre 2024, la CAPL, en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Laon, a organisé pour la première fois un programme de visites d'entreprises dans le cadre de la 13e édition de la Semaine de l'Industrie. Les visiteurs ont ainsi pu découvrir des acteurs majeurs du territoire — INTUIS, SODELEG, Le Lin Français, Daunat et Fruits Rouges & Co — et échanger directement avec les professionnels, au cœur de l'innovation et du savoir-faire industriel local.



SALON SIMI

Du 10 au 12 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a participé au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) au Palais des Congrès de Paris. Sur le stand de la Région Hauts-de-France, aux côtés d'autres EPCI, elle a présenté son offre foncière et ses projets d'aménagement dans les zones d'activités économiques du territoire. Ce rendez-vous majeur a renforcé la visibilité locale et attiré de potentiels investisseurs et partenaires, dans un contexte axé sur la transition énergétique et la réhabilitation urbaine.



02

CITOYENNETÉ & VIE SOCIALE



LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE CHANTIER D'INSERTION « MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE"

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU GRAND LAONNOIS

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

CAMPUS BY ALMÉA

C'EST QUOI
LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

La politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à restaurer l'égalité républicaine. L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers dits "QPV" est formalisée par un cadre : Le contrat de Ville.

Le comité de pilotage, composé de l'ensemble des partenaires et financeurs du contrat, s'est réuni afin de statuer sur les demandes :

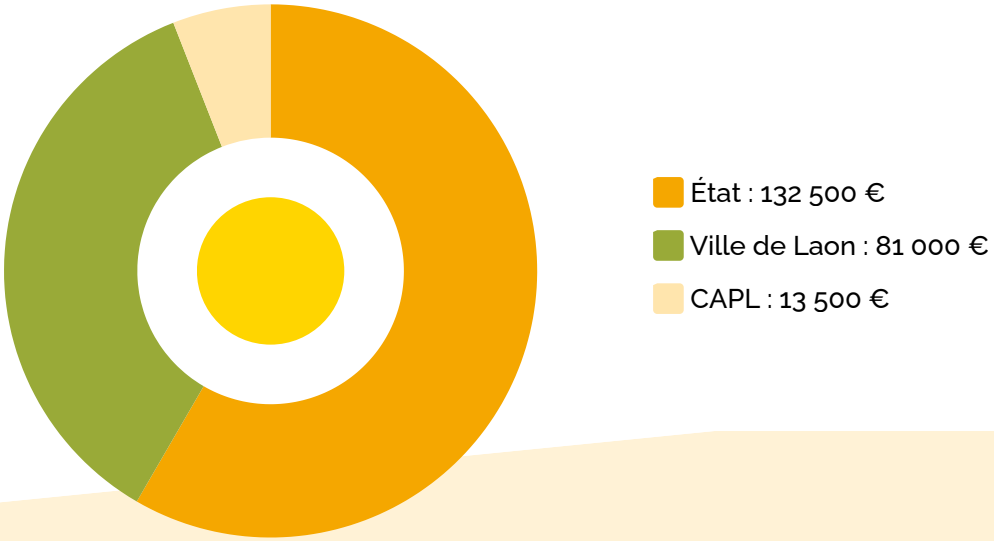
L'APPEL À PROJETS 2024

26

DOSSIERS ONT ÉTÉ DÉPOSÉS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2024

- **6** — SUR LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- **20** — SUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE
- **0** — SUR LE PILIER CITOYENNETÉ/VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Pour l'année 2024, les dossiers retenus ont été financés grâce au soutien financier de :



LE CHANTIER D'INSERTION **« MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RURAL »**

À QUOI SERT LE CHANTIER ?

Ce chantier s'appuie sur des travaux d'entretien du petit patrimoine délaissé ou la mise en valeur de sites remarquables d'intérêt communautaire (maçonnerie, placoplatre, peinture, menuiserie…) sur les 38 communes de la CAPL, afin d'offrir une activité salariée à des personnes en recherche d'emploi et une qualification dans les conditions réelles de travail.

➔ Une étape professionnelle pour des personnes en parcours d'insertion
➔ Un accompagnement vers la formation ou l'entreprise
➔ Une action au service de la valorisation du patrimoine intercommunal

LES RÉALISATIONS 2024

Le chantier d'insertion « Mise en valeur du patrimoine rural » a poursuivi sa mission en 2024 sur 15 communes de la CAPL. En plus d'une activité salariée, il a offert aux 27 bénéficiaires un accompagnement socio-professionnel individualisé et des opportunités de formation qualifiante :

COMMUNES	DATES	TYPES DE TRAVAUX
PARFONDRU	Du 08/01 au 26/01/2024	Réfection du mur de la cour de la mairie (maçonnerie).
MOLINCHART	Du 29/01 au 16/02/2024	Rénovation du calvaire et d'un mur (maçonnerie).
ETOUVELLES	Du 19/02 au 08/03/2024	Assainissement du mur du cimetière et de l'arrière de l'église.
CHERÊT	Du 11/03 au 29/03/2024	Aménagement paysagé pour la création d'un columbarium (maçonnerie).
LIERVAL	Du 02/04 au 19/04/2024	Rejointoiement du mur du cimetière (maçonnerie).
ORGEVAL	Du 22/04 au 10/05/2024	Déplacement d'un calvaire, démontage et remontage (maçonnerie).
BIEVRES	Du 13/05 au 31/05/2024	Rénovation d'un tourelle de l'église.
MONTCHÂLONS	Du 03/06 au 21/06/2024	Rénovation du mur de l'école et du pavage de la place (maçonnerie).
CESSIERES-SUZY	Du 24/06 au 12/07/2024	Rejointoiement du mur de l'église (maçonnerie).
CREPY	Du 15/07 au 02/08/2024	Rénovation de deux salles de classe (peinture).
MONS EN LAONNOIS	Du 26/08 au 20/09/2024	Réfection du mur d'enceinte du terrain autour de l'église (maçonnerie).
PRESLES ET THIERNY	Du 23/09 au 11/10/2024	Rénovation de la façade des maisons jumelles du CCAS (maçonnerie).
CERNY LES BUCY	Du 14/10 au 31/10/2024	-Peinture du portail du cimetière, porte de l'église et table de ping-pong, -Rénovation des caniveaux (maçonnerie), -Nettoyage d'une clôture.
BRUYERES ET MONTBERAULT	Du 04/11 au 29/11/2024	Rénovation des murs du fort (maçonnerie).
MARTIGNY COURPIERRE	Du 02/12 au 20/12/2024	-Isolation thermique du plafond de la salle communale, -Réfection d'un bâtiment communal (maçonnerie).

AVANT ETOUVELLES APRÈS



© CAPL



© CAPL

AVANT ORGEVAL APRÈS



© CAPL



© CAPL

LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LES SALARIÉS

20 PERSONNES ONT ÉTÉ ACCUEILLIES SUR LE CHANTIER EN 2024 ; 10 PERSONNES AU TOTAL ONT QUITTÉ LE CHANTIER

- 1 personne pour une entrée en formation qualifiante,
- 1 personne pour un CDD,

PLUSIEURS SALARIÉS ONT PU SUIVRE DES ATELIERS :

- Participation aux rencontres de l'IAE (L'insertion par l'activité économique)
- Découverte des métiers du bâtiment (Batitruck)
- Portes ouvertes AFPA Laon
- Salon « Trouve ton job »

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL & PROFESSIONNELS :

- 1 en Prépa Compétences Sectoriel « Aide à la personne » à l'AFPA de Laon
- 1 en action « l'art d'accéder à l'emploi » à France Travail
- Dossier logement et CMU
- Atelier Emmaüs Connect (accompagnement sur les compétences numériques essentielles)
- Plateforme mobilité de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

LE PLAN LOCAL POUR **L'INSERTION ET L'EMPLOI**

Dans le cadre de sa politique d'insertion, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, via la Maison de l'Emploi et de la Formation, a mis en œuvre en 2024 le dispositif ARPL (Accompagnement Renforcé des Publics Laonnois les plus éloignés de l'emploi).

Cette action vise à accompagner de manière intensive les demandeurs d'emploi en grande difficulté sociale et professionnelle, en s'appuyant sur un suivi individualisé, des ateliers collectifs et des partenariats locaux mobilisés pour lever les freins à l'emploi.

DONNÉES QUANTITATIVES PRINCIPALES

Le profil des bénéficiaires illustre le ciblage prioritaire du dispositif vers les publics les plus fragilisés du territoire.

LE PUBLIC

1. 66 allocataires RSA (74,15 %)
2. 76 inscrits à France Travail
3. 41 issus des quartiers prioritaires (QPV)

En 2024, 89 personnes ont été orientées vers cet accompagnement

31 HOMMES 53 FEMMES
RÉSIDENTS DE LA CAPL

82 ont 26 ans ou plus

66 ont entre 26 et 44 ans

NIVEAU DE QUALIFICATION

La majorité des participants dispose de faibles niveaux de qualification, ce qui confirme la nécessité d'un accompagnement personnalisé pour renforcer leur employabilité.

- 37 avec CAP/BEP
- 22 sans diplôme avec capacité minimale
- 12 sans aucun diplôme (maîtrise des savoirs de base)
- Seulement 3 avec Bac+2

ACTIVITÉ ET ACCOMPAGNEMENT

Les participants ont bénéficié d'un accompagnement individualisé renforcé et ont été mobilisés dans de nombreux ateliers et actions collectives, favorisant leur autonomie, leur confiance et la construction d'un parcours d'insertion.

Entretiens réalisés :
- 741 entretiens individuels
- 612 entretiens téléphoniques
- 91 entretiens d'intégration

Ateliers collectifs notables :
679 participations à l'atelier PACIO
- 120 à l'atelier Internet
- 79 à l'atelier « Confiance en soi »
- 174 à l'atelier débat

Autres actions notables :
- 1 forum de l'alternance
- 1 forum "Trouve ton job"
- 10 formations PSC1
- 3 interventions sur l'éco-citoyenneté
- 2 visites AFPA

RÉSULTATS ET SORTIES

Les résultats de l'année 2024 montrent une dynamique positive, avec un taux significatif de sorties vers l'emploi, la formation ou la création d'activité.

58 sorties en 2024 :
- 62 % de sorties positives (36 personnes)
- 1 création d'entreprise
- 6 en CDI ou CDD > 6 mois
- 7 en CDD < 6 mois
- 6 en emploi aidé
- 14 en formation
- 2 en immersion entreprise

ÉTAPES DE PARCOURS

Les étapes de parcours réalisées témoignent de la diversité et de la richesse des actions mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de chaque participant.

- 366 étapes pour 89 participants
- 83 étapes emploi pour 34 personnes
- 23 immersions en entreprise
- 22 étapes en chantiers d'insertion
- 7 formations qualifiantes
- 18 autres formations
- 58 orientations vers des référents d'étapes
- 53 participants engagés dans au moins une prestation

BILAN QUALITATIF DES ATELIERS

Les ateliers collectifs, notamment les temps PACIO, Internet et débats, ont joué un rôle clé dans la remobilisation des bénéficiaires et la levée de freins sociaux et professionnels.

- Atelier débat : 36 sessions – 15 participants
- Amélioration de la communication, confiance et expression
- Atelier Internet : 35 sessions – 20 participants
- Autonomisation dans les démarches administratives et d'emploi
- Soutien individuel : 39 participants

ACTION À DESTINATION DES ENTREPRISES

En parallèle, une action spécifique à destination des entreprises a été déployée, renforçant les liens entre la MEF et les employeurs, et favorisant les mises en relation vers l'emploi.

- 701 entreprises contactées
- 121 contrats aidés signés (1ère structure du département)
- 346 offres collectées pour 746 mises en relation

Le dispositif ARPL 2024 a pleinement atteint ses objectifs en accompagnant efficacement des publics très éloignés de l'emploi, majoritairement peu qualifiés et bénéficiaires du RSA. Grâce à un suivi renforcé, des ateliers ciblés et une forte mobilisation partenariale, 62 % des sorties ont été positives (emploi, formation, création d'activité). Ce bilan confirme l'utilité et la reconnaissance du dispositif par les acteurs du territoire, en particulier dans le cadre des actions France Travail.

LES CLAUSES D'INSERTION

Dans une logique de développement durable et d'inclusion sociale, les clauses sociales d'insertion permettent d'intégrer des personnes éloignées de l'emploi dans des marchés publics.

En 2024, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Laonnois, via son facilitateur, a poursuivi son engagement en faveur de l'emploi local en accompagnant les donneurs d'ordre et les entreprises dans la mise en œuvre de ces clauses, véritable levier d'insertion professionnelle.

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF

La mise en œuvre des clauses sociales repose sur un travail d'ingénierie territoriale coordonné par un facilitateur, qui joue un rôle central d'interface entre les acteurs publics, les entreprises et les structures d'insertion.

MOBILISATION DES DONNEURS D'ORDRE

La Ville de Laon représente à elle seule 33 % des marchés, devant l'OPH de l'Aisne (18 %) et le Ministère de la Justice (13 %).

En 2024, **12 donneurs d'ordre** (collectivités, bailleurs sociaux, etc.) ont été sensibilisés et accompagnés dans l'intégration de clauses sociales dans leurs marchés.

DYNAMIQUE DES MARCHÉS PUBLICS

Près de 80 % des marchés concernent des travaux, secteur propice à la mise en situation professionnelle.

L'année 2024 a vu la concrétisation de **40 marchés clausés**, répartis sur **89 lots**, représentant **28 615 heures** d'insertion prévues, dont **15 971,6 heures** réalisées.

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Une soixantaine d'entreprises ont été impliquées, avec une forte représentation du second œuvre. Le facilitateur a apporté un soutien actif au recrutement (études de postes, centralisation des candidatures, identification des profils éligibles).

PROFIL DES PARTICIPANTS

77 personnes uniques ont été mobilisés sur plus de 100 missions.

Le public est composé majoritairement d'hommes (73 sur 77), reflétant les secteurs d'activité concernés.

- 64,3 % sont en recherche d'emploi depuis plus d'un an
- 67,5 % ont 26 ans ou plus
- 47 % n'ont aucun diplôme
- Les niveaux V (CAP/BEP) sont les plus représentés (45 %)

PUBLIC CIBLÉ

Les bénéficiaires sont issus des publics prioritaires de l'insertion : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans déscolarisés, personnes en situation de handicap, etc.

Les résultats 2024 sont très encourageants, avec près de 16 000 heures d'insertion réalisées, 77 personnes mobilisées, et un partenariat actif avec 12 donneurs d'ordre.

Le facilitateur a joué un rôle déterminant dans la promotion, le suivi et la sécurisation des clauses. Ce dispositif confirme sa pertinence comme outil d'insertion structurant, permettant à des publics en difficulté d'accéder à une activité professionnelle valorisante et de s'inscrire durablement dans un parcours vers l'emploi.



PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON

Le budget total annuel de la Communauté d'Agglomération au titre de la programmation 2024 du PLIE du Laonnois est de **212 910€.**
Cela comprend la participation totale annuelle de la Communauté d'Agglomération de **171 125 €** et celle de la Ville de Laon de **41 785 €.**

LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU GRAND LAONNOIS

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon participe annuellement au fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation à hauteur de 80 000 €.

L'ÉQUIPE DE LA MEF :

La Maison pour l'Emploi et la Formation est composée de 3 services :

1- ***LE SERVICE MISSION LOCALE***

En 2024, 748 jeunes ont été accueillis pour la première fois sur 2 499 jeunes qui ont été accompagnés durant l'année (dont 47,3 % de filles sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon)

Les dispositifs en faveur de l'Emploi
La Mission locale propose trois dispositifs en faveur de l'emploi :

- **Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie** (PACEA) : pour l'année 2024, le montant total de l'allocation versée aux jeunes dans ce cadre s'élève à 76 732 €.
- **L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes** (IEJ) : dispositif toujours actif, l'IEJ vise à proposer une solution d'emploi, de formation ou d'apprentissage dans un délai de 4 mois, grâce à un accompagnement renforcé et un repérage précoce.
- **Le Contrat d'Engagement Jeune** (CEJ) : remplaçant la Garantie Jeunes, le CEJ permet un accompagnement intensif des jeunes en grande précarité. En 2024, 2 072 885 € ont été versés directement aux bénéficiaires du CEJ

L'accompagnement des jeunes s'est traduit par :
- 17 005 entretiens individuels.
- 13 183 ateliers et informations collectives.

Les actions ont couvert divers domaines :
- Droits sociaux : logement, santé, démarches administratives.
- Développement personnel : ateliers sur la santé, la citoyenneté, la confiance en soi, l'hygiène de vie, la gestion du budget et la motivation.
- Mobilité : 100 jeunes ont obtenu leur code de la route et 114 leur permis de conduire.
- Projet professionnel : 10 types d'ateliers ciblés (préparation aux entretiens, rédaction de CV, etc.)

2- LE SERVICE ENTREPRISE

En 2024, le service entreprise de la MEF a contacté 701 entreprises et prospecté 441 entreprises.

3- LE SERVICE MEF

346 offres d'emplois ont été collectées dont 25,7 % de CDD ou des CDI, 26,3 % sont des offres en alternance et 36,7 % sont des contrats aidés.
Il y a eu 746 mises en relation en 2024 dont 34,5 % sur des contrats aidés, 19,8 % sur des offres en alternance et 15,3 % sur des contrats d'insertion.

Au niveau des contrats, ce sont 159 postes pourvus dont 89 en contrats aidés.

Le volet relation entreprise en 2024 a regroupé des visites d'entreprises régulières, des actions pour promouvoir l'apprentissage,la participation à des job dating avec les partenaires et à des forums de l'emploi sur le territoire.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La **Convention Territoriale Globale** (CTG) de la CAPL, signée le **14 décembre 2023** pour la période 2023–2027, constitue un outil structurant de coordination des politiques sociales à l'échelle intercommunale. Elle s'appuie sur un diagnostic territorial partagé, réalisé en 2024, ayant permis d'identifier les spécificités, besoins et enjeux du territoire.
La Convention Territoriale Globale (CTG) est devenue en 2024 un cadre stratégique de coordination des actions sociales sur le territoire de la CAPL. Sa mise en œuvre, fondée sur un diagnostic partagé, a permis de structurer les réponses aux besoins des habitants tout en renforçant la cohésion intercommunale.

En 2024, plusieurs avancées significatives ont marqué la mise en œuvre de la CTG :

Diagnostic partagé et axes prioritaires
Le diagnostic a reposé sur :
- Une analyse quantitative des données sociales et démographiques ;
- Des entretiens avec les acteurs locaux (élus, associations, institutions).

Les axes structurants identifiés :
- Petite enfance : développement des modes d'accueil, soutien à la parentalité ;
- Enfance et jeunesse : accès aux loisirs, prévention des inégalités
- Famille : appui aux familles monoparentales, équilibre vie privée / vie professionnelle
- Précarité et insertion : lutte contre l'exclusion sociale, accès aux droits et à l'emploi ;
- Ruralité : maintien des services de proximité et attractivité du territoire.

Extension territoriale de la CTG
En 2024, cinq nouvelles communes ont adhéré à la CTG intercommunale :
- Aulnois-sous-Laon
- Bruyères-et-Montbérault
- Molinchart
- Bucy-lès-Cerny
- Laon

Ces adhésions viennent s'ajouter aux communes déjà engagées dès 2023 : Athies-sous-Laon, Crépy et Vivaise.

Orientations stratégiques dégagées
Le diagnostic partagé a permis de poser des bases solides pour un développement local plus cohérent et équitable. Les orientations prioritaires visent :

- Le renforcement de la cohésion territoriale,
- La réduction des inégalités d'accès aux services,
- L'adaptation aux évolutions démographiques,
- La valorisation du cadre de vie.

CAMPUS By Alméa

Le projet de création d'un campus sur le territoire a été présenté lors de la conférence des maires le 15 juin 2023 et validé par le conseil communautaire de la CAPL le 5 octobre 2023 et les premiers jeunes accueillis le 19 octobre 2023.

Le campus by Alméa est un tiers lieu connecté permettant à des étudiants de suivre un cursus d'études supérieures majoritairement post Bac, entièrement à distance dans un lieu dédié.
Ils sont accompagnés par un « campus manager » qui s'assure de leur motivation, les aide dans leur progression et les accompagne jusqu'à l'obtention du diplôme. Ils doivent être présents sur site entre 16 et 25 heures par semaine.

Ce campus permet de répondre aux besoins des jeunes du territoire qui ne peuvent suivre un cursus post-bac classique pour des raisons économiques, de mobilité, d'environnement social.
Le campus by Alméa vient en complément de l'offre de formation existante sur le territoire, proposant une possibilité pour les publics rencontrant de nombreux freins sur le territoire de poursuivre un parcours adapté.

Pour notre territoire, la (Maison de l'Emploi et de la Formation) MEF porte ce campus en lien avec Alméa, association de formation en alternance créée par les chambres consulaires et présente sur la formation en alternance depuis 40 ans.
En 2024, 8 étudiants étaient inscrits au sein du campus, suivant des formations variées tels que des BTS, licences,DAEU etc…



03

DÉVELOPPEMENT LOCAL



HABITAT

URBANISME

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITÉ DES TERRITOIRES ET SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS

MUTUALISATION

PROJET DE TERRITOIRE

ADHÉSION À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-FRANCE.

ETUDE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

FONDS DE CONCOURS

HABITAT

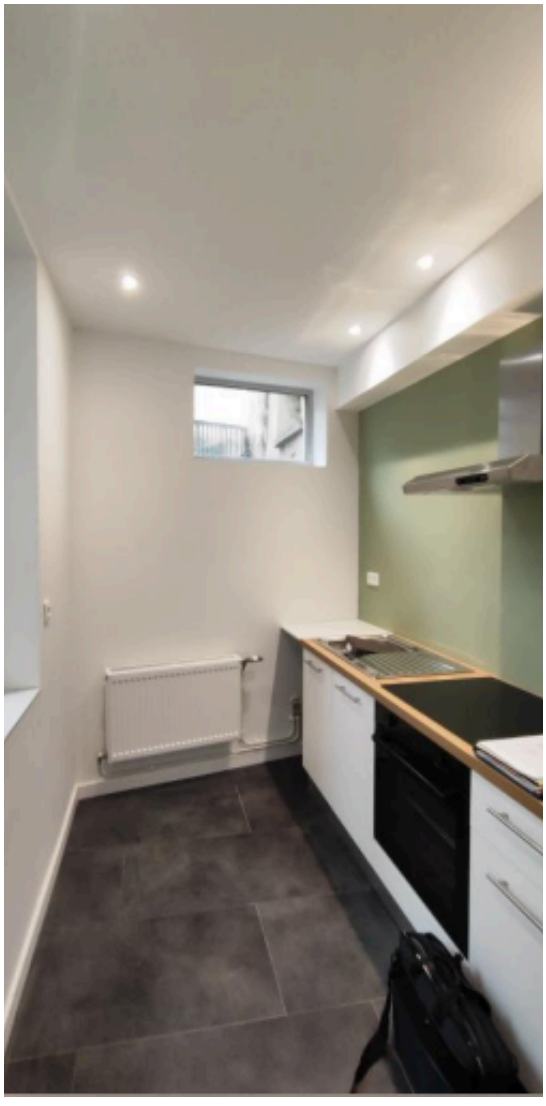
OPAH RU DE LAON

La Communauté d'Agglomération est partenaire –signataire de la Convention Action Cœur de Ville et de la convention d'OPAH RU de Laon 2020-2025 signée avec le Préfet de l'Aisne. Le service habitat, qui collabore avec le service Action Cœur de Ville en mairie de Laon, reçoit les propriétaires bailleurs ou occupants, en maison cœur de ville.

Avec Soliha Aisne chargé d'animer le dispositif, il accompagne les porteurs de projets de rénovation d'habitations (maisons ou appartements) situés dans le périmètre d'intervention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de la ville de Laon (OPAH-RU). Dans ce cadre, le service procède aux visites des logements et, avec l'architecte de la ville de Laon, valide les projets de réhabilitation (répartition des volumes, et prestations) qui font l'objet d'examens par l'Agence nationale de l'Habitat.

Au titre de l'année 2024, ce sont 19 projets de réhabilitation qui ont été instruits pour un total de 49 382, 00 € de subventions accordées par le bureau communautaire dans le cadre de cette OPAH RU. Les subventions sont versées à l'opérateur Soliha Aisne après constat d'achèvement et de conformité des travaux réalisés.

Le service a participé au salon de l'habitat qui s'est déroulé à Laon du samedi 16 au dimanche 17 novembre 2024.









PIG



Le Conseil Départemental de l'Aisne a mis en place un dispositif le Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration des logements. Il s'agit de soutenir les projets de rénovation d'habitations (maisons ou appartements) situés sur les 38 communes de notre EPCI, hors du périmètre d'intervention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de la ville de Laon. (Opah-Ru).

Il peut s'agir de propriétaires bailleurs ou de propriétaires occupants. Le service reçoit les projets via l'animateur Soliha Aisne, procède aux validations des projets de réhabilitation (sortie de précarité énergétique, travaux d'isolation, de menuiseries, Vmc, de changement de mode de chauffage, adaptation du logement au vieillissement).

En 2024, ce sont 16 dossiers de réhabilitation hors Opah Ru et un total de subventions pour réservées par notre EPCI.

38 257, 00 €

Ces subventions sont libérées après constat écrit par Soliha Aisne de l'achèvement des travaux effectivement réalisés.

FSL

En 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a décidé de reconduire son soutien au Conseil Départemental de l'Aisne par sa participation au Fonds De Solidarité au Logement.

Le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement. L'aide du FSL peut être versée sous forme de prêt (à rembourser au FSL), ou sous forme de subvention (sans remboursement). L'aide peut servir à payer les frais suivants :

Frais liés à l'installation dans le logement

Par exemple, le paiement du dépôt de garantie, du 1er loyer, des frais d'agence immobilière, des frais de déménagement, de l'assurance habitation, ou de l'achat des équipements de 1re nécessité (réfrigérateur...).

Frais liés au maintien dans le logement

Par exemple, le paiement des dettes de loyers, des factures d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone, ou des frais de commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire).

En 2024, le bilan présenté par le CD02 a souligné une nouvelle augmentation significatives des demandes d' aides à l'énergie due à l'augmentation des tarifs et un accompagnement social renforcé.

La participation versée par notre EPCI en 2024 est de 19 664 euros.

PLH

Le programme local de l'habitat (PLH) définit pour 6 ans consécutifs les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. Il permet aussi d'améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti à toutes les composantes de la population, en assurant entre les différentes communes et les différents quartiers de chacune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Dans le cadre, l'Etat préconise la création prioritaire d'un observatoire foncier et habitat qui est engagé en décembre 2024 dans le cadre d'une convention passée avec l'IATEUReims.

GENS DU VOYAGE

L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Le service habitat est chargé d'accompagner les élus dans la détermination d'une politique d'accueil des gens du voyage. A Laon une communauté importante est regroupée chemin d'Aulnois et rue Basselet. Ceci représente environ 100 parcelles de terrains privés sur lesquelles sont édifiées des habitations en dur et où stationnent souvent une partie de l'année un nombre considérable de caravanes et véhicules dans le cadre de regroupements familiaux spontanés.

Notre EPCI loue actuellement 4 terrains familiaux rue Basselet à titre précaire. Il s'agit d'une démarche de sédentarisation qui rejoint les objectifs en la matière définis par le schéma départemental d'accueil des gens du Voyage.

En avril 2024, Action Grand Passage a demandé les réservations d'"une aire , pour 1 premier groupe de 55 familles soit environ 70 caravanes, du 19 au 26 mai 2024 ; ainsi que la réservation d'une aire pour 100 caravanes du 30 juin au 7 juillet 2024, et enfin la réservation d'une aire pour la période du 14 au 21 juillet.

Le 1er groupe a stationné au boulodrome une semaine à compter du 26 mai. Le deuxième a stationné à Chambry une semaine sur le parc communal et le troisième groupe a renoncé à stationner à Laon.

En mai 2024, l'Etat et Action Grand passage avaient informé notre EPCI de l'éventualité d'un grand rassemblement pour la fin du mois d'août 2024, sur notre territoire.
Avec la préfecture de l'Aisne, compte tenu des manifestations laonnoises et de la commémoration de la libération de la ville de Laon, la venue de 600 caravanes a été différée au 06 septembre 2024, date à laquelle fut signée en préfecture de l'Aisne une convention tripartite CAPL/ ETAT et AGP.

La CAPL a vu son terrain nu à Vivaise, BH n°68 réquisitionné par la préfecture de l'Aisne.
Il s'agit d'un regroupement hors normes qui ne correspond pas aux attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Aisne.

Les caravanes sont arrivées à compter du 06 septembre 2024 et ont quitté le site le 17 septembre 2024. Notre EPCI a été contraint de passer location de 5 groupes électrogènes de 20 kva, avec cuves, armoires de distributions , câbles, et de se faire livrer 15 000 litres de gazole non routier (gnr).
Les gens du voyage ont collecté de l'eau potable sur une borne à incendie à Vivaise.
La communauté d'agglomération du Pays de Laon a sollicité le Sirtom de Laon pour collecter les ordures ménagères. La société ORTEC est intervenue pour finaliser le nettoyage du site après le départ du grand rassemblement.

Une régie temporaire a permis de collecter

7 700, 00 €

Mais, le coût supporté par notre EPCI est arrondi à 85 000, 00 € TTC dont :

- 32 904, 00 € TTC pour la location des groupes électrogènes (Loxam Power),
- 17 100, 00 € TTC pour le GNR (DB Energie),
- 17 372, 00 € TTC pour le nettoyage du site (Ortec) dont une partie pour mise en décharge spéciale frais liés à la collecte des ordures ménagères et eau potable (noread).

Dans le cadre de l'étude de la création d'une aire de grands passages sur le territoire communautaire :

Notre EPCI a contractualisé le 04 octobre 2023 avec l'ADREE pour engager dès novembre 2023 une étude-expertise environnementale.

Elle concerne les terrains inscrits au PLU de Laon en secteur NV susceptibles de recevoir l'équipement « Aire de grands passages », propriétés de la ville de Laon, partie de l'ancien champ de manœuvres.

Cette étude qui devait s'achever en novembre 2024 a été prolongée jusqu'en mars 2025.

URBANISME

Le service accompagne les communes dans l'élaboration ou la modification de leurs documents d'urbanisme : carte communale, Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de veiller au respect des orientations et objectifs définis dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2019.

En tant que service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme, il veille également à la rédaction de certaines pièces des PLU (document définissant les règles en matière de droit des sols) notamment le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin de permettre leur bonne compréhension et application par les pétitionnaires.

De plus, en tant que personne publique associée, l'avis de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL) est aussi sollicité sur les projets de PLU et carte communale, au stade arrêt de projet, que ce soit pour les communes membres de la CAPL mais également des communes limitrophes de notre territoire.

En 2024, la CAPL a participé à plusieurs réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre de l'élaboration du PLU d'Etouvelles, la révision du PLU de Clacy-et-Thierret et l'élaboration de la carte communale de Bucy-lès-Cerny.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) **BILAN**

La démarche d'élaboration du bilan du SCoT de la CAPL, amorcé en 2023, s'est activement poursuivie en 2024, menant l'étude à un stade proche de son achèvement. 2 phases clés ont ponctué la démarche :

1. Phase préparatoire, consultation de bureau d'études et lancement de l'étude (1er semestre de 2024)

- Poursuite des recherches documentaires et rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en vue de sélectionner un prestataire.
- Sélection du bureau d'études Géogram pour la réalisation du bilan,
- Organisation de la réunion de lancement rassemblant l'ensemble des parties prenantes (Président, Vice-Présidents, les membres de la commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat, directions, services et maires). Elle s'est tenue le 03 juillet 2024.

2. Réalisation de l'étude et restitution des premières conclusions (2nd semestre de 2024)

Cette période a été consacrée au cœur de l'analyse, incluant :

- La définition de la méthodologie d'analyse,
- La collecte des données sur la mise en œuvre du SCoT,
- L'interprétation de ces données.
- La présentation des conclusions préliminaires de l'étude lors du comité de pilotage du 19 décembre 2024.

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADET) ET SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (**SCOT**)

Le SRADDET des Hauts-de-France a été adopté par la Région lors de la séance plénière du 30 juin 2020, et approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

Depuis la date de son approbation, il est donc applicable sur le territoire régional. Cela signifie que les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), les plans de Mobilités et les Chartes de Parcs Naturels Régionaux doivent ainsi au moment de leur révision prendre en compte ses objectifs et être compatibles avec ses règles générales.

La Loi dite Résilience Climat promulguée en Août 2021 dispose que les SRADDET doivent être modifiés pour prendre en compte les évolutions législatives notamment sur la question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), du développement et de la localisation des constructions logistiques et de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires promulgués après l'arrêt de projet du SRADDET actuel (30 janvier 2019). La Région a donc délibéré sur le lancement de la démarche de modification de son SRADDET en juin 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Région Hauts de France a sollicité l'avis des personnes publiques associées dont fait partie la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon dans le cadre de la modification du SRADDET, par courriel du 24 janvier 2024 concernant les volets « climat air énergie » et « déchets » et par courriel du 20 février 2024 concernant les volets relatifs à « la gestion économe de l'espace », « la logistique » et « la stratégie aéroportuaire ». Un courrier d'information a également été transmis et reçu le 18 mars 2024.

Une réunion avec la Région Hauts de France organisée le 20 février 2024 a permis d'échanger sur les différents points modifiés, tout particulièrement sur les objectifs liés à la sobriété foncière et au changement climatique, avec le vice-président de la Région en charge de l'Europe, de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles, monsieur Daniel LECA et avec la présidente de la Conférence des Scot des Hauts de France également présidente du syndicat mixte du SCoT de l'Arrageois, madame Françoise ROSSIGNOL.

Une analyse des différentes pièces du SRADDET modifié a été faite par les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a formulé un avis défavorable en conseil communautaire du 11 avril 2024 sur le volet « gestion économe de l'espace ».

Celui-ci porte sur plusieurs points :

- la période de référence retenue par la Région pour le bilan de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui apparaît notamment dans l'objectif 24, dans la règle générale 14, dans l'annexe A,
- imposer aux territoires SCoT d'utiliser les données issues du portail national de l'artificialisation des sols, qui est indiqué dans la règle générale 14, les annexes A et C
- l'enveloppe dédiée aux territoires, la répartition selon l'analyse multicritère (1/3 de l'enveloppe), qui est indiquée dans l'annexe C,

Concernant la période de référence retenue par la Région pour le bilan de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers, celle-ci la fait démarrer au 1er janvier 2011 et s'achever au 1er janvier 2021 afin de pouvoir s'appuyer sur les données issues des fichiers fonciers du Cerema qui portent sur cette même période.

Or, ces dates de démarrage et de fin ne sont pas cohérentes vis-à-vis de la loi dite Résilience Climat. En effet, ayant été promulguée le 23 Août 2021, le bilan qu'elle prévoit sur les 10 années antérieures amène donc à un démarrage de cette période de 10 ans à la date du 23 août 2011 et une fin de bilan au 23 août 2021. D'ailleurs, l'Etat, dans le fascicule n°1 qu'il a établi sur la zéro artificialisation (du 21/12/2023, « définir et observer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols »), indique que « En application stricte de la loi, la période de référence couvre la décennie de septembre 2011 à septembre 2021 ».

Concernant le fait d'imposer aux territoires SCoT d'utiliser les données issues du portail national de l'artificialisation des sols, le décret du 27 novembre 2023, dans son article 1, retranscrit dans l'article R 101-2 du code de l'urbanisme indique certes que « L'observatoire de l'artificialisation est, pour l'ensemble du territoire, la plateforme nationale pour l'accès dématérialisé aux données sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et sur l'artificialisation des sols, qui sont mises à disposition par l'Etat, notamment afin de permettre la fixation et le suivi des objectifs prévus dans les documents de planification et d'urbanisme ». Cependant, ce décret dans son article 3, retranscrit dans l'article R 2231-1 du code général des collectivités territoriales, concernant l'établissement de ce rapport, prévoit ceci :

- « Pour établir ce rapport, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents disposent gratuitement des données produites par l'observatoire de l'artificialisation mentionné à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme.
- Ils peuvent également utiliser les données de dispositifs d'observation développés et mis en œuvre localement, en particulier ceux mentionnés au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et s'appuyer sur les analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mentionnée à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et de celle du plan local d'urbanisme mentionnée à l'article L. 153-27 du même code ».

Ce dernier point est aussi repris dans le fascicule 1 sur la ZAN cité précédemment qui spécifie que : « Pour effectuer le bilan et mesurer la consommation effective d'ENAF, il convient de privilégier parmi les différentes bases et sources de données disponibles, l'emploi des fichiers fonciers complétés le cas échéant, lorsqu'elles sont disponibles, des données locales (notamment des modes d'occupation des sols) ».

Le SRADDET modifié est donc plus restrictif que ce prévoit le décret sus-visé. Or, en ne permettant pas à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon d'utiliser ses propres outils d'analyse pour comparer les données issues de ces outils avec celles issues des fichiers fonciers du Cerema, cela va jouer en sa défaveur.

Enfin, concernant l'enveloppe dédiée aux territoires, les explications sur la méthode employée pour le calcul d'un tiers de celle-ci manquent de clarté. Il conviendrait que soit indiquée pour chaque territoire la valeur de chacun des 5 critères afin de pouvoir comprendre pourquoi notre territoire obtient un taux de réduction de 66,77 %.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Au cours de l'année 2024, l'analyse des évolutions des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2011 et 2021 au sein des communes membres de la CAPL dotées d'un document d'urbanisme a été poursuivie. Dans ce contexte, la commune de Laon a approuvé son rapport local de suivi de l'artificialisation des sols par délibération du conseil municipal prise le 30 septembre 2024, et la commune d'Athies-Sous-Laon le 12 novembre 2024.
La commune de Clacy-et-Thierret a, pour sa part, adopté son rapport d'artificialisation des sols par délibération du conseil municipal prise le 11 juillet 2024, fondé sur les données produites par l'observatoire de l'artificialisation mentionné à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme.

Quant aux communes relevant du Règlement National d'Urbanisme (RNU), notamment Bièvres, Cerny-lès-Bucy, Colligis-Crandelain, Étouvelles et Parfondru, ont également statué sur leurs rapports respectifs d'artificialisation des sols, ces documents leur ont été transmis par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Aisne.

INSTRUCTION
DES AUTORISATIONS D'URBANISME

LE PRINCIPE DE L'ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié un certain nombre de dispositions quant à l'instruction des actes d'urbanisme. Ainsi, elle a transformé les seuils de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. A compter du 1er juillet 2015, les communes compétentes pour la délivrance des actes en matière de droit des sols appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants n'ont plus eu la possibilité d'avoir recours à cette mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION

Pour pallier à ce désengagement de l'Etat, lors des Conseils Communautaires des 19 février et 26 mars 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a respectivement approuvé son schéma de mutualisation 2015 – 2020 venant créer entre autres un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et approuver les modalités de facturation de ce service.

Celui-ci a ainsi compensé le retrait de l'Etat au 1er juillet 2015 pour les communes ayant ou ayant eu un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au 1er janvier 2017 pour celles ayant une carte communale.
Les communes concernées sont les suivantes :

- 15 communes ayant un PLU : Athies-sous-Laon ; Aulnois-sous-Laon ; Bruyères-et-Montbérault ; Chambry ; Chamouille ; Chivy-les-Etouvelles ; Clacy-et-Thierret ; Crépy ; Eppes ; Laon ; Mons-en-laonnois ; Monthenault ; Presles-et-Thierny ; Vivaise ; Vorges.
- 6 communes ayant une carte communale : Cerny-en-Laonnois ; Laniscourt ; Laval-en-Laonnois ; Martigny-Courpierre ; Molinchart ; Veslud.
- 1 Commune ayant un PLU annulé donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) : Festieux.

Il s'agit donc de 22 communes concernées pour l'année 2024. Ces 22 communes ont décidé de confier, par convention, l'instruction des autorisations d'urbanisme au service commun d'instruction créé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.
Après dépôt des dossiers en mairie, celle-ci les transmet à la Communauté d'Agglomération pour instruction. L'instruction se concrétise par la vérification de la conformité des demandes par rapport aux règles d'urbanisme définies dans les PLU ou RNU puis l'élaboration d'un projet d'arrêté soumis au maire. Celui-ci ensuite le délivre, c'est-à-dire le signe donc le valide, et le transmet au pétitionnaire.

Le service est également ouvert au public pour tout renseignement sur les projets d'urbanisme.

MOYENS HUMAINS

Avec le principe de mutualisation des services, le service d'instruction de la ville de Laon a été transféré à la Communauté d'Agglomération. Les 2 agents instructeurs sont devenus des agents de l'agglomération. Deux autres agents assurent également partiellement cette mission. Et une responsable de service manage l'équipe.

MOYENS TECHNIQUES

Le service est doté d'un logiciel d'instruction en version « Internet » permettant aux pétitionnaires le souhaitant de déposer leur dossier en ligne de façon dématérialisée.

Chaque commune y a ainsi accès pour les agents qu'elle a désigné, en saisie ou en consultation. Il contient une base de données des dossiers créés depuis 2007. Il permet de saisir les dossiers. Il permet de visualiser le plan cadastral numérisé de chaque commune avec les couches correspondant aux plans de zonage, aux servitudes, aux périmètres des plans de prévention des risques, …, et il donne accès aux données sur les propriétaires et propriétés permettant ainsi entre autres d'éditer les matrices cadastrales.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



MUTUALISATION

Ce sujet prioritaire est un enjeu primordial pour notre territoire. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit un ensemble d'outils permettant aux collectivités et à leurs groupements de mettre en commun leurs moyens (du personnel, patrimoniaux, des moyens techniques ou financiers) et de coordonner leur action en vue de l'élaboration de leurs projets. L'intérêt de cette mutualisation et ses enjeux sont d'améliorer le niveau de service rendu à la population sans engendrer de surcoût et donc répondre aux contraintes financières en engendrant des économies dans certains cas.

En 2024, la définition du contenu du **guide d'instruction des déclarations préalables** (DP), destiné à aider les particuliers dans l'élaboration de leur dossier, s'est poursuivie. Plusieurs réunions techniques entre les élus, la CAPL et le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Aisne ont permis d'en affiner le contenu.

Face à la demande des maires d'être conseillés, accompagnés sur l'informatique et le numérique, le GIE Convergence, prestataire informatique de la Communauté d'Agglomération, a proposé dans un 1er temps de faire un **audit des équipements et de recenser les attentes des communes.**
L'objectif était de rattacher les communes à la convention liant la Communauté d'Agglomération au GIE. Ainsi, par cette adhésion au GIE, elles pourraient bénéficier de son management, de ses audits, de conseils, de la gestion des systèmes informatiques et réseau, de son accompagnement dans le choix et la mise en œuvre de progiciels métiers, dans la conception d'applications spécifiques.

En 2024, le GIE a développé et mis en ligne une **plateforme numérique** accessible sur internet.
Cet outil numérique centralise plusieurs fonctionnalités :

- Gestion des prêts de matériel : un module de réservation en ligne pour faciliter le partage des équipements intercommunaux.
- Centralisation des achats : une fonctionnalité de commandes groupée, permettant aux communes de bénéficier de tarifs préférentiels sur leurs achats,
- Base documentaire partagée : un espace pour la consultation de divers documents,
- Portail d'annonces locales : une rubrique de publication et de consultation d'annonces
- Agenda : un calendrier des réunions et événements à venir.

Des démarches ont été entreprises courant 2024 pour **l'achat et l'aménagement d'un conteneur** pour un usage de scène et d'un autre pour un usage de bar. Différentes sociétés ont été contactées pour un 1er chiffrage.
Les membres de la commission développement local ont donné leur accord à ces achats lors du conseil communautaire du 16 décembre 2024.

La démarche d'équiper les bâtiments communaux d'un **défibrillateur** engagée en 2022, s'est poursuivie en 2024.
Un 2ème groupement de commandes a été constitué. Après devis, c'est à nouveau la société SAPIAN qui a été retenue pour l'achat et pose de 7 DAE (défibrillateurs externes automatisés) et 6 vitrines.
La subvention DETR sollicitée auprès de la Préfecture a également été accordée.



DÉVELOPPEMENT LOCAL
ETUDE PROJET DE TERRITOIRE

Engagée en 2023, l'élaboration de territoire et de son pacte financier et fiscal, s'est poursuivie en 2024.

Le premier semestre 2024 a été consacré à la finalisation du diagnostic territorial. Les conclusions de cette analyse ont été restituées lors du comité de pilotage tenu le 27 février 2024, puis présentées à la conférence des maires en date du 3 avril 2024.

Ensuite, une série d'ateliers participatifs a été organisée au sein de plusieurs communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL).

Ces groupes de travail ont réuni un large éventail d'acteurs locaux : élus, représentants du secteur socio-économique et des services publics. L'objectif était de permettre à chaque participant d'exprimer ses aspirations et sa vision prospective pour le développement de l'agglomération.

Afin de hiérarchiser les enjeux et d'arbitrer les choix en matière de politiques publiques locales en lien avec le pacte financier et fiscal, 2 séminaires avec les maires ont été organisés : le 14 juin 2024 et le 05 juillet 2024.

Parallèlement, une vaste consultation citoyenne, initialement programmée du 5 mai au 20 juillet 2024, a été prolongée jusqu'à septembre de la même année. Cette démarche visait à recueillir de manière exhaustive les avis, les besoins et les attentes des habitants concernant l'avenir et le devenir du Pays de Laon.

Enfin, une concertation dédiée aux jeunes a été organisée le 17 octobre 2024 en partenariat avec Dreamakers Hauts-de- France : "Le camp de l'innovation". Les jeunes des collèges Les Frères Le Nain et de l'établissement La Providence y ont participé. L'intérêt de cette démarche est d'assurer la prise en compte des perspectives des plus jeunes citoyens et de n'omettre aucune catégorie d'âge.

Les résultats des concertations ont été synthétisés dans le journal du territoire "*Territoire Laonnois*" dont l'édition est prévue en mars 2025.

ADHÉSION À **L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-FRANCE**

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville », une convention cadre « Action Cœur de Ville » a été signée le 28 septembre 2018 entre la CAPL, l'Etat, la commune de Laon et les partenaires financiers du programme. La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (art 112, art L 321-2 II du code de l'urbanisme) est venue conforter cette stratégie territoriale volontariste et de salubrité publique, en permettant aux établissements publics fonciers de l'Etat, par un décret non soumis à l'avis préalable du Conseil d'Etat, d'éte ndre plus facilement leurs périmètres d'intervention aux territoires ayant signé une convention ORT.

C'est dans ce contexte que, en qualité de signataire de ce document, la CAPL a souhaité s'adjoindre les services de l'Etablissement public foncier de Hauts-de-France (EPF), établissement de l'Etat compétent en matière de recyclage foncier en Hauts-de-France (acquisition, portage foncier, gestion, travaux de mise en sécurité, travaux de démolition, valorisation environnementale de sites en attente de projet, cession…).

Par délibération du 05 octobre 2023, le Conseil Communautaire a donné son accord à l'extension de l'EPF sur la totalité du territoire de la CAPL. Car L'Établissement Public Foncier occupe une place essentielle dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durable du territoire. Sa mission principale consiste à accompagner les collectivités dans la maîtrise et la gestion du foncier, afin de leur permettre de concrétiser leurs projets urbains, économiques et environnementaux.

En anticipant les besoins, l'EPF procède à l'acquisition et au portage de terrains ou de biens bâtis, constituant ainsi de véritables réserves foncières au service des politiques locales de l'habitat, du développement économique ou encore de la revitalisation urbaine, pour notre EPCI et la totalité des communes memebres de la CAPL. Cette intervention contribue à réguler le marché, à limiter les effets de la spéculation et à rendre possible la réalisation de projets dans des conditions maîtrisées.

Au-delà de l'acquisition, l'EPF joue également un rôle majeur dans la reconversion et la requalification des friches urbaines, industrielles ou commerciales. En recyclant ces espaces, il favorise un aménagement plus sobre en foncier, conforme aux objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de préservation des espaces naturels et agricoles.

L'action de l'EPF repose enfin sur une coopération étroite avec les collectivités locales, les intercommunalités et l'ensemble des acteurs du territoire. À travers des conventions de partenariat et un appui technique et financier, il apporte expertise et sécurité aux projets, qu'il s'agisse de la production de logements, de la création d'équipements publics ou de la mise en œuvre de nouvelles dynamiques économiques.

Ainsi, l'EPF s'affirme comme un outil stratégique au service du développement équilibré et durable du territoire, garantissant la disponibilité du foncier nécessaire aux projets d'aujourd'hui tout en préparant ceux de demain.

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Initiée en 2023, la démarche d'élaboration du PCAET de la CAPL s'est poursuivie en 2024 par le recrutement d'un bureau d'études et le démarrage de l'étude.
Le marché a été attribué au bureau d'études AERE - Alternatives pour l'Energie, les énergies Renouvelables et l'Environnement et la réunion de lancement s'est tenue le 18 juillet 2024 à laquelle étaient conviés acteurs politiques, institutionnels et des professionnels.
Le second semestre de 2024 a été consacré à la phase diagnostic du PCAET. Son objectif est de dresser le bilan sur la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ses résultats permettraient de construire les axes stratégiques pour le PCAET.

Les premières conclusions du diagnostic ont été présentées lors du comité de pilotage du 07 novembre 2024.
Pour amorcer la phase 2 du PCAET, la stratégie territoriale, 2 ateliers de travail ont eu lieu :

- Le 1er s'est tenu le 25 novembre 2024 réunissant plusieurs parties prenantes (acteurs politiques, économiques, institutionnels, etc) pour travailler sur la thématique environnementale,
- Le 2nd s'est tenu le 04 décembre 2024 réunissant les maires des communes membres de la CAPL.

L'atelier du 04 décembre 2024 a été organisé par Enedis suite à la signature de la convention entre Enedis et la CAPL le 08 novembre 2024. L'objectif de cet atelier était de familiariser les élus avec les outils numériques à disposition pour notamment :

- se connecter sur son espace collectivité,
- voir la cartographie des réseaux, la capacité disponible.
- suivre ses consommations électriques et pouvoir les réduire.

L'objectif de ce partenariat est de notamment cadrer les mises à disposition d'expertise pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration du diagnostic et à l'éclairage technico-financier du plan d'action à établir par la Collectivité pour une prise de décision efficiente.

ETUDE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

L'accompagnement du Cerema auprès de la CAPL s'est poursuivi sur l'année 2024. Un diagnostic partiel de l'organisation interne de la CAPL et de ses compétences a été réalisé. Ce diagnostic s'est déroulé en 2 temps.

Une première phase basée sur une analyse de la documentation mise à leur disposition et des entretiens avec des agents de la CAPL.
Cette première phase a permis de mettre en lumière les points forts et les faiblesses de l'organisation interne de la CAPL et d'en définir ses problématiques.

Et une deuxième phase a eu lieu, portant sur la réalisation d'entretiens avec quelques partenaires de la CAPL (la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP-DEV), la Régie des Transports de l'Aisne, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Ardon et de l'Ailette, SUEZ et la SAUR) afin de prendre connaissance de ce qu'ils ont prévu en matière de gestion de crise.
Cette seconde phase a permis de mettre en lumière des axes d'amélioration quant au lien qu'entretient la CAPL avec ses différents délégataires au regard de son rôle sur la continuité et le rétablissement des compétences qu'elle porte via ces délégataires.

Les conclusions préliminaires à ce diagnostic ont constitué un premier socle technique pour la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à la mission d'élaboration du PICS de la CAPL. Ce dernier a été constitué fin octobre, un appel d'offres a été lancé courant novembre 2024 avec dépôt des offres fixé au 13 décembre 2024. 3 offres ont été reçues.

FONDS DE CONCOURS

Par délibération du 13 mars 2013, le Conseil Communautaire a entériné la mise en place d'un fonds de concours aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, sur une durée de 6 ans sur la période de mandat 2014 – 2020.

Au vu de son intérêt pour le développement du Pays de Laon, de ses bénéfices et de son succès, par délibération n° 42 du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a décidé de reconduire un fonds de concours au bénéfice des communes de la CAPL sur le mandat 2020 – 2026 selon les modalités définies ci-dessous qui ont été légèrement modifiées par la délibération en Conseil Communautaire du 05 octobre 2023 afin d'augmenter le nombre de dossiers pouvant être déposé.

BÉNÉFICIAIRES	Les communes membres de la CAPL
OBJET DU FONDS DE CONCOURS :	• participer au financement d'investissements communaux menés sous maîtrise d'ouvrage communale (travaux divers, acquisitions de matériels…). • Le fonds ne financera donc pas les dépenses de fonctionnement.
MONTANT MAXIMUM ALLOUÉ PAR COMMUNE SUR LA DURÉE DE 6 ANS :	• 79 000 € pour : Athies sous Laon, Aulnois sous Laon, Bruyères et Montbérault, Chambry, Chamouille, Crépy, Festieux, Laon, Mons en Laonnois. • 43 000 € pour toutes les autres communes.
PLAFOND :	50 % maximum du coût HT de l'opération d'investissement retenue. Le montant du fonds ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire.
PARTICIPATION MINIMALE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :	20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.
PIÈCES À FOURNIR :	• délibération de la commune présentant la demande et adoptant son plan de financement, • devis et / ou factures, note d'opportunité si le devis / la facture ne détaille pas les travaux / achats envisagés, • un plan localisant le projet.
NOMBRES MAXIMUM DE DOSSIER À DÉPOSER SUR LES 6 ANS :	30 dossiers.
MODALITÉS DE PAIEMENT :	en une seule fois à la fin de l'opération sur présentation des factures.
DÉLAI DE VALIDITÉ :	36 mois.
RÉTRO-ACTIVITÉ DE PRISE EN COMPTE DES FACTURES AVEC COMME DATE DE DÉMARRAGE DE LEUR PRISE EN COMPTE :	15 juillet 2020.

Pour chaque dossier, l'attribution du fonds de concours fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire ainsi que d'une décision du Conseil Municipal de la commune concernée.
Ainsi, après la mise en place du nouveau Conseil Communautaire au 15 juillet 2020, des subventions fonds de concours ont à nouveau été attribuées aux communes membres de la CAPL.

En 2024, les opérations relevant de ce dispositif, actées en Conseil Communautaire, ont été les suivantes :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2024

- Fonds de concours de 29 000,00 € à la commune de BRUYERES-et-MONTBERAULT pour l'opération « Travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine Minérale »,
- Fonds de concours de 3 040,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Réfection de la voirie de la rue Croix d'Hautemont »,
- Fonds de concours de 1 405,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Réfection de la voirie de la rue du mont de Laon »,
- Fonds de concours de 2 185,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Réfection de la voirie de la route de Malval »,
- Fonds de concours de 3 490,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Réfection de la voirie de la rue de l'Abbé Georges Hénin »,
- Fonds de concours de 3 304,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Réfection de la voirie de la rue des Carrières »,
- Fonds de concours de 2 420,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Réfection de la voirie de la route de Lierval à Braye »,
- Fonds de concours de 700,00 € à la commune d' ETOUVELLES pour l'opération « changement d'une porte à l'atelier municipal »,
- Fonds de concours de 1 825,00 € à la commune de LIERVAL pour l'opération « Aménagement de la salle communale (achat meubles de cuisine, électricité, plomberie, ballon d'eau chaude) »,
- Fonds de concours de 13 517,04 € à la commune de MONTHENAULT pour l'opération « travaux de voirie rue de Chaumont (2ème tranche) »,
- Fonds de concours de 1 394,56 € à la commune de MONTHENAULT pour l'opération « travaux de voirie rue du Tour de Ville »,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 JUILLET 2024

- Fonds de concours de 8 569,95 € à la commune d'ARRANCY - pour l'opération « Travaux de réfection de voirie route de la Grisarde »,
- Fonds de concours de 2 238,00 € à la commune d'ARRANCY - pour l'opération « Travaux de réfection de voirie rue de Derrière les Granges »,
- Fonds de concours de 1 045,50€ à la commune de CERNY-les-BUCY - pour l'opération « Travaux d'aménagement d'un terrain de boules »
- Fonds de concours de 1 060,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Achat d'une chambre froide »,
- Fonds de concours de 429,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Achat de 3 bancs »,
- Fonds de concours de 618,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Travaux de modification de la charpente de la mairie sise 2 rue des Carrières »,
- Fonds de concours de 1 501,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Achat d'un photocopieur »,
- Fonds de concours de 997,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Achat d'un lave-vaisselle »,
- Fonds de concours de 5 020,00 € à la commune de COLLIGIS-CRANDELAIN pour l'opération « Création d'une sente piétonne rue de l'Abbé Georges Hénin »,
- Fonds de concours de 11 930 € à la commune de EPPES pour l'opération « Achat de matériel (tracteur, brosse caniveaux, broyeur) »,
- Fonds de concours de 2 000 € à la commune de EPPES pour l'opération « Achat de chaises et de chariots pour les transporter pour équiper la salle polyvalente communale »,
- Fonds de concours de 12 000 € à la commune de EPPES pour l'opération « Travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente communale »,
- Fonds de concours de 1 320,00 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération « Rénovation de la toiture de la salle du conseil municipal sis 1 place de la Mairie »,
- Fonds de concours de 2 300,00 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération « Travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics (climatisation de la salle des fêtes, d'un bureau de la mairie et de la salle du conseil de la mairie sis au 1 place de la mairie).»,



Sente Rue Abbé Georges Henin © CAPL
Colligis Crandelain



Achat tracteur © CAPL
- Eppes



Fond de concours (PC) © CAPL
- Festieux



Trottoir Rue Abbé Georges Henin
- Colligis Crandelain

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 octobre 2024

- Fonds de concours de 718,50 € à la commune CERNY-les-BUCY - pour l'opération « Achat d'une tondeuse pour équiper le tracteur communal »,
- Fonds de concours de 20 587,46 € à la commune de CESSIERES - SUZY - pour l'opération « Achat d'un hangar destiné aux ateliers municipaux situé 2 rue Saint Ange »,
- Fonds de concours complémentaire de 1 200 € à la commune d'ETOUVELLES - pour l'opération « Changement d'une porte de garage à l'atelier municipal »,
- Fonds de concours de 1 200,00 € à la commune d'ETOUVELLES pour l'opération « Achat d'illuminations de noël »,
- Fonds de concours de 2 500,00 € à la commune d'ETOUVELLES, pour l'opération « Acquisition d'un tracteur tondeuse pour le personnel technique »,
- Fonds de concours de 2 540,00 € à la commune d'ETOUVELLES pour l'opération « Aménagement de la rue des Choux Billons »,
- Fonds de concours de 2 500,00 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Remplacement de moyens informatiques (tableau numérique de la classe maternelle et ordinateur du secrétariat de la mairie) ».
- Fonds de concours de 680,00 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Remplacement des enceintes murales de sonorisation du foyer rural »,
- Fonds de concours de 2 823,00 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Extension du système de vidéo protection déployé dans la commune »,

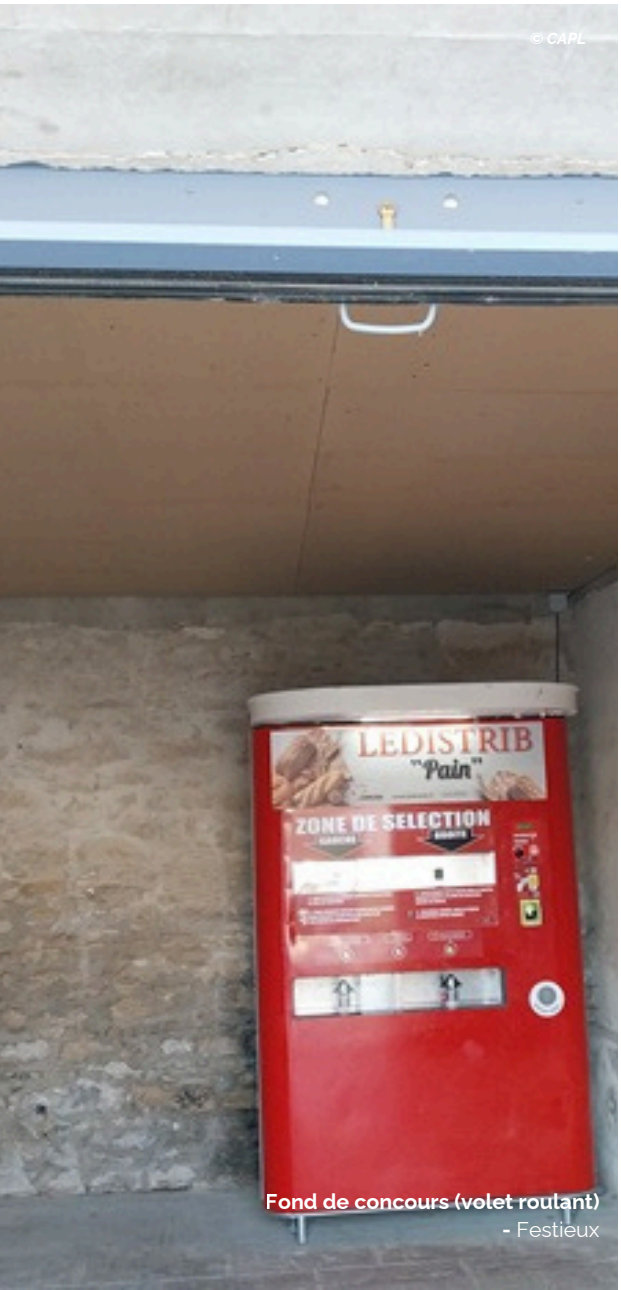


Rénovation salle des fêtes
- Eppes

- Fonds de concours de 1 883,00 € à la commune de FESTIEUX pour l'opération « Mise en place d'un volet roulant programmé au local du distributeur de pain sis grande rue) »,
- Fonds de concours de 27 146,12 € à la commune de VORGES pour l'opération « Aménagement de la rue de l'Eglise et de la place de l'Eglise »,



Rénovation salle des fêtes
- Eppes



Fond de concours (volet roulant)
- Festieux

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024 :

- Fonds de concours de 27 406,00 € à la commune d'ATHIES-SOUS-LAON - pour l'opération « Création d'une aire de jeux rue Jean de la Fontaine »,
- Fonds de concours de 22 763,00 € à la commune d'ATHIES-SOUS-LAON - pour l'opération « Création d'un plateau multisports avec piste d'athlétisme situé rue Jean de la Fontaine »,
- Fonds de concours de 164,99 € à la commune de CERNY EN LAONNOIS - pour l'opération « Achat d'un compresseur »,
- Fonds de concours de 324,58 € à la commune de CERNY EN LAONNOIS pour l'opération « Achat d'un karcher »,
- Fonds de concours de 3 837,24 € à la commune de CERNY EN LAONNOIS pour l'opération « Révision de la carte communale de la commune »,
- Fonds de concours de 3 925,40 € à la commune de CERNY EN LAONNOIS pour l'opération « Travaux d'aménagement (terrassement, enrobé, bordurettes, bornes) de l'espace public sis au 7 Grande Rue »,
- Fonds de concours de 34 182,66 € à la commune de CLACY-ET-THIERRET pour l'opération « Travaux d'aménagement de la rue Cité du Bois de l'Hôte »,
- Fonds de concours de 582,00 € à la commune de COLLIGIS CRANDELAIN pour l'opération « Achat d'un micro-ordinateur »,
- Fonds de concours de 5 562,00 € à la commune de COLLIGIS CRANDELAIN pour l'opération « Fourniture et pose de volets roulants et d'une porte d'entrée (à la mairie)»,
- Fonds de concours de 11 387,00 € à la commune de COLLIGIS CRANDELAIN pour l'opération « Pose de trottoirs rue de l'abbé Georges Hénin »,
- Modification du montant et du taux de fonds de concours octroyé à la commune d'EPPES pour l'opération « Travaux d'extension du cimetière communal », le nouveau montant octroyé s'élève à 10 979,00 € au lieu de 15 354,00 €,
- Fonds de concours de 1 000,00 € à la commune d'ETOUVELLES, pour l'opération « Achat d'illuminations de noël – 2ème tranche »,
- Fonds de concours de 700,00 € à la commune de MARTIGNY COURPIERRE, pour l'opération « Achat d'un chapiteau »,
- Fonds de concours de 513,40 € à la commune de MOLINCHART pour l'opération « Fourniture et pose de 3 WC à la Mairie et à la salle des fêtes »,
- Fonds de concours de 1 157,50 € à la commune de SAMOUSSY pour l'opération « Acquisition de 2 micro-ordinateurs »
- Fonds de concours de 681,00 € à la commune de SAMOUSSY pour l'opération « Acquisition d'une tondeuse ».

04

COLLECTE & TRAITEMENT

DES ORDURES MÉNAGÈRES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

LES DÉCHETTERIES

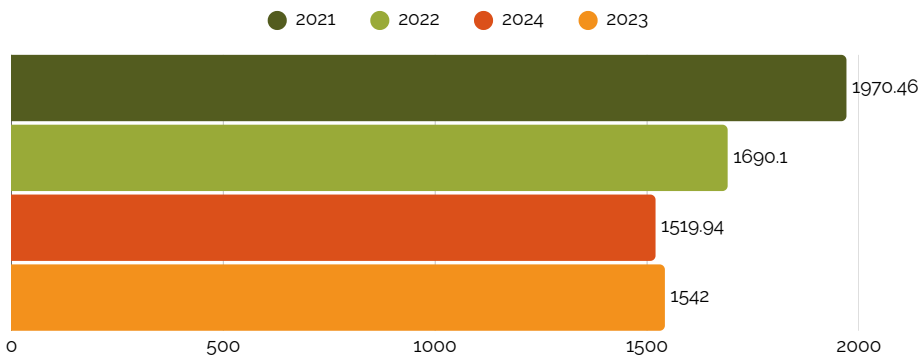
COLLECTE ET TRAITEMENT **DES ORDURES MÉNAGÈRES**

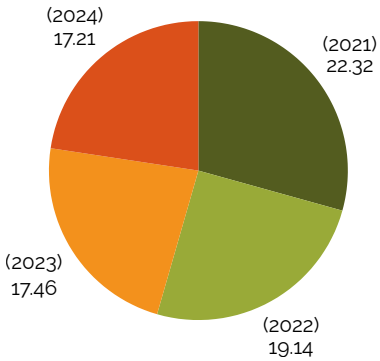
Le Syndicat Intercommunal de Récolte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) du Laonnois, créé en 1980, est un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Il intervient sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL), de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux (CCPC), de la Communauté de Communes du Chemin des Dames (CCCD) et de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP). En 2024, il desservait **150 communes** pour **86 919 habitants** contre 87 327 habitants en 2023. Par contre, le périmètre concerné par les déchetteries concernait 87 957 habitants lié à une autorisation d'accès à 4 communes de la Communauté d'Agglomération de Chauny – Tergnier – La Fère.

EVÈNEMENTS MARQUANTS 2024

De manière générale, le SIRTOM du Laonnois a vu ses performances s'améliorer en 2024 sur son territoire d'intervention. La production d'ordures ménagères (OMR) a diminué de 248,3 tonnes par rapport à 2023. Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une diminution de 1,34%

En ce qui concerne les déchets verts, une diminution de 22,06 tonnes en 2024. Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une diminution de 1,4%. Cela ne concerne que les habitants de la CAPL, de la CCPL et de la CCCD.





En 2024, **3 214,04 tonnes ont été collectées** par le service de collecte des bornes à verre. **La vente du verre a permis de dégager une recette de 99 819,31 € TTC.**

Le SIRTOM a poursuivi **la livraison de bacs en 2024. 4 49**5 livraisons de bacs ont eu lieu contre 5 648 en 2023 auxquelles s'ajoutent **9 réparations** effectuées à domicile. **2 699 rouleaux de sacs jaunes ont également été distribués sur l'ensemble du territoire** (2 418 en 2023).

Le service maintenance des bacs a parcouru **39 606 km** (39 581 km en 2023).

LES DÉCHETTERIES

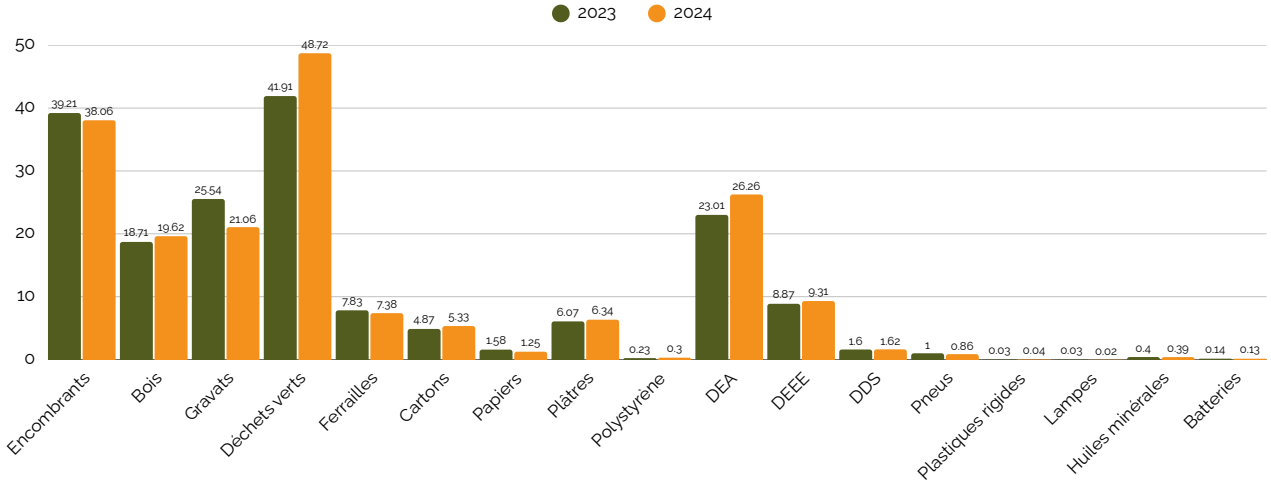
ÉVOLUTION DES TONNAGES EN SORTIES DES CENTRES DE TRI

	TONNES TRIÉES 2024 (2023)	% ÉVOL. TONNES TRIÉES	RECETTES 2024 (2023)	% ÉVOL. TONNES TRIÉES
ACIER	180,464 (182,19)	-1%	28 029,31 € (24 481,52 €)	+14%
Aluminium	29,652 (36,027)	-18%	24 007,35 € (25 512,47 €)	-6%
Plastiques	541,702 (380,12)	+19%	120 989,39 € (114 652,91 €)	+6%
Cartonnettes	856,153 (1 002,96)	-15%	71 818,73 € (55 606,94 €)	+29%
JMR	329,68 (524,25)	-37%	47 556,72 € (71 527,30 €)	-34%
Briques alimentaires	63,304 (72,187)	-12%	1 093,78 € (1 082,83 €)	+1%
Cartons	989,328 (718,08)	+38%	110 022,45 € (68 477,43 €)	+61%
Total	2 900,169 (2 915,841)	+1%	403 517,73 € (361 341,40 €)	+12%

TONNAGES ET NIVEAU DE FRÉQUENTION

DÉCHETTERIES	TONNES APPORTÉES	NOMBRE DE VISITES	KG / VISITEURS
Anizy-le-Grand	1 449,65	24 947	58,11
Aulnois-Sous-Laon	892,96	17 948	49,75
Bourg-et-Comin	563,72	6 106	92,32
Coucy-le-Château	1 860,91	17 453	106,62
Crépy	546,04	7 780	70,19
Festieux	1 245,61	14 104	88,32
Laon	5 731,84	50 821	112,78
Liesse-Notre-Dame	884,11	11 332	78,02
Pontavert	586,28	7 470	78,49
Sissonne	1 174,89	11 870	98,98
Villeneuve-Sur Aisne	1 353,66	24 947	54,26
Total 2024	16 289,68	194 778	83,63
Total 2023	16 224,03	173 129	94,00
Evolution en %	+0,40%	+12,50%	-11,03%

ÉVOLUTION DES FLUX ENTRANTS EN KG/AN/HAB



ÉVOLUTION DES FLUX ENTRANTS EN TONNES DANS LES DÉCHETTERIES

	TONNAGES 2024	TONNAGES 2023	EVOLUTION 23/24
Encombrants	3 347,280	3 465,900	-3,42%
Plâtres	557,330	536,420	+3,90%
Polystyrène	26,344	20,616	+27,78%
Plastiques rigides	3,877	2,558	+51,59%
Bois	1 725,610	1 653,660	+4,35%
Gravats	1 852,800	2 258,100	-17,95%
Déchets verts	4 285,180	3 704,500	+15,67%
Ferrailles	648,920	691,903	-6,21%
Lampes	1,485	2,470	-39,88%
DEEE	818,945	784,387	+4,41%
Cartons	468,660	430,860	+8,77%
Papiers	109,520	139,888	-21,71%
Huiles minérales	33,930	35,660	-4,85%
Batteries	11,578	12,261	-5,57%
Huiles alimentaires	1,825	0,000	
Piles	5,337	7,123	-25,07%
Pneus	75,760	88,670	-14,56%
DEA	2 310,170	2 034,190	+13,57%
DDS	142,854	141,217	+1,16%
DASRI	0,268	0,304	-11,84%
ABJ	0,966	0,000	
Sous-total tonnes	16 428,639	16 010,687	+2,61%
Sous-total kg/hab	178,780	181,110	+3,13%
Textiles	102,702	107,286	-4,27%
Verre	102,370	106,060	-3,48%
Total tonnes	16 633,711	16 224,033	+2,23%
Total kg/hab	189,112	183,528	+3,04%

LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS

Le SIRTOM du Laonnois collecte gratuitement les professionnels de son territoire si leur production n'excède pas 1100 L par semaine avec 680 L maximum d'OMR. La collecte s'effectue selon les mêmes modalités que les usagers du secteur.
Pour les professionnels produisant plus de 1100 L de déchets par semaine, le SIRTOM propose une prestation de service. Les tarifs sont révisés annuellement.

En 2024, **20 conventions payantes ont été exécutées** pour une recette totale de **82 552,96 € contre 19 conventions pour 57 642,03 € en 2023.**

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

> Déploiement du compostage individuel et partagé

2 986 composteurs
supplémentaires et
2 lombricomposteurs
ont été livrés

Le SIRTOM dote gratuitement ses usagers d'un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer sauf pour la CCCP, 2 par foyers, car ne bénéficiant pas de collecte des déchets verts en porte à porte. Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose la mise en place de composteurs partagés voire la dotation d'un lombricomposteur.
En 2024, 2 986 composteurs supplémentaires ont été livrés contre 1 212 composteurs en 2023.

A ce jour, 20 057 composteurs et 87 lombricomposteurs sont en place sur le territoire du SIRTOM du Laonnois. Soit 66,08 % des habitations individuelles équipées
Le SIRTOM installe des composteurs à usage collectif en pied d'immeuble ou en cœur de village afin de multiplier les solutions de valorisation des déchets compostables. En 2024, 15 sites installés sur la commune de Sissonne. Au total, 30 sites sont en place sur l'ensemble du territoire.

> Accompagnement des éco-manifestations

66 manifestations
représentant 252 bacs

Pour les manifestations sur le territoire, le SIRTOM met à disposition des acteurs d'équipements (éco-gobelets, bacs, potences, affichage) ou participe financièrement à l'achat d'éco gobelets.
En 2024, 66 manifestations ont été accompagnées représentant 252 bacs, 241 potences et 4 200 gobelets prêtés.

> Prêt et subvention pour l'acquisition de couches lavables

1 kit
prêté
1 aide
accordée

Le SIRTOM du Laonnois accompagne les jeunes parents de son territoire afin d'aider à l'utilisation des couches lavables. 2 dispositifs sont proposés :
Prêt pendant un mois d'un kit d'essai
Aide à l'achat de 50% du montant dans la limite de 100 €
Les assistant(e)s maternel(le)s et familiales sont également intégré(e)s au double dispositif (test et aide financière) afin d'encourager ce changement de comportement.

Le SIRTOM accompagne également les crèches et micro crèches dans leur démarche de test de ce système économe, sain et écologique. Ainsi, les structures d'accueil des jeunes enfants sont sensibilisées à l'instar de la micro crèche Vanille Chocolat de Pinon, les petits Lutins de Lor et le centre multi-accueil la Ribambelle de Coucy le Château qui utilisent des changes lavables.

> Le réemploi en déchetterie

11 déchetteries
équipées d'un local réemploi

Les 11 déchetteries du SIRTOM sont équipées d'un local réemploi permettant de stocker provisoirement des objets destinés à des partenaires.

- les Restaurants du Cœur : aucun ramassage en 2024.
- Convention pour la réparation et le réemploi des vélos avec Pharmacycle à Laon. Bilan 2024 : 326 vélos
- Suite au partenariat avec le chantier d'insertion RECYCL'JOUETS de Guise mis en place en mars 2022, le bilan 2024 est de 4;68 tonnes de jouets réemployées.

> Réemploi des textiles, linge de maison et chaussures

100 bornes
en place
504 tonnes
collectées (5,91 kg/hab).

Le Relais a mis en place un réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire du SIRTOM du Laonnois dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme Refashion, ex Eco-TLC.

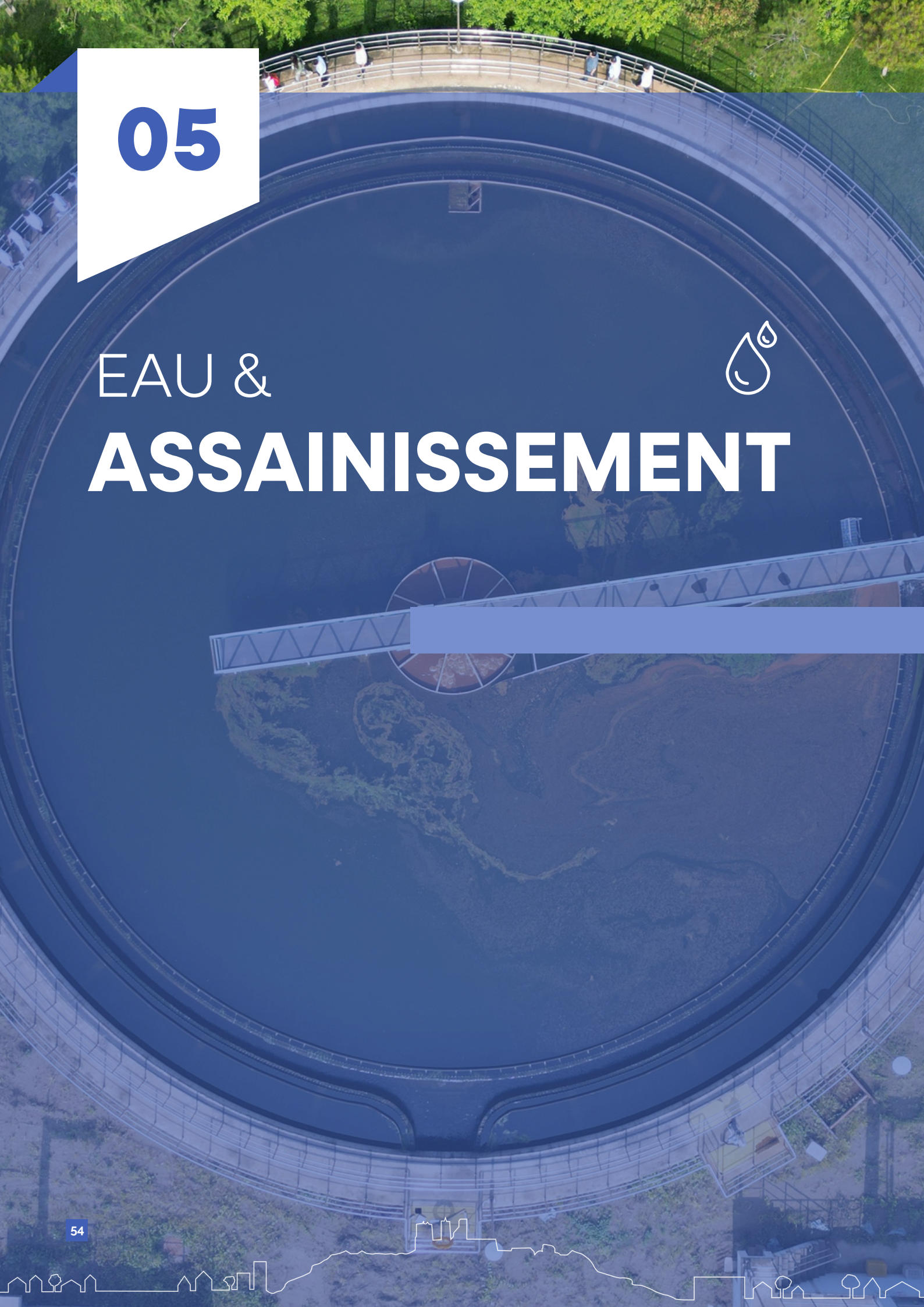
> Service de broyages de branche en déchetterie et pour les communes

Mise en place du service de broyage

Mis en place sur 4 déchetteries, le service de broyage permet de réduire la quantité de déchets verts à traiter. Le broyat produit est mis à disposition des usagers.
En 2024, le service de broyage a fonctionné 224 heures. Il a permis d'éviter 53 bennes de déchets verts non tassés. (2023 : 96 heures et 23 bennes évitées).

05

EAU & ASSAINISSEMENT



GESTION DES EAUX

TRAVAUX ET ÉTUDES

Dans le cadre de la loi NOTRe et conformément à l'article L. 5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon exerce depuis le 1er janvier 2020 les compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales.

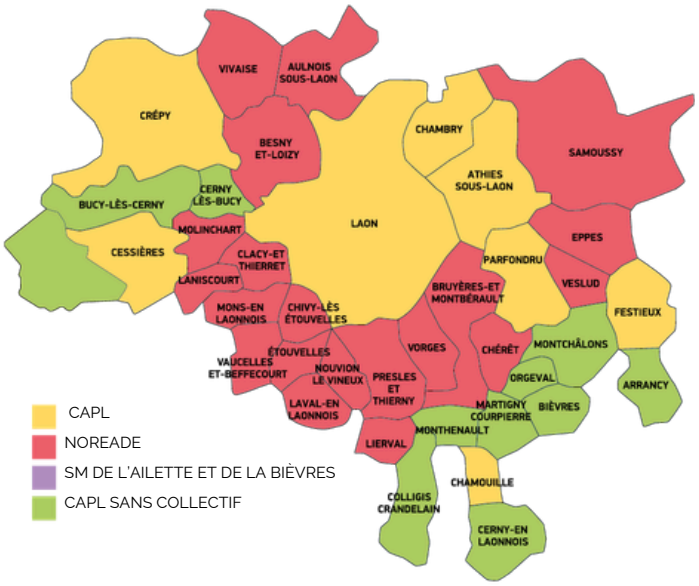
Suivant l'historique de la gestion communale, ces nouvelles compétences ont pu être déléguées à des syndicats existants.

La synthèse des gestions de services eau potable et assainissement collectif est représentée dans les cartes ci-dessous :

LES RELATIONS ENTRE SERVICES D'EAU AU 1ER JANVIER 2020



LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2020



Pour les communes dont ces compétences sont gérées directement par la Communauté d'Agglomération, il existe différents modes de gestion :

	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Athies	-	CAPL
Bièvres	DSP - SAUR	-
Cessières Suzy	-	CAPL
Chambry	DSP - SUEZ	CAPL
Chamouille	CAPL	CAPL
Crépy	-	DSP - SAUR
Festieux	DSP - SAUR	CAPL
Laon	DSP - SUEZ	DSP - SUEZ
Martigny Courpierre	CAPL	-
Montchâlons	DSP - SAUR	-
Orgeval	CAPL	-
Parfondru	DSP - SAUR	CAPL

*DSP – Délégation de Service Public

En 2024, les principales opérations de travaux réalisées sont :

- **Réhabilitation de la station d'épuration de Laon avec création d'une unité de méthanisation des boues : fin des travaux de génie civil, installation des équipements techniques process et mise en service**
  - Rénovation de la station d'épuration afin de maintenir la qualité des rejets au milieu naturel (l'Ardon)
  - Augmentation de la capacité de traitement : 45 000 EH
  - Ajout d'un décanteur primaire
  - Ajout d'un traitement tertiaire pour améliorer notamment l'abattement du phosphore
  - Valorisation des boues de la station avec possibilité de traitement de bio déchets (10% maximum des entrants) avec la création d'une unité de méthanisation → production de bio méthane et d'amendement organique (économie circulaire)
  - Création d'un bâtiment de stockage des boues
  - Injection directe du biométhane dans le réseau GRDF
  - Création d'un corridor biologique pour le rejet des eaux traitées et des eaux pluviales
  - Traitement du pluvial par un décanteur lamellaire

Coût et financement de l'opération (travaux uniquement, hors révisions et hors avenants qui sont pour l'instant <2%) :

AESN	3 364 845,00 €
CD02	2 330 000,00 €
ETAT FNADT	2 550 000,00 €
GRIFFON	1 500 000,00 €
VILLE LAON *	309 995,00 €
CAPL	4 890 844,20 €
TOTAL	14 945 684,20 €

- **Interconnexion entre les réseaux d'eau potable de Parfondru et du syndicat du chemin des dames (2.4 km de diam 80)**

La ressource alimentant les communes des Parfondru, Festieux, Bièvres et Montchâlons, captée profondément, présente une teneur supérieure aux valeurs seuil réglementaires en ce qui concerne le paramètre fluor. La consommation de l'eau était ainsi contre-indiquée pour les nourrissons et les femmes enceintes.
Une interconnexion avec le réseau du Syndicat du Chemin des Dames a été réalisée pour permettre à la fois la dilution de l'eau, et donc l'abaissement du taux de fluor, et la sécurisation de la ressource. Les travaux de réseaux ont été réalisés en 2024 mais le raccordement effectif avec la gestion de la dilution n'interviendront qu'en 2025.

Montant de l'opération : 300 000 € HT
Subvention de l'Agence de l'Eau : 110 680 €

- **Réhabilitation des réservoirs eau potable de la rue du 13 octobre à Laon**

Mise aux normes de sécurité de tous les accès, sécurisation des équipements, amélioration des conditions d'exploitation, remplacement des revêtements vieillissants y compris l'étanchéité des cuves et pérennisation des bétons vulnérables.

Montant de l'opération : 540 000 € HT
Subvention de l'Agence de l'Eau : 209 760 €

- **Remplacement des réseaux assainissement et eau potable dans le cadre de l'aménagement du rond point de l'avenue Pierre Mendès France** (65 ml de diam 300 en assainissement - 49 000 € HT et 140 ml de diam 100 en eau potable - 43 000 € HT)
- **Remplacement du collecteur assainissement rue des jardiniers à Laon** (120 ml de diam.800 - 104 000 € HT)
- **Remplacement des réseaux d'eau potable sur la place du parvis Gaultier de Mortagne à Laon** (82 ml)
- **Remplacement du réseau d'eau potable de la rue Paul Bert à Laon** (120 ml)
- **Remplacement d'un collecteur pluvial rue Malmartel à Mons en Laonnois** (37 ml de diam.200 - 29 500 € TTC)
- **Remplacement du collecteur assainissement dans la rue Eugène Leduc à Laon** (25 ml)



Station d'épuration de Laon - STEP
© CAPL



Adduction d'eau potable (AEP) - Parfondru
© CAPL



Adduction d'eau potable (AEP) - Laon
Rue Pierre Mendes France
© CAPL

La communauté d'agglomération intervient également pour des changements de compteurs, entretien de postes, curages et réparations de réseaux sur le territoire dont elle a la gestion en fonction des besoins.

QUELQUES CHIFFRES

13 423
ABONNÉS EAU POTABLE

15 114
ABONNÉS ASSAINISSEMENT

1 861 000 M3
D'EAU POTABLE PRODUITS

ENVIRON 200 km
DE RÉSEAU EAU POTABLE

ENVIRON 200 km
DE RÉSEAU ASSAINISSEMENT

5
STATIONS D'ÉPURATION

3
STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





Dossiers instruits en 2024 :

- 7 dossiers de conception
- 5 contrôles de réalisation
- 38 contrôles dans le cadre d'une vente
- 70 contrôles de bon fonctionnement/entretien



06

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS & SPORTIFS

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THÉÂTRE

LE MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

LA PISCINE-PATINOIRE « LE DÔME »

LE CONSERVATOIRE **DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THÉÂTRE**

Le conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays de Laon est un établissement d'enseignement artistique classé par l'État. Conçu pour garantir les meilleures conditions d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral, il accueille 746 élèves jeunes et adultes. Les 35 enseignants et les 7 agents de l'équipe administrative et technique coordonnent leur action dans la mise en œuvre du projet d'établissement 2021-2026.

746
ÉLÈVES

35
ENSEIGNANTS

7
AGENTS

En 2024, **679 élèves** habitaient sur le territoire de la collectivité, alors que **67 élèves** étaient domiciliés hors de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ENSEIGNÉES AU CONSERVATOIRE SONT REGROUPÉES DE MANIÈRE COHÉRENTE AU SEIN DE 7 DÉPARTEMENTS PÉDAGOGIQUES :

ARTS DE LA
SCÈNE

265 élèves

Danse classique, Danse contemporaine, Théatre

DÉPARTEMENT
CORDES

131 élèves

Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse

DÉPARTEMENT
VOIX ET FORMATION MUSICALE

364 élèves

Chant, Chant Choral, Formation Musicale, Accompagnement Piano

DÉPARTEMENT
POLYPHONIQUES

125 élèves

Guitare, Harpe, Orgue, Piano, Clavecin

DÉPARTEMENT
VENTS & PERCUSSIONS

154 élèves

Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone, Trompette, Cor, Trombone, Tuba, Percussions

PRATIQUE
COLLECTIVES

519 élèves

Orchestres, musique de chambre, ateliers et ensembles

DÉPARTEMENT
MUSIQUES ACTUELLES

58 élèves

Guitare électrique, guitare basse, batterie, piano jazz, percussions afro-cubaines, culture jazz

En partenariat avec l'éducation nationale, le conservatoire propose **4 dispositifs de Classes à Horaires Aménagés** à l'école élémentaire et au collège, pour permettre aux élèves de s'épanouir dans une pratique musicale ou théâtrale.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
MUSIQUE
ÉLÉMENTAIRE
77 élèves

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
MUSIQUE
COLLÈGE
94 élèves

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
THÉATRE
ÉLÉMENTAIRE
19 élèves

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
THÉATRE
COLLÈGE
56 élèves

Les **pratiques collectives instrumentales et vocales** occupent une place prépondérante dans le projet d'établissement. Les ateliers, ensembles et orchestres du conservatoire constituent le cœur de la pratique artistique amateure. L'établissement entretient des liens étroits avec le tissu associatif du territoire, par le biais de conventionnements.

ORCHESTRES

ORCHESTRES À CORDES

Petites cordes,
Junior, Élémentaire,
Supérieur

ORCHESTRES À VENT

Junior, Élémentaire,
Supérieur

ATELIERS

Atelier Chant
Chœur d'hommes
Atelier Piano à 4 mains
et 2 Pianos
Musique de chambre
Musique ancienne
Musiques actuelles
Improvisation Jazz
Batucada, Djembés
Atelier chorégraphique
Chœur de femmes
Chœur mixte

ENSEMBLES

Ensemble Vocal du
Conservatoire
Ensemble de Violoncelles
Ensemble de Flûtes à bec
Ensemble de
Hautbois-bassons
Ensemble de Clarinettes
Ensemble de Saxophones
Ensemble de Guitares

PRATIQUES COLLECTIVES

183
élèves

EN ENSEIGNEMENT VOCAL

336
élèves

EN ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL



Le conservatoire est une structure d'enseignement mais également un lieu de diffusion artistique.

94 **prestations publiques ont été organisées durant l'année dans l'enceinte de l'établissement ou hors les murs, regroupant plus de 9 500 personnes.**

Soutenue par la DRAC des Hauts-de-France, la saison culturelle du conservatoire du Pays de Laon est l'occasion d'inviter des artistes pour enrichir et diversifier le contenu des projets pédagogiques portés par les enseignants.
Le conservatoire a collaboré avec le choeur Mescladis, Francois Thuillier, Dominique Dujardin, Guy-Baptiste Jacottet, Sophia Vaillant, Fabien Humbert et Matthieu Stombe pour favoriser les échanges, développer les pratiques collectives et diversifier les esthétiques dans une optique d'ouverture au plus grand nombre.

Lors de cette année 2024, la musique, la danse et le théâtre ont rayonné dans et en dehors des murs du conservatoire. Les journées du patrimoine ont été l'occasion de collaborer avec d'autres services de la collectivité sur notre territoire, sans négliger la diffusion au cœur de la ruralité avec 4 spectacles en Pays de Laon autour du théâtre et de la musique.

L'équipe du conservatoire s'est mobilisée cette année encore pour croiser les publics dans un souci d'accessibilité. On peut citer les portes et oreilles ouvertes qui ont permis d'accueillir 500 élèves des écoles élémentaires du territoire.
Le travail en équipe est un élément incontournable qui permet la réalisation de projets pluridisciplinaires où s'entremêlent les disciplines : musique, danse, théâtre et chant.

Le conservatoire s'est agrandi avec l'inauguration de la nouvelle salle dédiée à la pratique des musiques actuelles. Un équipement financé par la CAPL permettant de développer les esthétiques enseignées au sein d'un établissement tourné vers l'avenir.







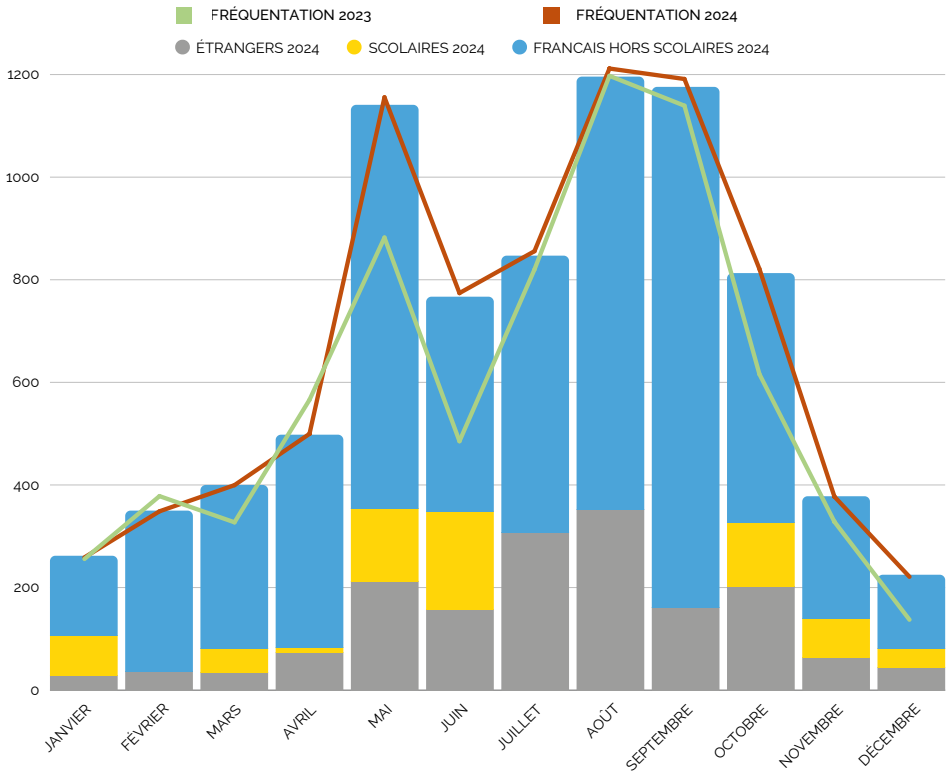


LE MUSÉE

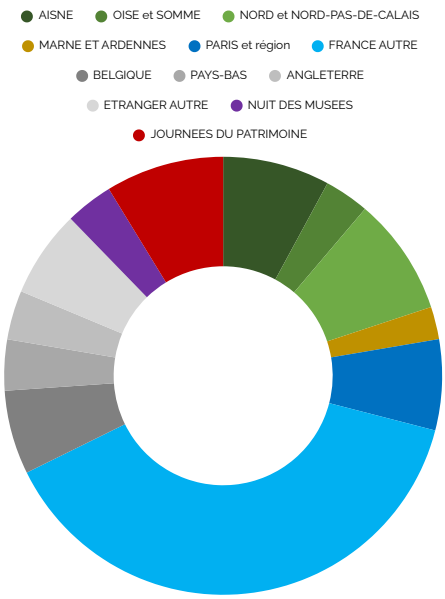
LA FRÉQUENTATION

Le musée a accueilli **8 053 visiteurs** en 2024, soit une augmentation de 13,5% par rapport à 2023. L'effet bénéfique de la gratuité instaurée en 2023 se confirme.

La hausse de fréquentation est très nette sur les mois de mai et juin et se remarque sur les quatre derniers mois de l'année. Avec quelques fluctuations mensuelles, la part des visiteurs étrangers se maintient ; la venue de groupes scolaires en mai/juin et octobre/novembre est plus importante qu'en 2023.



RÉPARTITION ANNUELLE DES VISITEURS PAR PROVENANCE



MANIFESTATIONS NATIONALES







Le musée a accueilli
295 visiteurs
lors de la
Nuit européenne des Musées,
le samedi 18 mai 2024.

Le musée fut ouvert en soirée avec la présentation d'une nouvelle exposition temporaire intitulée "Regards sur le XVIe à travers les collections laonnoises".

Dans le local de la Microfolie, l'association Le Zoom Laonnois présenta des épreuves photographiques réalisées à partir d'œuvres du musée, "revisitées" et reconstituées pour l'occasion. Ces clichés étaient également visibles au musée à côté des œuvres exposées.
La soirée fut aussi musicale, avec le concours des professeurs et des élèves du Conservatoire du Pays de Laon :
- Ouverture de la manifestation par les percussions afro-cubaines emmenées par Frédéric Jérôme.
- Duo de violoncelles dans la salle des antiquités méditerranéennes puis à l'étage des Beaux-Arts.

Exceptionnellement, la classe de harpe, sous la direction d'Henri Gillig s'est produite devant la mosaïque d'Orphée, ouverte pour l'occasion.

Les **Journées européennes du patrimoine** se sont tenues les 21 et 22 septembre 2024. 902 visiteurs ont participé aux animations proposées par le musée.
L'exposition « donner & recevoir » a débuté à cette occasion.

Quelques animations étaient proposées par le Conservatoire du Pays de Laon :
- Impromptus - danse classique dans la salle d'antiquités méditerranéennes.
- Trio - musique ancienne.

La cour du musée a accueilli plusieurs séances du spectacle « Hand Hop » par Scopitone & Cie (danse hip-hop théâtralisée).

Avec la comédienne Emmanuelle Lévy (Compagnie 25 watts), des spectacles de théâtre d'objets se sont déroulés à la maison des associations autour de la mythologie grecque et de la mosaïque d'Orphée.


© CAPL

Le musée a également proposé une rétrospective des trois spectacles en mapping vidéo projetés sur la façade du musée en 2015, 2017 et 2023.



EXPOSITIONS TEMPORAIRES

L'exposition « *ombres & Lumière* » s'est achevée le 30 mars 2024.

L'exposition « *Regards sur le XVIe à travers les collections laonnoises* » fut présentée du 18 mai au 1er septembre 2024.



Des objets issus des collections du musée et de nombreux documents provenant de la Bibliothèque Suzanne Martinet de Laon et des Archives départementales de l'Aisne ont été exposés pour évoquer différents aspects du XVIe sur les plans national et local.



L'exposition « *Donner & recevoir* » fut présentée du 21 septembre 2024 au 18 janvier 2025. Explorant un sujet profondément humain, elle interrogeait le rapport à l'autre à travers l'art.
Les œuvres présentées provenant des collections du musée mais aussi de musées voisins, illustraient les interactions et dépendances qui relient les individus.

PRÊTS D'OEUVRES ET D'OBJETS ARCHÉOLOGIQUES

Hôtel Départemental des Expositions du Var – *Défis et sports, de l'Antiquité à la Renaissance*
Prêt d'un bige miniature romain

Fondation Pierre Gianadda (Martigny, Suisse) – *Anker et l'enfance*
Prêt du tableau « La sortie d'église » d'Albert Anker (1863)

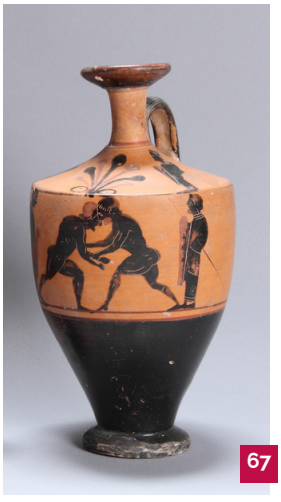
Musée de l'archerie et du Valois (Crépy-en-Valois)– *Exposition Sacré bestiaire ! Animaux et créatures légendaires*
Prêt de la gravure « Sainte Marguerite terrassant le Dragon » de Michel Dorigny (1643) et d'une lampe à huile (XIXe siècle)

Musée de la Poste (Paris)– *Exposition Marathon, la course du messager*
Prêt d'une coupe et d'une péliké de la Grèce antique

Musée de Bastia – *Exposition Corsica Rumana : une île méditerranéenne à l'époque romaine*
Prêt d'un buste de femme romaine

Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim (Bliesbruck) – *Exposition Aux origines des jeux antiques*
Prêt de onze objets antiques







TRAVAIL SCIENTIFIQUE SUR LES COLLECTIONS

Cette année encore, des chercheurs et étudiants ont par leurs travaux permis de mieux connaître certains éléments des collections du musée, soutenant très utilement notre travail scientifique.

Inès Medjkoune, doctorante à l'Université de Paris, a travaillé sur quelques objets antiques dans le cadre de sa thèse *Les schêmata barbares en mots et en images à l'époque classique. L'altérité corporelle et vestimentaire chez Hérodote et les céramistes attiques.*

Delphine Wanes, également doctorante à l'Université de Paris, a poursuivi son travail sur la peintre Angèle Delasalle, dont le musée conserve un tableau.

Hervé Cabezas, conservateur à Saint-Quentin, a poursuivi son travail sur la vie et les œuvres du sculpteur axonais Doublemard. Cet artiste offrit à plusieurs reprises des sculptures et finalement légua au musée de Laon le fonds de son atelier.



Quant à Louise Collet, étudiante à l'Ecole du Louvre, elle a entamé un mémoire portant sur *La collection d'antiques de Paul Marguerite de la Charlonie*. Ce dernier avait légué près de 1700 objets au musée. Ce vaste travail porte essentiellement sur l'étude des archives du collectionneur et les modalités d'achat des pièces de sa collection.

Certains objets ont fait l'objet d'une publication : un vase grec skyphos illustrant un article sur le sport dans l'Antiquité, Editions Faton ; un vase grec péliké présentant des coureurs antiques a été choisi pour figurer sur un timbre d'un bloc collector édité par La Poste, à l'occasion d'un prêt pour l'exposition *Marathon, la course du messager* ; des gravures à partir de dessins de Camille Claude paraîtront dans une nouvelle monographie consacrées à cette artiste.

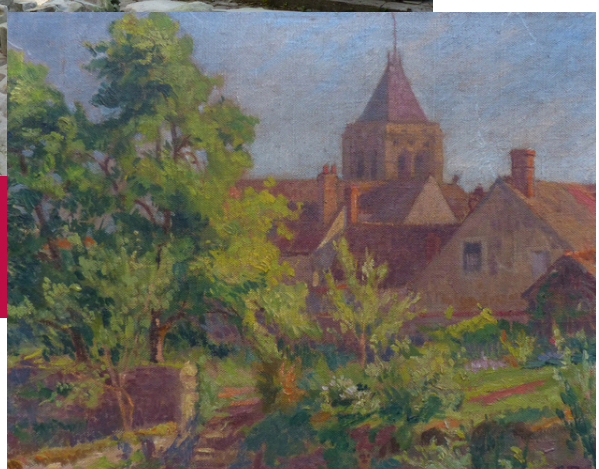


Suite à des analyses chimiques réalisées dans le cadre de la thèse de Delphine Nicolas portant sur *L'art de vivre en Gaule du Nord, le cas des vases en métal à l'époque romaine*, les résultats ont révélés de nombreuses informations et mis notamment en évidence la présence au sein de la collection d'une oenochoé d'une très grande qualité avec des ornements en argent.



Dans le cadre du récolement et du réaménagement de la cour du musée, l'ensemble du dépôt lapidaire a été traité puis déménagé afin de libérer l'auvent.
L'étude des collections et la mise à jour de la base de données des collections se sont poursuivies.

De plus, lors d'une vente aux enchères, la ville de Laon a acquis plusieurs œuvres du peintre et graveur bruyérois Fernand Pinal ainsi que quelques pièces produites par Raymond Enard. A cet achat, s'est ajouté le don de documents relatifs à l'acteur né à Laon André Waslet offert par un membre de la famille.



RESTAURATIONS D'OEUVRES D'ART ET D'OBJETS ARCHÉOLOGIQUES

Un cartel du XVIIIe siècle fabriqué à Laon par l'horloger Desmaret a regagné le musée après sa restauration réalisée par une étudiante de l'Ecole Boulle.

Les opérations de récolement ont mis en évidence un ensemble de verreries antiques nécessitant des interventions de nettoyage et de stabilisation.

Cinquante-neuf pièces ont ainsi été restaurées.

A cette occasion, des monnaies romaines ont été découvertes parmi les restes osseux contenus dans une urne cinéraire romaine.





ATELIERS PÉDAGOGIQUES

L'équipe du musée a accueilli durant l'année 2024 : 557 élèves lors de 26 ateliers pédagogiques. Les classes provinrent exclusivement de Laon et du département de l'Aisne. Les activités portaient essentiellement sur la découverte des collections du musée, des expositions temporaires et de la mosaïque d'Orphée.

Le niveau des classes est réparti de la façon suivante :

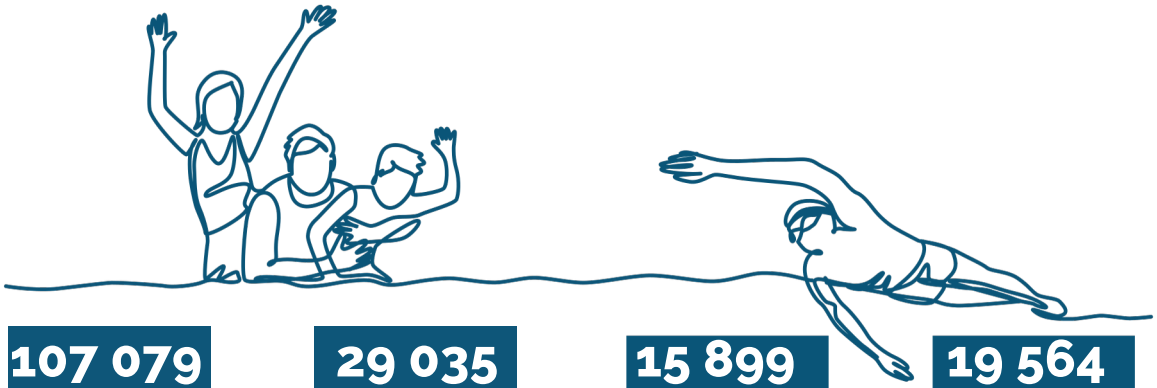
ÉCOLE PRIMAIRE	SECOND DEGRÉ COLLÈGE
506 ÉLÈVES	**145** ÉLÈVES

En outre, **35 jeunes** ont été accueillis hors temps scolaire avec les centres ALSH de Laon.

LA PISCINE-PATINOIRE

LE DÔME

LA PISCINE



107 079
ENTRÉES PUBLIQUES
+20,2 %*

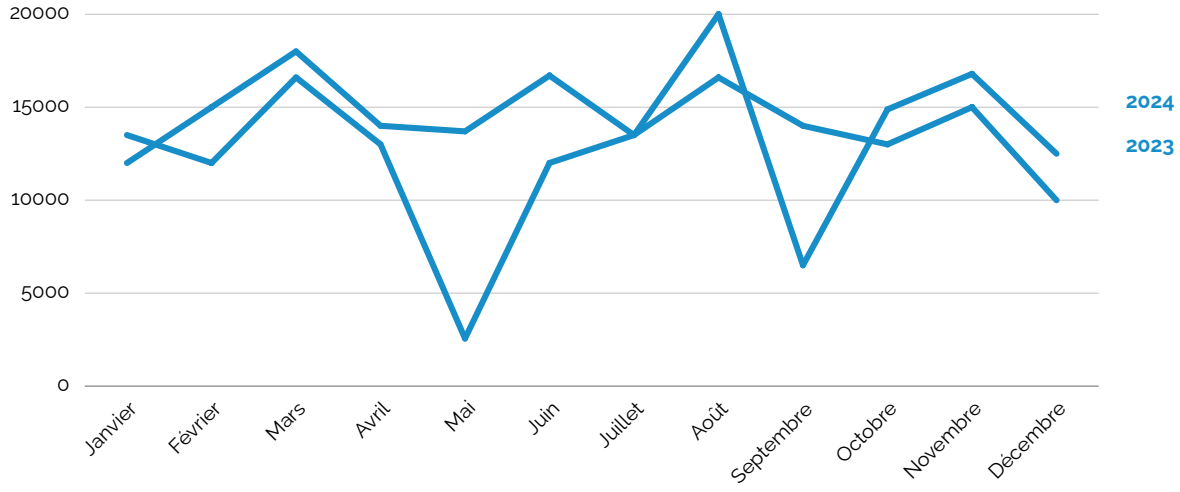
29 035
ENTRÉES SCOLAIRES
+4,2 %*

15 899
ENTRÉES CLUBS
-0,8 %*

19 564
ENTRÉES ACTIVITÉS
+6,5 %*

FRÉQUENTATION ANNUELLE > **171 577** ENTRÉES
SOIT **+13,4%***

LE DÉTAIL DES FRÉQUENTATIONS



*évolution par rapport à l'année 2023

LES ACTIVITÉS AQUATIQUES

ACTIVITÉ PRÉ EXISTANTES PÉRIODE SCOLAIRE	NOMBRE DE SÉANCES HEBDO	DURÉE DE LA SÉANCE	DURÉE TOTALE HEBDO
Aquatonic	2	0h45	3h00
Aquabike	10	0h30	5h00
Aquapalmes	2	0h45	1h30
Auqatraining	2	0h45	1h30
Aquastretch	1	0h45	0h45
Aquadouce	2	0h45	1h30
Aquahiit	2	0h45	0h45
Aquaconfiance	1	0h45	0h45
Bébé nageur	2	0h45	1h30
Jardin d'Eveil (4-6 ans)	2	0h45	1h30
Apprentissage Enfant	6	0h45	4h30
Apprentissage Adulte	1	0h45	0h45
Cours Particuliers	*En fonction des disponibilités*	0h30	*En fonction des cours de la semaine*
Perfectionnement enfant	1	0h45	0h45
Perfectionnement adulte	1	0h45	0h45
Ecole de l'eau	1	0h45	0h45
Les Anniversaires	2	1h30	3h00
TOTAL	**38**	**-**	**28h25**

En 2024, ce sont plus de 28h25 heures réparties en 38 séances par semaine qui ont été dédiées à la pratique des activités aquatiques

LA FORMULE « ANNIVERSAIRE » Les goûters d'anniversaire organisés au Centre Aquatique sont toujours autant prisés ; **523 enfants** ont été accueillis (contre 521 en 2023) pour cette animation.

Les séances « Anniversaire » se déroulent en deux parties :



- 45 minutes d'animation dans le bassin ludique encadrées par un Maître-Nageur,
- 45 minutes de détente avec remise des cadeaux et partage du gâteau.

Deux séances au choix :

- Le mercredi de 14h00 à 15h30
- Le samedi de 14h00 à 15h30

LA PATINOIRE



44 522
ENTRÉES PUBLIQUES
+ 139,4 %*

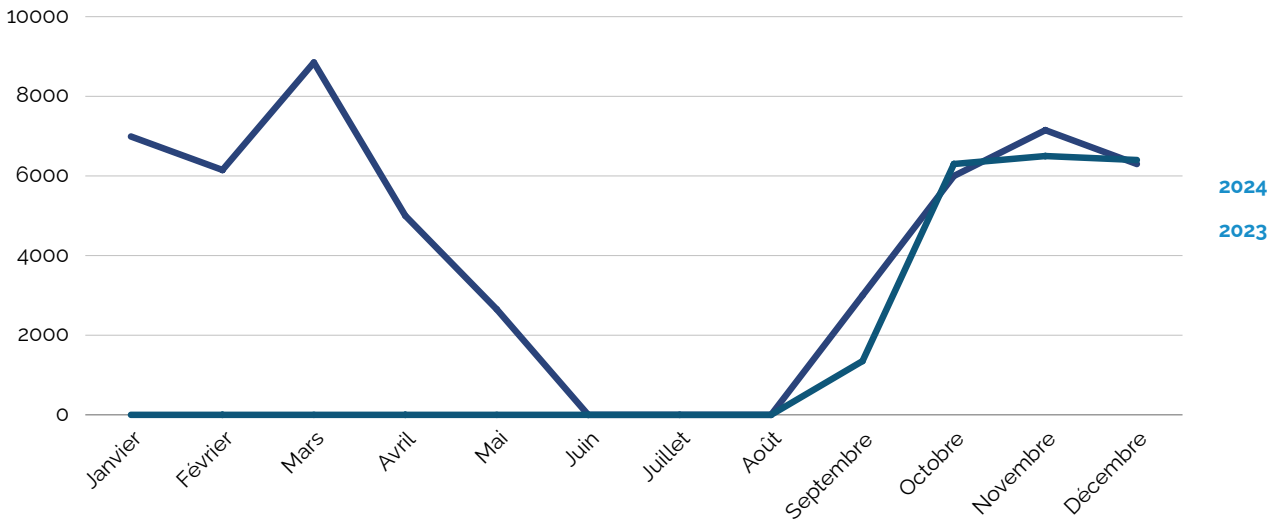
1 893
ENTRÉES SCOLAIRES
+ 115,4 %*

602
ENTRÉES ASSOCIATIONS
+ 312,3 %*

3 537
ENTRÉES PUBLIQUES
+ 223,6 %*

FRÉQUENTATION ANNUELLE > **50 554** ENTRÉES
SOIT **+ 144,3%***

LE DÉTAIL DES FRÉQUENTATIONS



Faits marquants :

- Remplacement de la surfaceuse.

Rappel pour 2023 :

- Le site a été entièrement fermé du 1er Janvier 2023 au 29 septembre 2023

*évolution par rapport à l'année 2023

L'ÉCOLE DE GLACE

Cette année l'Ecole de Glace a accueilli 3 175 patineurs.
Les séances sont toutes encadrées par une éducatrice, diplômée d'état (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialiste en patinage et danse sur glace), accompagnée d'initiateurs brevetés du BIFSG et d'autres issus directement de l'Ecole de Glace.
Chaque fin de saison, un gala est organisé afin de permettre de mettre en avant les progrès des enfants dans leur apprentissage, et de permettre aux parents de découvrir les évolutions acquises par leur enfant au cours de l'année

L'ACCUEIL DES CLUBS

Afin de pratiquer le Hockey sur glace sous forme de découverte et de loisir, l'association de Patinage Loisir Laonnois (APLL) accueille des jeunes et des adultes pour s'initier et pratiquer le hockey dans un cadre convivial.
Les entrainements ont lieu chaque lundi de 18h à 20h30 pour la pratique du hockey loisir à destination des « moustiques », des juniors et des adultes.
La patinoire est également mise à disposition pour l'accueil de matchs amicaux et les 24 Heures du Hockey avec des équipes interrégionales.
602 entrées club ont été enregistrés.

UNE MULTITUDE D'ANIMATIONS POUR TOUS

L'équipe L'équipe de la patinoire propose tous les mois des animations dont les soirées à thèmes, les soirées « Partenaires », les événements CE. Elle propose également le jardin des glaces pour les plus jeunes ainsi que des animations tel que la peinture sur glace.

LA FORMULE « ANNIVERSAIRE »

En effet, avec l'accueil cette année de près de **362 enfants**, cette formule continue à être plébiscitée.



07

LES SERVICES TECHNIQUES

ENTRETIEN ET TRAVAUX

ÉTUDES

MARCHÉS

MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS EN 2024

ENTRETIEN ET TRAVAUX

Marché :

n°2023T5

Montant du marché :

Lot 1- Désamiantage
18 310 € HT
Lot 2 - Menuiseries Extérieures
37 918 € HT
Lot 3 - Faux Plafond
18 627 € HT

Entreprises notifiées :

Lot 1- Désamiantage
Tampigny
Lot 2 - Menuiseries Extérieures
Trolard & Bernard
Lot 3 - Faux Plafond
Armo

23003 - PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE - MENUISERIE / FAUX PLAFOND / DÉSAMIANTAGE SECONDE PHASE.

Ce programme de travaux vient dans la continuité de ceux réalisés en 2023. En effet, la première phase comprenait le remplacement de l'étanchéité de la toiture principale ainsi que le remplacement des corniches.

Dans cette seconde phase, les travaux comprennent :

- Le désamiantage des menuiserie du RDC ainsi qu'une partie des faux plafond de l'étage
- Le remplacement de 10 menuiseries du RDC
- Le remplacement des faux plafond d'une partie de l'étage ainsi que son isolation thermique (environ 85m²)





Marché :

2023S7

Montant du marché :

73 965 € HT

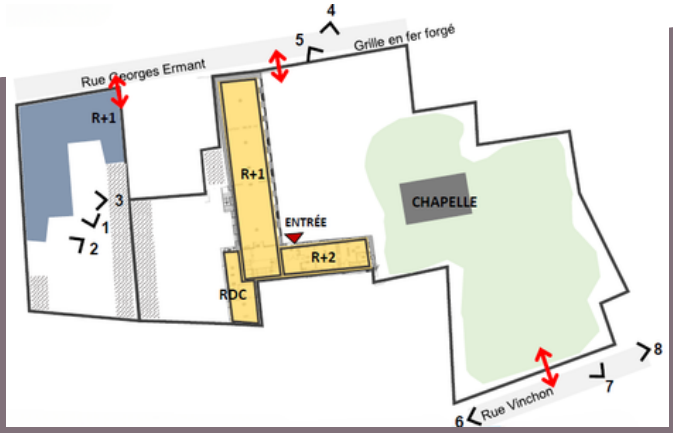
Entreprise notifiée :

CIGMA OUEST SAINT BRIEUC

21012 - PROJET DE RÉHABILITATION DU MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE DE LAON

Pour rappel, la CAPL à lancé l'année dernière un marché afin d'obtenir une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rédaction d'un programme détaillé concernant le projet de réhabilitation du musée d'Art et d'Archéologie de Laon.

L'AMO a rendu le préprogramme qui a été présenté et validé en COPIL indiquant les lignes directives du projet. Cette partie concerne la tranche ferme de ce marché.
L'assistance à maîtrise d'ouvrage continue sa mission concernant la tranche optionnelle 1 consistant à la remise du programme permettant de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la suite du projet.



Marché :

2024T8

Montant du marché :

507 955,95 € HT

Entreprise notifiée :

BECI

22013 - RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DU DÔME ET DE LA TOITURE DU TOBOGGAN

Suite à la précédente opération de réfection de l'étanchéité de la toiture de la piscine patinoire, deux zones n'avaient pu être traitées pour des questions complication techniques décelées en phase exécution.
La maîtrise d'ouvrage avait donc choisis de lancer un nouveau marché afin de finaliser la totalité de la toiture. Une nouvelle isolation et membrane "EVALON" sera mise en place sur la toiture en forme de dôme ainsi que sur celle du toboggan.
Ces travaux sont prévu pour l'année prochaine

Montant :

6 512 € HT

Entreprise notifiée :

STRAMATEL

23042- REMPLACEMENT DU TABLEAU D'AFFICHAGE DU WATER-POLO À LA PISCINE

La communauté d'agglomération du Pays de Laon a investi dans un nouveau tableau d'affichage servant pour le water-polo ainsi que pour faire défiler des messages informatifs dans l'espace bassin de la piscine.
En effet le précédent tableau montrait des signes de vieillesse avec des pixels de LED qui ne fonctionnaient plus, ce qui rendait le tableau partiellement illisible.



Montant :

4 500 € HT

Entreprise notifiée :

Régie - Services techniques

22022 - PISCINE PATINOIRE - RELAMPING 2ND PHASE

En complément de la première phase et toujours dans le cadre des économies d'énergies et des obligations de la collectivité vis-à -vis du décret tertiaire (OPERAT), l'éclairage des zones gradins, salle de réunion, parvis et local natation, a été substitué par des éclairages de type LED, basse consommation.



Montant :

42 602,85 € HT

Entreprise notifiée :

MARZIN PRO

21008 - PISCINE PATINOIRE - REMPLACEMENT DES MARGELLES 2ND PHASE

Dans la continuité de la première phase et afin de lutter contre les risques de blessures notamment coupure au doigts sur le jeune public, les travaux de remplacement des margelles du bassin ludique ainsi que les murets accueillant les plongeoirs ont été réalisés

Montant :

15 572,09 € HT

Entreprise notifiée :

Artitech et PC ZEN

23030 - INSTALLATION DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE PARKING DE LA PISCINE

Suite à plusieurs incivilités (bris de glace sur voiture, vols,..), deux caméras ont été installées sur le parking et raccordées sur le réseau de caméra déjà installé sur le site.
L'opération comprend le raccordement électrique depuis le TGBT et l'installation des caméras sur un mât.





Montant :

63 178,48 € HT

Entreprise notifiée :

Toiture Soissonnaise

23002- RÉPARATION TOITURE SUR BÂTIMENT ARTITECH ET AXO ENERGIE À L'HÔTEL D'ENTREPRISE

Les deux bâtiments de l'hôtel d'entreprise occupés par les sociétés Axo énergie et Artitech subissent des infiltrations dans leur locaux dû à d'anciennes plaques de polycarbonate en toiture usées par les UV et une mauvaise mise en œuvre à la construction.
De nouvelles plaques en polycarbonate avec une meilleure résistance et un couvre joint ont été installées pour remédier aux problèmes.

Montant :

9 334,35 € HT

Entreprise notifiée :

22024 & 22025 INSTALLATION GTC DÉPÔT ET AGENCE COMMERCIALE TUL

Afin de pouvoir gérer et réduire les consommations d'énergie électrique notamment de chauffage, deux GTC ont été installées sur les sites du dépôt bus et de l'agence commerciale TUL.
Ainsi, il est maintenant possible de planifier des périodes de chauffe selon un planning défini depuis une application à distance.



– REMPLACEMENT DE 3 CANDÉLABRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ACCIDENTÉS :

Dans le cadre de la maintenance préventive et curative de nos infrastructures, trois candélabres d'éclairage public endommagés ont été remplacés pour garantir la sécurité des usagers.
Coût des travaux 9 756.13 € HT travaux effectués par l'Entreprise LECLERE.

– MODIFICATION DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU TOILETTE PUBLIC RUE MARCELIN BERTHELOT À LAON :

La vente d'un bâtiment de l'hôpital a rendu nécessaire la modification du branchement électrique des toilettes publiques qui y étaient raccordées.
Coût des travaux 8 693,00 € HT travaux effectuer par l'Entreprise LECLERE.

– RÉALISATION D'UNE DALLE EN BÉTON POUR VÉLO'CITÉ :

Afin de faciliter l'utilisation des vélos en libre-service et de les rapprocher des usagers, une nouvelle dalle en béton pour le stationnement a été réalisée sur l'avenue de la République.
Coût des travaux 4 450,00 € HT travaux effectuer par l'Entreprise CROQUET TRAVAUX PUBLICS.



– RÉALISATION D'UN MARQUAGE ZÉBRA BUS RUE EMILE ZOLA :

Cette intervention contribue à sécuriser la zone d'arrêt des transports en commun.
Coût des travaux 812.50 € HT travaux effectuer par l'Entreprise AISNE APPLICATION.



MARCHÉS

Marché :

n°2023T4

Détail des lots

Lot 1 - Génie Civil et VRD
114 579,20 € HT
Lot 2 - Fourniture et installation d'une station GNV
625 000,00 € HT
Lot 2 - Entretien maintenance 2 ans
27 961,00 € HT

Entreprises notifiées :

Lot 1 - Génie Civil et VRD
EUROVIA PICARDIE
Lot 2 - Fourniture et installation d'une station GNV
TOKHEIM SERVICES

2023T4 - STATION GNV

Engagés dans la réduction de notre empreinte carbone, nous avons finalisé et mis en service notre première station GNV au cours de cette année. Située au dépôt de Bus TUL, elle permet désormais à notre flotte d'avitailler en Gaz Naturel pour les bus du service de transport urbain. Ce projet majeur concrétise nos objectifs de mobilité durable pour l'année 2024.

Cette station, qui comprend :

- 2 compresseurs de 160 Nm^3/h intégrés dans un container A1-R90.
- Un sécheur en amont de la compression.
- Un TGBT.
- 2 aérothermes (1 par compresseur).
- 14 postes de charge lente situés à l'arrière des places de bus.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la DSIL et du FEDER. Le plan de financement se répartit comme suit :

Subventions	Montant	Taux de subvention
DSIL	191 075,75 €	23%
FEDER	390 171,39 €	47%
Total	581 247,14 €	70%
Part restant à la CAPL	252 171,43 €	30%





Marché :

n°2024T4

Montant

Investissements 2024 - Démolition et ravalement du mur
13 364 Euros HT
Investissement 2025 concernant l'appel d'offres lancé en 2024, remporté par l'entreprise Portakabin et ses co-traitants, Beghin et CRB
174 985,27 € HT

Entreprise notifiée :

PORTAKABIN

21027- CONSERVATOIRE - DÉMOLITION DE L'ANCIEN GARAGE ET CRÉATION D'UN BÂTIMENT MODULAIRE DÉDIÉ À LA MUSIQUE ACTUELLE

A l'origine, l'idée du projet était de transformer l'ancien garage en local musique actuelle en vue de répondre au projet pédagogique du conservatoire visant à promouvoir la musique contemporaine en complément de son enseignement traditionnel de musique classique.
Les études et diagnostics réalisées ont montré que rénover l'ancien garage n'était pas viable à long terme et posait des problèmes de coactivité avec l'exploitation du conservatoire.

Le projet concerne donc la création d'un bâtiment modulaire d'une surface intérieure totale de 68 m² , comprenant un studio d'enregistrement et de répétition de 54 m² et un local technique de 14 m². Il est conçu pour accueillir jusqu'à 19 personnes.
La maîtrise d'Oeuvre (Etudes, DCE, AO, PC…) a été réalisée en interne.

Le planning :

- Congé scolaires d'avril 2024 :
  - L'abri à vélos a été déplacé sur sa nouvelle dalle.
  - Démolition de l'ancien garage et ravalement du mur.
- Lancement de l'AO et consultation des entreprises: notification du marché N°2024T4, le 5/12/2024
- Congés scolaires de février 2025 : réalisation des fondations
- Congés scolaires d'avril 2025 : Le bâtiment modulaire, préfabriqué en usine, livré et assemblé sur site.
- Mai juin 2025 : travaux de finition et d'équipement







MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS EN 2024

2023T4 - Création d'une station GNV.
Attribution Lot 1 : Génie civil et VRD - EUROVIA PICARDIE - 114 579,20 € HT – notifié le 22/01/2024
Attribution Lot 2 : Fourniture et installation d'une station GNV - TOKHEIM SERVICES - 652 961,00 € HT – notifié le 22/01/2024

2023S7 - Assistance à Maîtrise d'ouvrage portant sur le projet de réhabilitation du Musée d'Art et d'Archéologie de LAON.
Attribution : SARL CIGMA OUEST SAINT BRIEUC - 36 907,50 € HT (tranche ferme) + 18 832,50 € HT (tranche optionnelle 1) + 18 225,00 € HT (tranche optionnelle 2) – notifié le 21/03/2024

2023T8 - Réhabilitation des réservoirs rue du 13 Octobre à LAON.
Attribution : Groupement SAS H2O TECHNOLOGIE / SUKCES - 491 148,50 € HT – notifié le 21/03/2024

2023T9 - Remplacement collecteur assainissement et reprise des branchements rue des jardiniers à LAON.
Attribution : TPA SAS - 104 853,00 € HT – notifié le 26/01/2024

2023S11 - Elaboration du PCAET.
Attribution : AERE - 40 425,00 € HT – notifié le 28/06/2024

2024T2 – Accord-cadre à bons de commande Eau et Assainissement.
Attribution Lot 1 : Travaux eau potable - EUROVIA PICARDIE – Maxi / période de 12 mois : 700 000,00 € HT – notifié le 14/06/2024
Attribution Lot 2 : Travaux d'assainissement - EUROVIA PICARDIE – Maxi / période de 12 mois : 1 000 000,00 € HT – notifié le 14/06/2024

2024F3 - Acquisition d'une surfaceuse pour la patinoire "Le Dôme" de LAON.
Attribution : SYNERGLACE SASU - 119 842,00 € HT - notifié le 26/08/2024

2024T4 - Création d'un bâtiment modulaire "Local Musique Actuelle".
Attribution : Groupement PORTKABIN / BEGHIN / CRB - 174 985,27 € HT - notifié le 05/12/2024

2024T5 - Réhabilitation des réseaux Assainissement et Eau potable rue Winston Churchill à LAON.
Attribution : TPA SAS - 678 999,95 € HT (tranche ferme) + 170 650,95 € HT (tranche optionnelle) - notifié le 27/11/2024

2024S5 - Fourniture de titres repas pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Pays de LAON pour les années 2025 à 2028.
Attribution : EDENRED France SAS - maxi / 48 mois : 780 000 € HT – notifié le 27/12/2024

2024S7 - Renouvellement des contrats d'assurances de la collectivité.
Attribution Lot 1 : Responsabilité civile et risques annexes - PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - 24 090,48 € HT – notifié le 07/01/2025
Attribution Lot 2 : Dommage aux biens et risques annexes - SMACL - 77 129,60 € HT - notifié le 30/12/2024
Attribution Lot 3 : Flotte automobile - GAN ASSURANCES - 44 785,58 € TTC - notifié le 01/01/2025

08

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE



L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

TAXE DE SÉJOUR & HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

CRÉATIONS OFFICE DE TOURISME POUR LA BOUTIQUE

ANIMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

VISITES GUIDÉES (POUR INDIVIDUELS)

L'ACTIVITÉ **TOURISTIQUE**

104 033
VISITEURS ACCUEILLIS
À L'OFFICE DE TOURISME

7 150
PERSONNES EN GROUPES



FRÉQUENTATION INDIVIDUELLE

30 %
CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE

- BELGIQUE 24 %
- PAYS-BAS 17 %
- GRANDE-BRETAGNE 17 %

70 %
CLIENTÈLE FRANÇAISE

TOP 3

- HAUTS-DE-FRANCE 41 %
- RÉGION PARISIENNE 14 %
- GRAND EST 12 %

ACCUEIL VIRTUEL VIA LE SITE
140 752
VISITEURS UNIQUES

www.tourisme-paysdelaon.com

CONSULTATION DE L'APPLICATION MOBILE
Balades en Pays de Laon - Par monts et merveilles
17 786
(du 27/05 au 31/12)

295 358 €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

TAXE DE **SÉJOUR** HÉBERGEMENT **TOURISTIQUE**

+ 600 000
NUITÉES
EFFECTUÉES SUR LA DESTINATION DURANT L'ANNÉE

+ 720 000€
MONTANT PERÇU DE LA TAXE DE SÉJOUR

+ 14
À LAON

18 CRÉATION D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
RECONNUS SUR LA DESTINATION (AVEC DÉPÔT DU FORMULAIRE CERFA DANS LEURS MAIRIES RESPECTIVES)

CRÉATIONS OFFICE DE TOURISME **POUR LA BOUTIQUE**

Parmi les plus de **300 références** dans sa boutique, certaines sont des créations commandées à des agences afin de promouvoir le patrimoine local.

en 2024
6 créations
ont ainsi été portées par l'Office de tourisme

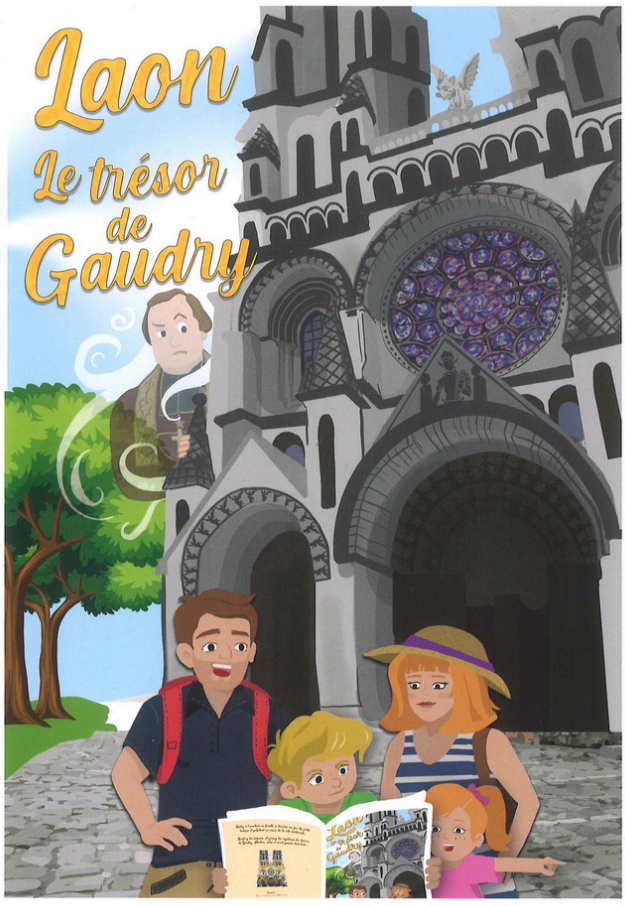
1 MAGNET
"intelligent" Charlemagne

1 PAIRE D'ÉCOUTEURS
BlueTooth pour application

1 PORTE CLÉ
ZigZag

1 LIVRET POUR ENFANTS
Le trésor de Gaudry

2 CARTES POSTALES
"Secrets sous la ville "



Mise à jour quotidienne du site web par le biais de la base de données régionale Tourinsoft et des systèmes de gestion de contenus web (pour la gestion de la caisse, de la e-boutique, de la réservation de nos visites guidées et la création de circuits destinés à l'application mobile).

Poursuite de la présence de l'OT sur les médias sociaux : **7 225** followers sur Facebook / **1 035** abonnés au réseau X / **1 953** abonnés au compte Instagram / **3 295** abonnés au compte TikTok / **715** abonnés environ à la newsletter hebdomadaire

Actions presse : **18** accueils presse en direct + organisation de **6** accueils en concertation avec Aisne Tourisme (influenceurs, blogueurs, tour operators, journalistes de la presse magazine française, belge, néerlandaise et britannique) + **4** points presse



Inserts presse : **3** inserts publicité application mobile in magazine Hebdo du Vendredi (12/04, 03/05, 21/06) / **4** inserts publicité (souterrains / application mobile / label toutourisme) in magazine News Mag (14/02, 05/06, 16/10, 11/12) / campagne publi-rédactionnelle sur le site Kidiklik (article escapade en famille / push sur leur site web / campagne pub) / achat emplacement publicitaire sur le petit train touristique / **1** insert (application mobile) dans le Guide estival des horaires de la TUL / achat de spots radio sur Contact FM -fréquences Amiens / Saint-Quentin / Beauvais (fév. > juin) / achat de spots radio sur Contact FM (promo Grand Live + 40 spots en juillet) / achat d'un bandeau interstitiel avec France TV Régie sur l'application mobile Météo France

Partenariat avec le Crédit Agricole du Nord-Est autour d'un code promotionnel sur nos visites guidées pour leurs sociétaires

Partenariat avec le Center Parcs du Domaine de l'Ailette autour d'un code promotionnel sur nos visites guidées pour leur clientèle

Partenariat TER de culture (avec les TER Hauts-de-France) afin de valoriser le tourisme culturel et son accessibilité via le réseau ferroviaire régional, avec un tarif préférentiel sur les visites guidées pour chaque détenteur d'un billet de train TER (mai 24)

Renouvellement du partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN portant sur la réservation de 10 sorties nature de mars à septembre dans le Laonnois)

Partenariat avec le groupe Thevenin - Ducrot Autoroutes pour promouvoir la destination sur les aires d'autoroute de Mont-de-Nizy et Champ Rolland situées sur l'A26

Partenariat sur l'organisation d'un randomeet (action de faire une randonnée en découvrant un site touristique emblématique) autour des remparts de Laon et accès à la tour avec Aisne Tourisme (08/09)

Campagne d'affichage sur la destination du Pays de Laon :
> à Cambrai et Arras, 2 campagnes du 27/03 au 02/04 et du 19/06 au 26/06
> à Reims, campagne de 3 mois à partir du 27/03

Création de **2** roll-ups et d'**1** stand parapluie sur la destination avec notre nouvelle identité graphique

Création de **2** nouveaux kakémonos (visite des hauteurs de la cathédrale et visite des souterrains) avec notre nouvelle identité graphique

Création d'une vitrophanie sur l'application mobile (pose sur une vitrine de la rue Châtelaine à Laon)

Création de goodies pour nos accueils VIP ou partenariats (stylo bille / gourdes transparentes Pays de Laon / porte-clés) + vestes sans manches et vestes polaires pour équipe OT

Lancement de la saison touristique à l'Office de tourisme avec dévoilement de notre nouvelle identité graphique (09/04)

Lancement de l'application mobile Balades en Pays de Laon-Par monts et merveilles (27/05)

Réception des visuels dans le cadre d'une mission photo (couple en situation dans divers sites touristiques du Pays) pour l'Office de tourisme (août 2024)

Réception des visuels dans le cadre d'une mission photo (autour des restaurateurs et produits du terroir) pour l'Office de tourisme (nov. 2024)

Création et édition de la plaquette des Journées Européennes du Patrimoine, tirage de 5 000 exemplaires (21 & 22/09)



Participation au Salon des vacances à Bruxelles (1er > 04/02)

Participation au Salon Rendez-vous en France à Toulouse
(26 > 27/03)

Stand aux Fêtes Médiévales de Laon (07 & 08/09)

VISITES GUIDÉES (POUR INDIVIDUELS)

VISITE DANS LES SOUTERRAINS

SECRETS SOUS LA VILLE

13 325 INDIVIDUELS + **2 856** EN GROUPE
ONT VISITÉS LES SOUTERRAINS
-5 % PAR RAPPORT À 2023

97 111€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
+8 % PAR RAPPORT À 2023



VISITE DES SOUTERRAINS DE LAON INTITULÉE *SECRETS SOUS LA VILLE*

Venez découvrir le circuit des souterrains situé sous l'ancienne citadelle de Laon : plus immersif grâce aux vidéos et effets sonores, plus ludique grâce aux panneaux et au film de clôture, cette visite audio-guidée vous retracera l'histoire de Laon en vous replongeant 40 millions d'années en arrière. Apprêtez-vous à vivre une expérience au cœur du temps !

RV chaque jour à 11h* / 14h / 15h / 16h (* hormis du 01/01 > 09/02)

VISITE DES HAUTEURS DE LA CATHÉDRALE DE LAON

Au programme une vision panoramique sur la ville à près de soixante mètres de haut, et la possibilité - pour la première fois - d'arpenter l'édifice de l'intérieur en parcourant sa tribune sud où sont rassemblées une centaine de sculptures provenant de l'édifice !

RV chaque samedi, dimanche et jour férié (et chaque vendredi / samedi / dimanche durant les petites vacances scolaires / et en quotidien durant les vacances estivales) à 14h30

VISITE INTITULÉE *NOTRE-DAME DANS SON QUARTIER*

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la cité fortifiée vous sera révélé au cours de cette visite : le dédale des rues et ruelles, le palais épiscopal, l'ancien hôtel-Dieu et bien sûr le phare de la Montagne Couronnée, sa cathédrale, n'auront plus de secrets pour vous !

RV chaque samedi, dimanche et jour férié (et chaque vendredi / samedi / dimanche durant les petites vacances scolaires / et en quotidien durant les vacances estivales) à 15h30

VISITE THÉMATIQUE INTITULÉE *LE TRÉSOR DE NOTRE-DAME*

C'est en 2014 que fut ouvert le Conservatoire d'art sacré dans une des chapelles de la cathédrale de Laon. Sa vocation est de présenter un vaste ensemble de pièces liturgiques - près de 250 - allant du XVIe au XXe siècle. Partez à la découverte de ce lieu unique en compagnie de votre guide !

RV le 30/03 à 14h30 et à 15h30

VISITE THÉMATIQUE INTITULÉE *À LA DÉCOUVERTE DU STREET ART*

Il y a deux ans, à l'initiative de la Ville de Laon, était lancé le premier festival international des arts urbains. Le célèbre street artist C215 fut ainsi chargé de réunir plusieurs artistes de la discipline, et carte blanche leur a été donnée sur plusieurs façades de la ville basse.
Nous vous invitons donc à en savoir plus sur onze d'entre elles au cours de cette déambulation guidée par les guides de l'office de tourisme qui vous livreront quelques clés de lecture et anecdotes. Une visite à suivre les yeux grands ouverts !

RV les 27/04, 18/05, 23/06 & 27/07, 28/09, 19/10 à 14h30

VISITE THÉMATIQUE INTITULÉE *L'HÔTEL DU PETIT-SAINT-VINCENT*

Il s'agit de l'ancien refuge - ou maison de ville - de l'abbaye bénédictine Saint-Vincent de Laon, édifié dans le premier tiers du XVIe et annonciateur de l'architecture de la Renaissance avec notamment son escalier desservant l'aile sur cour. Venez le visiter en compagnie de votre guide à l'occasion de cette journée durant laquelle les artisans de la Maison des Métiers d'art occuperont le rez-de-chaussée du bâtiment, artisans que vous aurez tout loisir de rencontrer à l'issue de la visite...

RV le 04/05 à 14h30

VISITE THÉMATIQUE INTITULÉE *LA CITÉ MÉDIÉVALE*

Partez sur les traces que les hommes du Moyen Âge ont semées sur la Montagne Couronnée de Laon en compagnie de votre guide dans le quartier ceinturant la cathédrale, retour vers le passé garanti en parcourant le dédale des ruelles médiévales !

RV les 10, 18 & 25/05, 8 & 22/06, 14 & 28/09 à 14h30 et à 15h30

VISITE THÉMATIQUE INTITULÉE *APÉRO-VISITE À LAON*

Histoire de profiter des belles soirées estivales, venez tester notre nouvelle visite : un accès tour/tribune de la cathédrale couplée à un apéro servi dans la fraîcheur du cloître attenant !

RV chaque vendredi (du 12/07 au 23/08 inclus) à 18h

VISITE THÉMATIQUE INTITULÉE *RENDEZ-WOOF WOOF À LAON*

Vous avez un chien, et souhaiteriez en connaître plus sur le patrimoine qui vous entoure sans déroger à la traditionnelle balade pour le faire sortir ? C'est à votre portée désormais avec ce "rendez-woof woof" taillé sur mesure pour vous et votre compagnon canin. Vous n'avez plus qu'à préparer sa laisse et vous laisser guider !

RV les 14 & 21/07 et le 25/08 à 10h

MONTÉES TOUR *CATHÉDRALE DE LAON*

Vous souhaitez avoir un point de vue unique sur la ville ? Alors gravissez en notre compagnie les 209 marches de l'escalier, histoire de tutoyer le ciel après cette montée flash !

RV chaque jour (en juillet et août) à 17h

MONTÉES TOUR EXCEPTIONNELLES EN SOIRÉE *CATHÉDRALE DE LAON*

Et si on profitait de cette ambiance d'Halloween ou de Noël pour gravir dans la pénombre les marches de la tour ? Brrr, on en frémit d'avance !

RV les 17/02, 6 & 9/03, 25/10 & 01/11, 21 & 28/12 (à 17h30 et à 18h30) et le 01/05(à 18h et à 19h)

TARIFS DE NOS VISITES POUR VISITEURS INDIVIDUELS		
	TARIF NORMAL (€)	TARIF RÉDUIT* (€)
Visite Secrets sous la ville (souterrains)	9	4,50
Visite permanence (accès hauteurs / cathédrale / cité médiévale)	7	3,50
Visite thématique (street art / Rendez-woof woof / etc)	9	4,50
Visite *Montée tour*	3,50	/

**pour les 6-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap*
La gratuité quant à elle s'applique aux moins de 6 ans, journalistes et guides-conférenciers

09

LES TRANSPORTS URBAINS & MOBILITÉS DOUCES



LES TRANSPORTS URBAINS

MOBILITÉS DOUCES

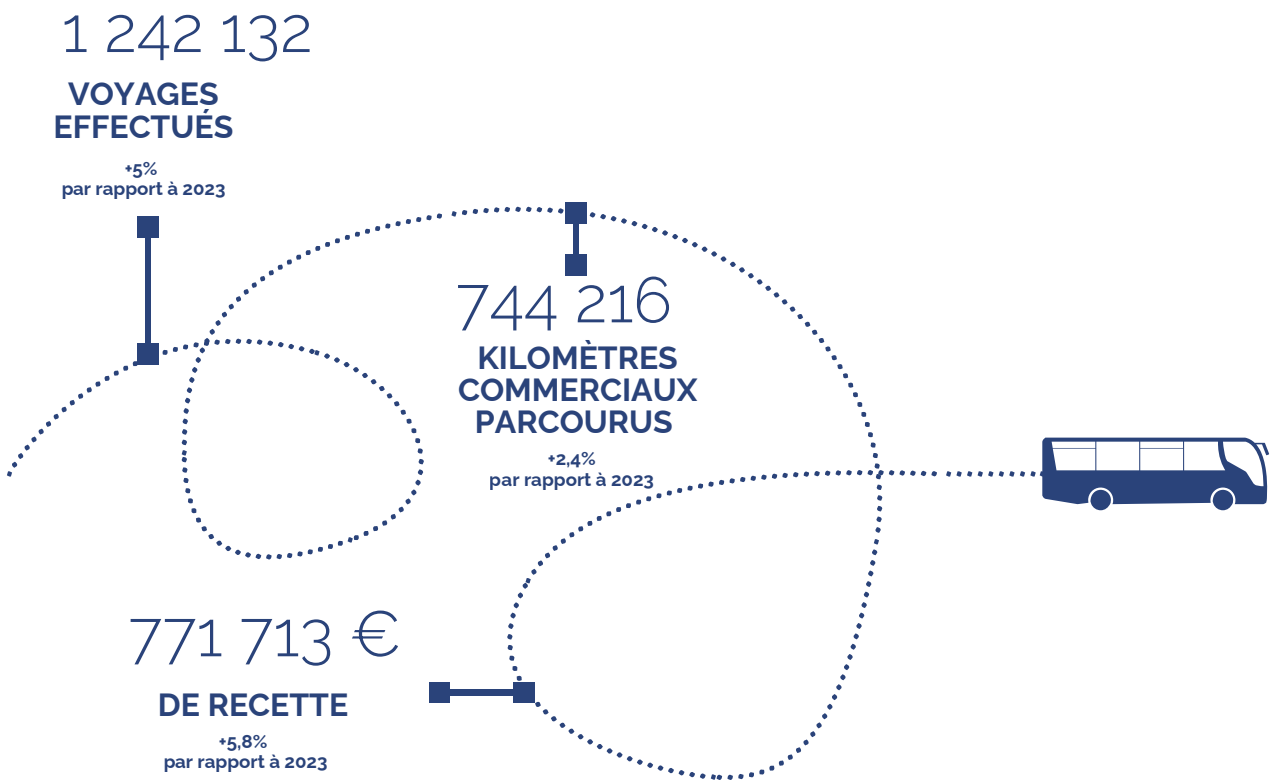
LES TRANSPORTS **URBAINS**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon est depuis le 1er janvier 2014 Autorité Organisatrice de la Mobilité. Dans ce cadre, la collectivité définit les conditions d'organisation et de fonctionnement du service public. Depuis le 1er septembre 2017, elle gère également le transport scolaire sur le territoire de ses 38 communes membres.
Ce service public est transféré à la société CTPL (Compagnie des Transports du Pays de Laon), filiale de RATP DEV dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de sept ans. Le contrat en cours a démarré le 1/01/2023.

LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2024 :

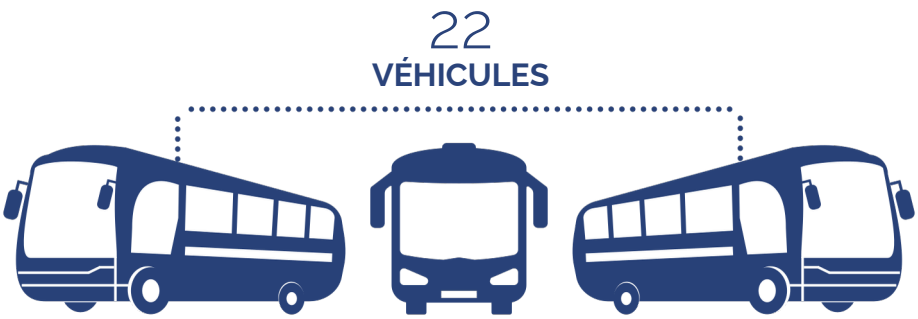
LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU URBAIN

Réalisation d'une station d'avitaillement en bio GNV sur le dépôt des bus



LE PARC DE VÉHICULES EST COMPOSÉ DE 22 VÉHICULES

Derniers bus réceptionnés par la CAPL en 2023, afin de poursuivre le renouvellement du parc.





LES TRANSPORTS SCOLAIRES

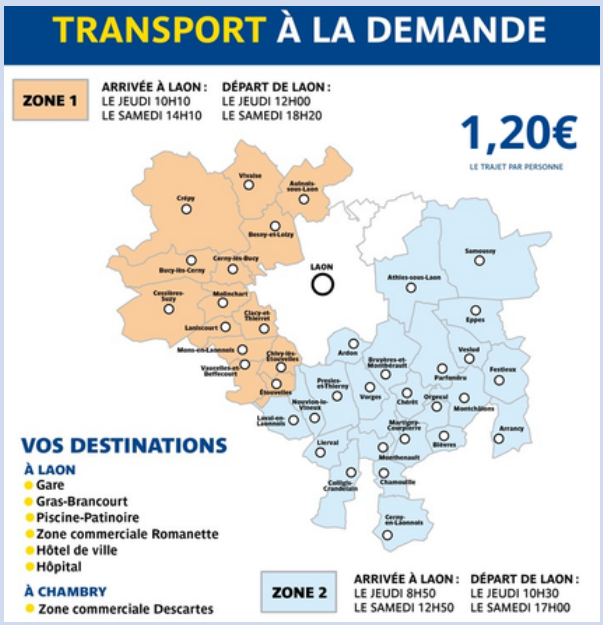
Depuis septembre 2019, l'activité transport scolaire de la CAPL est sous traitée par le délégataire de la DSP à la Société des Transports De la Marne, filiale du groupe RATP DEV. Le réseau interurbain est exploité via 17 cars propriété de STDM.
Par délibération du 29 mars 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a décidé d'harmoniser la gratuité de la carte de transport scolaire à l'ensemble de ses 38 communes membres. Pour obtenir leur pass'scolaire, le portail d'inscription en ligne sur le site des TUL a été mis à jour avec l'ensemble des documents d'informations Pass'scolaire (www.tul-laon.fr/pass'scolaire) pour la rentrée 2024/2025.

Pour cette rentrée, **2 983 inscriptions** ont été réalisées, soit **1 379** élèves transportés sur le **réseau urbain**, **1 302** élèves affectés sur les **lignes interurbaines** de la CAPL, et **302** élèves transportés sur les **lignes régionales affrétées**

RECONDUCTION DU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) : LE SERVICE TAD ZONAL A ÉTÉ PÉRENNISÉ DANS LA DSP

Ce service propose aux habitants des communes de la CAPL un transport vers les lignes du réseau TUL à Laon au niveau de la gare ou de la place du marché, les jeudis et samedis. Il n'y a plus de trajets prédéfinis, mais un parcours adapté à la demande. Depuis 2021, le TAD propose deux communes supplémentaires pour la desserte (Athies-sous-Laon et Samoussy). Laon compte désormais **6 terminus et 1 à Chambry.**

Le coût d'un trajet a évolué à la baisse avec la nouvelle DSP, avec un tarif à 1,20€ le trajet depuis le 10/07/2023 (1,50€ avant), dans le but d'harmoniser le tarif avec l'urbain. Le service fonctionne avec un véhicule 9 places adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) et uniquement sur réservation au plus tard la veille avant 16h. Ce véhicule a parcouru **10 770 km** pour le TAD en 2024.
631 voyages pour un total de **745,2 €** de recettes ont été réalisés en 2024.



MOBILITÉS **DOUCES**

Désireuse d'être moteur sur les enjeux de mobilités douces et durables sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a mis le vélo à l'honneur en 2024 avec la réalisation des 4 actions suivantes :

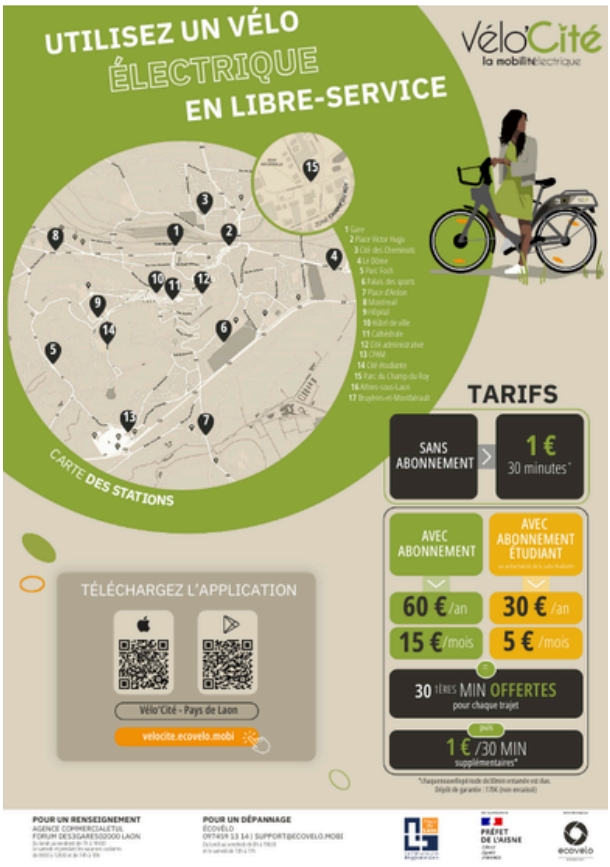
RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Les élus ont décidé lors du conseil communautaire du 25 juin 2020 de mettre en place, à compter du 1er septembre 2020, un dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). Le montant de l'aide est de **300 €**. Pour en bénéficier, il suffit de remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique majeure résidant dans l'une des communes de la CAPL.
- Acquisition d'un VAE défini selon l'art R311-1 – point 6.11 du code de la route (cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km / h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) et n'utilisant pas de batterie au plomb.
- Acquisition d'un VAE chez un commerçant professionnel situé sur le territoire de la CAPL à compter du 01/09/ 2020.
- Le coût d'achat du vélo est plafonné à 3 000 € TTC

Ce dispositif a été reconduit chaque année depuis, avec une enveloppe de **30 000 € en 2024 soit 100 dossiers.** Fin 2024, **700 VAE ont bénéficié du dispositif qui a démarré en 2020.**



EXTENSION DE L'OFFRE DE VÉLOS EN LIBRE SERVICE SUR LAON

En 2020, la Collectivité a acquis **50 vélos** à assistance électrique auprès de la société Ecovélo. pour une location de courte durée, et déployés dans **11 stations** de la ville de Laon.

Fort de son succès, **4 nouvelles stations** étaient venues densifier le maillage du réseau, ainsi que **20 vélos nouvelle génération** en juillet 2023. En 2024, 10 nouveaux vélos ont gonflé le parc, ainsi que 2 stations en périphérie de Laon, à Ahties-sous-Laon et Bruyères-et-Montbérault. Ces vélos présentent une autonomie supérieure (50 à 70 km contre 20 à 25 km pour les anciens modèles), et un type de transmission par cardan.

Ce service, dénommé Vélo'Cité, est ouvert aux personnes de plus de 14 ans et fonctionne de 6h à 22h (5h-23h l'été), 7/7j. L'utilisateur a le choix entre plusieurs formules tarifaires (cf affiche ►).

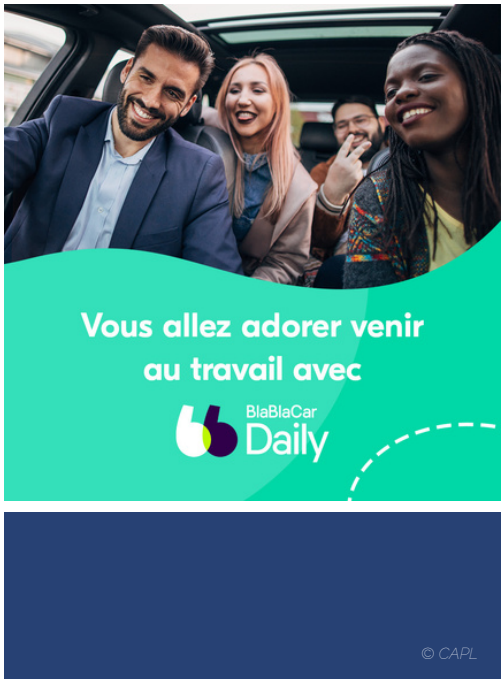




Pour l'utiliser, l'usager doit créer un compte sur le site internet velocite.ecovelo.mobi ou sur l'application mobile dédiée : Vélo'Cité - Pays de Laon. Chaque usager peut ensuite pour son propre compte louer jusqu'à 5 vélos en même temps (3 pour les étudiants).

En 2023, la fréquentation du service était de **10 206** locations sur l 'année. Les stations les plus utilisées sont la gare, le palais des sports et Montreuil, en lien avec une forte utilisation des étudiants (presque 70% des trajets sont réalisés par eux). On notera comme chaque année une forte saisonnalité (saison estivale plus dynamique).





SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE INTERCOMMUNAL (SDCi)

Lancé fin 2020, la Collectivité a finalisé en 2024 la réalisation de son SDCi, avec l'appui de l'ADEME (subvention AVELO2). L'étude, qui a pour but d'orienter la Communauté d'Agglomération dans son engagement autour de la politique cyclable sur son territoire, est une démarche collaborative entre les partenaires institutionnels (ADEME, CEREMA, Département et DDT), et locaux (associations, Club vélo avec des habitants créé pour l'occasion, etc).
Après avoir réalisé un diagnostic en 2021, l'étude s'est penchée en 2022 et 2023 sur l'élaboration de scénarios proposant différents niveaux d'ambition sur lesquels la Collectivité a réfléchi au regard de la projection budgétaire et du contexte financier qu'à mis en exergue l'année 2022. L'année 2023 avait notamment porté sur l'étude des tronçons nord et sud du schéma directeur intercommunal, qui verront leur intégration au schéma départemental.
Le SDCi a été validé lors du conseil communautaire de mars 2024.

CAMPAGNE D'INCITATION AU COVOITURAGE

Fin 2023, les 4 collectivités du Grand Laonnois (CAPL, Communautés de communes de la Champagne Picarde, du Pays de la Serre et du Chemin des Dames) se sont rapprochées pour la mise en place d'une démarche concertée d'une campagne d'incitation au covoiturage.
Cette campagne expérimentale a été lancée en janvier 2024, pour une durée d'un an, avec l'appui de l'Etat via le Fonds vert.
En proposant un coût passager unique (0,50€ / trajet), et une recette conducteur variable (entre 2 et 3€), le dispositif, renforcé par une prime de l'Etat de 100€ pour les nouveaux utilisateurs, est monté en charge progressivement. Fort de son succès avec 3 725 trajets cofinancés en 2024 par la CAPL, le dispositif sera reconduit en 2024.

10

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTS



LANCEMENT D'UNE APPLICATION

CRÉATION DU JOURNAL DE TERRITOIRE

RÉSEAUX SOCIAUX

LANCEMENT DE L'APPLICATION MOBILE

"Balades en Pays de Laon – Par monts et merveilles"

En 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, en partenariat avec l'Office de Tourisme, a franchi une étape importante dans la valorisation de son territoire en lançant une toute nouvelle application mobile dédiée à la découverte du patrimoine local : "**Balades en Pays de Laon – Par monts et merveilles**".

Pensée pour rendre les balades accessibles, enrichissantes et interactives, cette application gratuite, multilingue et disponible sur iOS et Android propose plus de 70 itinéraires soigneusement conçus, à travers la ville de Laon et la campagne environnante.

Balades en Pays de Laon
Par Monts & Merveilles

Téléchargez l'appli

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Une nouvelle charte graphique et une expérience repensée

L'application s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'image touristique du territoire, avec une **charte graphique claire, attrayante et adaptée** aux usages mobiles. Elle marque un tournant vers des outils numériques intuitifs, au service des habitants comme des visiteurs.

Fonctionnalités principales

- ✓ **Géolocalisation en temps réel pour trouver les circuits proches**
- ✓ **Itinéraires téléchargeables, utilisables même sans connexion**
- ✓ **Contenus audio et descriptifs sur les points d'intérêt historiques**
- ✓ **Agenda des événements et sélection d'adresses locales (restauration, services, etc.)**

Un outil accessible à tous

Que vous soyez promeneur du dimanche, randonneur aguerri, touriste de passage ou habitant curieux de redécouvrir son territoire, l'application s'adresse à tous les profils. Elle propose des parcours à pied, à vélo, pour les familles ou en solo, en garantissant sécurité, clarté et pertinence des contenus.

Une réussite collective : Ce projet illustre parfaitement la synergie entre les équipes de la collectivité et l'Office de Tourisme, au service d'un tourisme durable, culturel et local.



CRÉATION DU JOURNAL DE TERRITOIRE

En mai 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL) a lancé **son premier Journal de Territoire**, intitulé Territoire Laonnois, un support d'information innovant destiné à renforcer le lien avec les habitants et à valoriser l'ensemble des actions portées par l'Agglomération.

Un outil d'information et de proximité

https://www.calameo.com/read/007555630oc13c2be7bda

Distribué dans **les 38 communes du territoire**, ce journal papier se veut accessible à tous, tout en étant disponible dans une version digitale interactive, offrant ainsi une expérience enrichie grâce à des QR Codes permettant de :

- Découvrir de nouvelles applications et services,
- Accéder à des contenus exclusifs,
- Participer à l'enquête publique sur le projet de territoire.

Mettre en avant nos communes et nos projets

Le Journal de Territoire a pour ambition de mettre en lumière les initiatives locales et de valoriser les actions concrètes menées dans chaque commune. Chaque numéro présente des reportages, des portraits et des informations pratiques pour mieux comprendre le rôle de la CAPL dans la vie quotidienne des habitants.

Valoriser l'ensemble des compétences de la CAPL

Ce support offre également un panorama complet des compétences et projets de l'Agglomération, allant de l'urbanisme aux transports, en passant par la gestion des eaux, la culture et le développement économique. Il permet de rendre tangibles les missions de la CAPL et de montrer leur impact concret sur le territoire.

Une communication moderne et connectée

Le lancement du journal marque un nouveau cap dans la communication de la CAPL, combinant information papier traditionnelle et interactivité digitale. Cette approche favorise l'engagement des habitants, leur participation aux projets locaux et le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire.
Le Journal de Territoire s'inscrit ainsi comme un outil stratégique de communication, fidèle à la volonté de la CAPL de rester proche des citoyens et de mettre en avant l'ensemble de ses actions au service du territoire.



RÉSEAUX SOCIAUX

FACEBOOK CAPL

Créée en 2020, la page Facebook de la collectivité rassemble aujourd'hui un large nombre d'abonnés. Ce canal de communication gratuit, accessible même aux personnes non inscrites sur la plateforme, vient compléter les outils traditionnels de diffusion de l'information.

Cette page a pour objectifs de :

- **partager les actualités de la collectivité ;**
- **valoriser les actions et événements portés par nos structures (Office de tourisme, musée, conservatoire, etc.) ainsi que par les communes du territoire ;**
- **remplir une mission de service public en diffusant des informations utiles et pratiques en lien avec les compétences de la CAPL ;**
- **instaurer un lien de proximité et favoriser un dialogue réactif avec les internautes ;**
- **renforcer le sentiment d'appartenance en fédérant les habitants autour de thématiques variées ;**
- **toucher un public plus jeune, souvent moins sensible aux supports traditionnels.**

Notre présence sur Facebook se traduit par des publications régulières et ciblées, en lien direct avec les champs d'action de la CAPL.

2445
ABONNÉS
DÉCEMBRE 2023

2934
ABONNÉS
DÉCEMBRE 2024

+ 489 ABONNÉS

TOP 3

DES MEILLEURES PUBLICATIONS

1	2	3
Découvrez votre nouvelle appli mobile pour explorer Laon et ses environs ! *Publiée le 10/07/2024*	Consultation citoyenne : Votre avis compte ! *Publiée le 24/06/2024*	La CAPL participe à la Semaine de l'Industrie du 18 au 22 Novembre 2024 ! *Publiée le 08/11/2024*

LINKEDIN TERRITOIRE POSITIF

Également lancée en 2020, la page LinkedIn Territoire Positif s'adresse avant tout aux professionnels en mettant l'accent sur l'actualité économique du territoire. Cette plateforme permet à la collectivité de :

- **promouvoir les événements de la CAPL**
- **relayer les initiatives des entreprises locales (comme les inaugurations ou événements marquants) ;**
- **mettre en lumière l'accompagnement assuré par l'équipe Développement Économique.**

1290
ABONNÉS

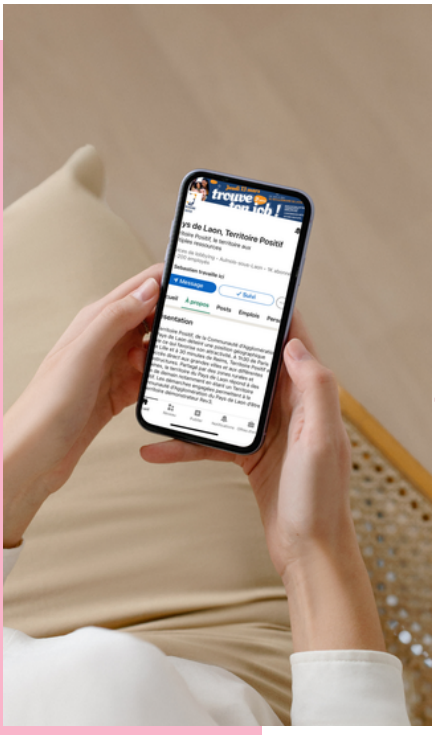
DÉCEMBRE 2023

2171
ABONNÉS

DÉCEMBRE 2024

+ 881 ABONNÉS

TOP 3
DES MEILLEURES PUBLICATIONS



Quand l'eau devient énergie ⚡ Retour en images sur la visite des travaux de la station d'épuration de Laon.

Publiée en Mars 2024

2

Pour cette 9ème vidéo Territoire Positif, découvrez une entreprise

Publiée en Mars 2024

1

Retour sur la 2ème édition du salon Trouve ton job !

Publiée en mars 2024

3

11

LES MOYENS FINANCIERS



ÉQUILIBRE FINANCIER

FISCALITÉ

GESTION DE DETTE

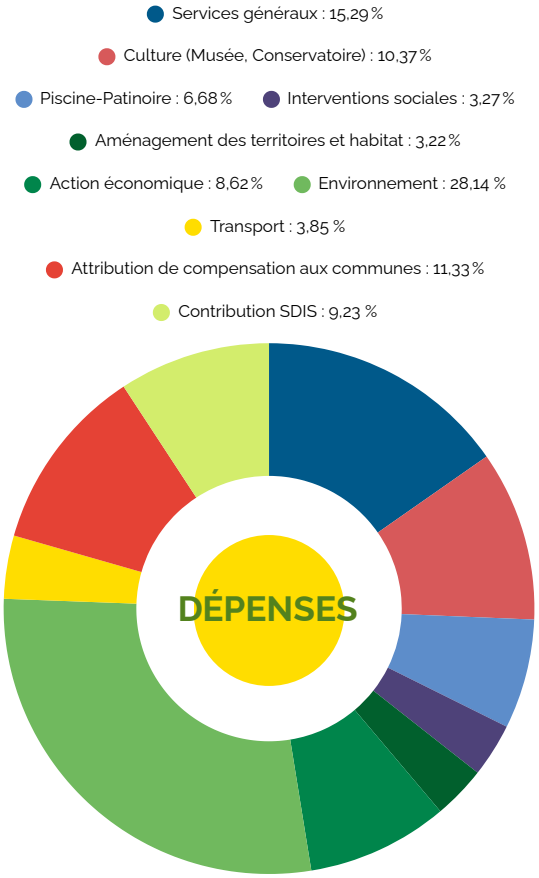
UTILISATION DES DENIERS PUBLICS

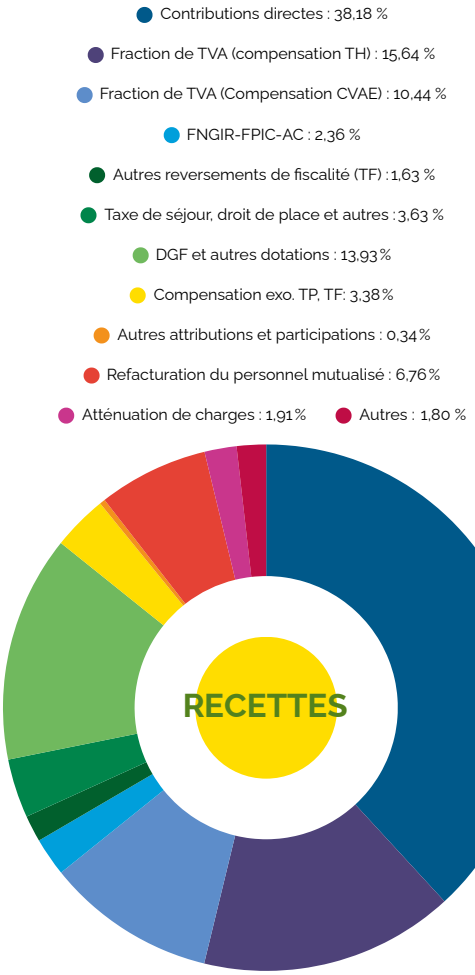
EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EXERCICE 2024

ÉQUILIBRE **FINANCIER**

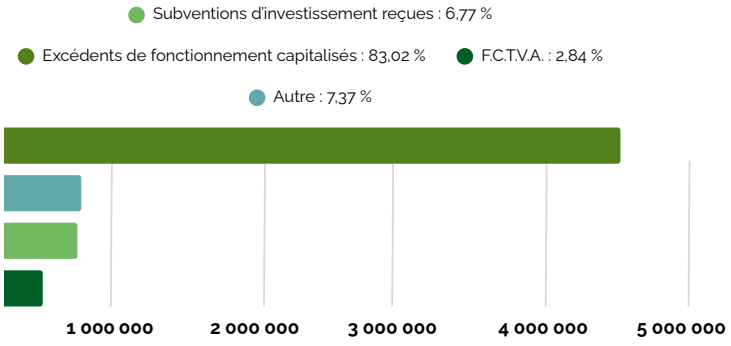
La direction des services financiers a pour mission la mise en œuvre et le suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité. Le rapport financier 2024 en est la résultante en présentant l'analyse du compte administratif du budget principal.

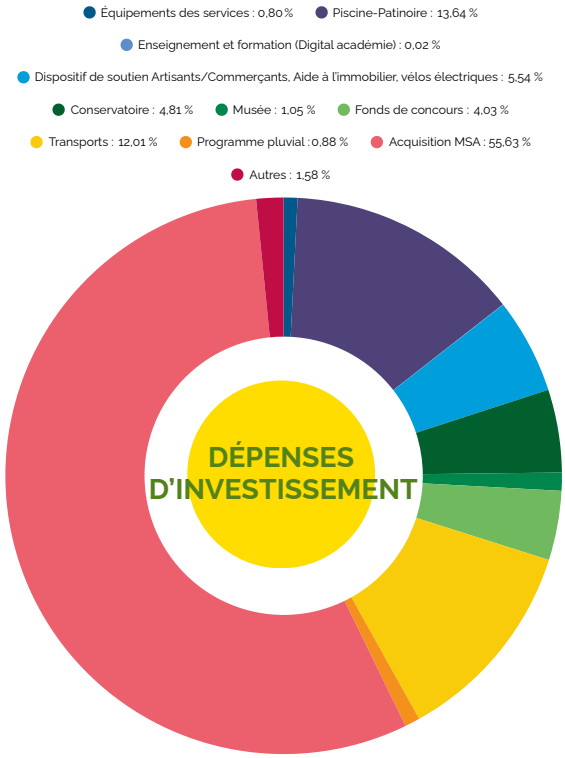
Une consolidation du budget principal et des 9 budgets annexes est également réalisée en clôture de ce rapport.



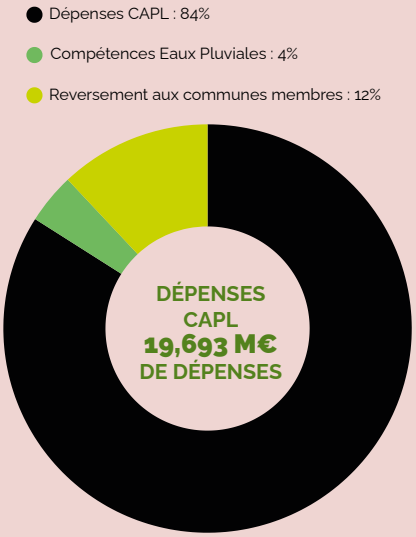


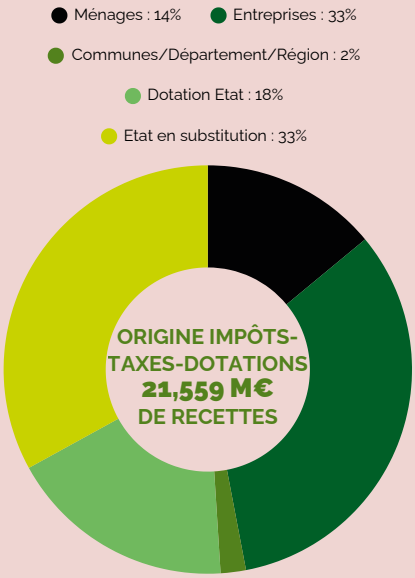
RECETTES D'INVESTISSEMENT





EN FONCTIONNEMENT





La capacité d'autofinancement (appelé CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la CAPL de la section de fonctionnement, nécessaire à couvrir le remboursement en capital de la dette et notamment à permettre le financement de nouveaux investissements.

EN INVESTISSEMENT

1,002 M€ DE RECETTES

1,865 M€ D'AUTOFINANCEMENT 2024

5,285 M€ DE DÉPENSES

-2,417 M€ DE RÉSULTAT 2024

FISCALITÉ

ÉVOLUTION DES BASES DE CONTRIBUTION DIRECTE DE 2015 À 2024

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TAXE D'HABITATION	43 756 858	42 483 232	42 895 951	43 281 018	43 952 880	44 112 055	—	2 239 631	3 136 833	2 698 522
TAXE FONCIÈRE	41 423 192	41 276 361	41 893 189	42 684 104	44 074 021	44 449 583	43 413 207	44 551 844	47 300 690	49 061 374
TAXE FONCIÈRE NB	1 317 106	1 330 366	1 339 304	1 346 449	1 400 409	1 422 858	1 421 101	1 479 216	1 580 714	1 640 893
CFE	14 388 778	13 782 650	13 717 270	13 920 143	14 523 186	13 860 646	12 167 324	12 540 122	13 220 695	13 616 113

GESTION DE DETTE

CHIFFRES-CLÉS AU 31/12/2024

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	VARIATION
ENCOURS DE DETTE	6 197 498 €	5 846 192 €	5 780 029 €	-66 163 €
TAUX MOYEN	1,75 %	2,04 %	2,15 %	+0,11 %
DURÉE RÉSIDUELLE MOYENNE	11 ans et 6 mois	11 ans et 8 mois	12 ans et 10 mois	+ 1 an et 2 mois
NOMBRE DE LIGNES DE PRÊTS	47	43	38	-5

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

MONTANT GLOBAL DES ÉQUIPEMENTS BRUTS : 15 316 510,91 €
Dont principalement :
> Acquisition MSA : 2 939 944,20 €
> Le Complexe Piscine Patinoire : 721 063,79 €
> Les zones d activités : 196 700,77 €
> Le conservatoire : 254 428,48 €
> Le musée de Laon : 55 294,07 €
> Les fonds de concours aux communes : 212 997,53 €
> Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise : 194 016,05 €
> Les transports urbains : 811 539,47 €
> Eaux pluviales : 46 688,21 €
> Eau potable : 738 577,47 €
> Assainissement collectif : 9 022 363,54 €

MONTANT DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL : 756 163,74 €

PROFIL DE REMBOURSEMENT



UTILISATION DES DENIERS PUBLICS

CE QUE FINANCENT 100 EUROS DE DÉPENSES RÉALISÉES DU BUDGET PRINCIPAL

(fonctionnement et investissement cumulés) hors attribution de compensation aux communes



- 0,95 € > les fonds de concours aux communes
- 26,20 € > les services généraux
- 8,95 € > le complexe Piscine Patinoire
- 2,85 € > les interventions sociales (Plie, insertion)
- 0,05 € > le remboursement de la dette
- 8,65 € > les actions économiques
- 10,35 € > la Culture
- 1,15 € > aménagement des territoires et habitat - autres
- 3,20 € > la gestion des eaux pluviales
- 19,55 € > les ordures ménagères
- 6,25 € > le transport
- 1,10€ > l'urbanisme
- 0,85 € > la brigade verte
- 0,80 € > la gestion des milieux aquatiques
- 1,05 € > environnement- autres
- 8,00 € > contribution SDIS
- 0,05 € > enseignement et formation

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
EXERCICE 2024

	BUDGET GÉNÉRAL	BUDGET ZAC	BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES	BUDGET SPANC
DÉPENSES RÉELLES EN €	**24 978 001,05 €**	**190,86 €**	**74 770,96 €**	**6 754,68 €**
FONCTIONNEMENT	**19 693 403,74 €**	**- €**	**35 907,09 €**	**6754,68 €**
Dont charges à caractére général (Chap.011)	1525846,80	-	35385,13	3919,55
Dont charges de personnel (Chap.012)	5455439,57	-	-	2834,00
Dont atténuations de produit (Chap.014)	2362807,41	-	-	-
Dont autres charges de gestion (Chap.65)	10348378,69	-	521,96	1,13
Dont charges financières (Chap.66)	421,02	-	-	-
Dont charges exceptionnelles (Chap.67)	510,25	-	-	-
Dont impôts sur les bénéfices et assimiliés (Chap.69)	-	-	-	-
INVESTISSEMENT	**5 284 597,31 €**	**190,86 €**	**38 863,87 €**	**- €**
Dont remboursement des emprunts en capital (Chap.16)	8891,73	-	569,06	-
Dont dotations, fonds divers et réserves (Chap.10)	-	-	-	-
Dont dépenses d'équipement (Chap. 20,21 et 23)	5275705,58	190,86	38294,81	-
Dont opérations pour compte de tiers (chap.45)	-	-	-	-
RECETTES RÉELLES EN €	**22 560 660,92 €**	**73 714,75 €**	**102 386,43 €**	**11 335,40 €**
FONCTIONNEMENT	**21 558 882,12 €**	**73 714,75 €**	**101 206,29 €**	**11 335,40 €**
Dont produits des services (Chap.70)	1689808,03	-	-	11335,00
Dont impôts, taxes et reversements de fiscalité (Chap.73)	6483144,97	-	-	-
Fiscalité locale (Chap.731)	9014473,14	-	-	-
Dont dotations et subventions (Chap.74)	3804558,01	-	-	-
Dont autres produits de gestion (Chap.75)	137201,36	6844,75	101206,29	0,40
Dont atténuations de charges (Chap.013)	411138,10	-	-	-
Dont produits exceptionnels (Chap.77)	18558,51	66870,00	-	-
INVESTISSEMENT	**1 001 778,80 €**	**- €**	**1 180,14 €**	**- €**
Dont dotations, FCTVA (Chap.10 1068 exclu)	192350,63	-	-	-
Dont subventions d'équipement (Chap.13)	399204,04	-	-	-
Dont emprunts et dettes (Chap.16)	-	-	1180,14	-
Dont dépenses d'équipement (Chap. 20, 21 et 23)	11808,60	-	-	-
Dont opérations pour compte de tiers (chap.45)	398415,53	-	-	-

BUDGET OT secteur commercial	BUDGET OT secteur administratif	BUDGET TRANSPORT	BUDGET VOLTAIRE	BUDGET EAU POTABLE	BUDGET ASST COLLECTIF	TOTAL
454 751,14 €	**652 661,47 €**	**5 980 699,77 €**	**4 925,10 €**	**1 162 691,32 €**	**10 615 732,63 €**	**43 931 178,98 €**
444 256,14 €	**603 678,92 €**	**5 169 160,30 €**	**4 925,10 €**	**180 210,94 €**	**1 089 999,99 €**	**27 228 296,90 €**
142 918,75	198 327,71	414 459,13	4 924,78	52 655,21	885 721,07	3 264 158,13
291 565,00	394 559,21	-	-	61 416,93	122 833,86	6 328 648,57
-	-	-	-	9 800,00	3 300,00	2 375 907,41
2,39	10 792,00	4 754 701,17	0,32	991,45	2 001,06	15 117 390,17
-	-	-	-	55 314,35	76 144,00	131 879,37
-	-	-	-	33,00	-	543,25
9 770,00	-	-	-	-	-	9 770,00
10 495,00 €	**48 982,55 €**	**811 539,47 €**	**- €**	**982 480,38 €**	**9 525 732,64 €**	**16 702 882,08 €**
-	-	-	-	243 902,91	503 369,10	756 732,80
-	-	-	-	-	-	-
10 495,00	48 982,55	811 539,47	-	738 577,47	9 022 363,54	15 946 149,28
-	-	-	-	-	-	-
498 709,45 €	**686 845,67 €**	**5 980 699,77 €**	**209 416,47 €**	**1 385 691,52 €**	**7 786 761,37 €**	**39 296 221,75 €**
498 709,45 €	**673 100,02 €**	**5 346 136,30 €**	**209 416,47 €**	**620 137,52 €**	**2 332 467,79 €**	**31 425 106,11 €**
282 107,24	-	5 316,17	209 416,00	535 842,31	2 229 978,50	4 963 803,25
-	-	2 914 663,82	-	-	-	9 397 808,79
-	-	-	-	-	-	9 014 473,14
-	10 661,46	2 276 155,90	-	-	23 340,38	6 114 715,75
6 216,29	618 361,97	150 000,41	0,47	84 295,21	79 148,91	1 183 276,06
210 385,92	41 259,72	-	-	-	-	662 783,74
-	2 816,87	-	-	-	-	88 245,38
- €	**13 745,65 €**	**634 563,47 €**	**- €**	**765 554,00 €**	**5 454 293,58 €**	**7 871 115,64 €**
-	6 363,55	-	-	-	-	198 714,18
-	7 382,10	634 563,47	-	75 554,00	5 453 747,58	6 570 451,19
-	-	-	-	690 000,00	-	691 180,14
-	-	-	-	-	546,00	12 354,60
-	-	-	-	-	-	398 415,53

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

60, rue de Chambry
02000 AULNOIS-SOUS-LAON
Tél. 03 23 22 31 00

contact@ca-paysdelaon.fr
www.ca-paysdelaon.fr